

GUIDE À L'INSTALLATION

# S'installer en élevage ovin laitier



**INN'OVIN**  
LA FILIÈRE OVINE RECRUTE

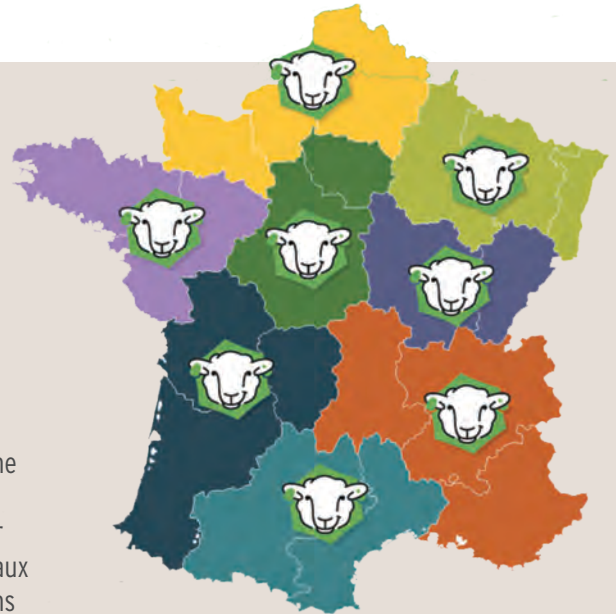
FUTURS ÉLEVEURS DE BREBIS LAITIÈRES, FORMATEURS  
ET PRESCRIPTEURS DE L'INSTALLATION ET DU DÉVELOPPEMENT...

- **Un outil** pour vous aider à construire votre projet
- **Des conseils** pour vous organiser dans vos démarches administratives
- **Des réponses** à vos questions



# INN'OVIN

LA FILIÈRE OVINE RECRUTE



## Avec Inn'Ovin, PRODUIRE PLUS et MIEUX

Inn'Ovin est un programme réunissant tous les acteurs de la filière ovine dont l'ambition est d'agir collectivement en faveur du développement de la filière pour produire plus et mieux. Et parce que ceux qui sont sur le terrain sont les mieux placés pour agir, huit comités Inn'ovin régionaux jouent un rôle primordial en déployant de façon coordonnée des actions concrètes en complément à des actions nationales autour de quatre axes majeurs : le renouvellement des générations, l'amélioration des performances techniques et économiques des éleveurs, l'amélioration des conditions de travail et la durabilité de la production.

Pour en savoir plus, [www.inn-ovin.fr](http://www.inn-ovin.fr)

### GRAND EST

Marine CHARBONNIER  
06 71 62 72 47  
[animationlorraine@interbevgrandest.fr](mailto:animationlorraine@interbevgrandest.fr)

### SUD EST

Rémi LECONTE (PACA)  
04 92 72 24 63  
[r.leconte@mre-paca.fr](mailto:r.leconte@mre-paca.fr)  
Marine PENNON (AURA)  
07 86 12 90 84  
[marine.pennon@aura.chambagri.fr](mailto:marine.pennon@aura.chambagri.fr)

### OCCITANIE

Géraldine PUJOS  
06 32 51 14 96  
[pujosgeraldine@interbevoccitanie.fr](mailto:pujosgeraldine@interbevoccitanie.fr)

### NOUVELLE-AQUITAINE

Xavier NICOLLE  
06 72 91 60 05  
[x.nicolle@interbev-nouvelleaquitaine.fr](mailto:x.nicolle@interbev-nouvelleaquitaine.fr)  
Nicolas FAURIE  
06 32 21 27 78  
[direction@techovin.com](mailto:direction@techovin.com)

### NORD

Charles PILLET  
06 31 51 78 42  
[charles.pillet.innovin@gmail.com](mailto:charles.pillet.innovin@gmail.com)

### BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Agathe CHEVALIER  
06 27 31 01 57  
[agathe.chevalier@bfc.chambagri.fr](mailto:agathe.chevalier@bfc.chambagri.fr)

### OUEST ET CENTRE

Sophie DOUAUD  
07 48 10 67 21  
[s.douaud@interbev-paysdelaloire.com](mailto:s.douaud@interbev-paysdelaloire.com)

### COORDINATION NATIONALE

Ophélie TEUMA  
06 38 58 32 55  
[inn-ovin@interbev.fr](mailto:inn-ovin@interbev.fr)

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE



ANIMATEUR



PARTENAIRES



## SOMMAIRE

- 2** Les clés pour réussir son projet
- 6** Les démarches pour son installation
- 11** La production et la consommation françaises de produits à base de lait de brebis
- 15** Constituer son troupeau... les règles à respecter
- 23** Gérer son troupeau... des principes de base à connaître
- 26** Organisation du travail... organisons, organisons !
- 29** Chien de conduite du troupeau... plus qu'un animal, un partenaire de travail
- 33** Bâtiment et équipement... pour travailler en assurant confort aux animaux et à l'éleveur
- 43** Gérer ses surfaces au mieux pour des charges d'alimentation maîtrisées
- 48** Commercialiser son lait ou ses fromages
- 58** La laine, un co-produit de son élevage
- 60** Des outils pour l'amélioration des performances de son élevage
- 63** Les obligations en tant qu'éleveur ovin
- 70** Normes et définitions utiles

## GUIDE À L'INSTALLATION

# S'installer en élevage ovin laitier

La filière ovine laitière s'est construite autour de valeurs fortes basées sur l'humain, la naturalité, des savoir-faire, le respect de l'environnement, de la biodiversité, des animaux... Elle s'inscrit pleinement dans une démarche de progression afin de s'adapter à l'évolution des attentes sociétales, et bénéficie ainsi d'une image positive auprès des consommateurs et des citoyens. Fort d'une demande domestique et internationale porteuse, d'un soutien couplé dans le cadre de la PAC, d'outils techniques d'accompagnement, l'élevage ovin connaît un regain d'intérêt. Ainsi, l'installation et la diversification en production ovine offrent plus que jamais des opportunités pour l'avenir, dans un contexte où le renouvellement des générations d'éleveur constitue un enjeu majeur pour la filière.

Le métier d'éleveur ovin a profondément évolué. Si la multitude des systèmes d'élevage et la diversité des exploitations à reprendre permettent aujourd'hui à chacun de créer son projet à son image, une réflexion poussée est cependant nécessaire dans son parcours à l'installation pour ne pas qu'il devienne le « parcours du combattant ».

C'est pourquoi, la filière ovine a souhaité mettre à la disposition des porteurs de projet un document pour les aider à répondre aux questions fondamentales qu'ils peuvent se poser. Riche de données techniques et économiques nécessaires à l'accompagnement de projets réalistes et viables, ce document est également destiné aux formateurs et aux prescripteurs de l'installation et du développement

Accessible librement sur [www.inn-ovin.fr](http://www.inn-ovin.fr), ce guide est remis à jour pour tenir compte de l'évolution du contexte, des pratiques des éleveurs, des outils existants et de la réglementation.

En espérant qu'à travers la lecture de ce guide, chacun trouvera les réponses à ses questions, et que demain, des éleveurs, dynamiques et heureux de vivre de leur métier, viendront nous rejoindre pour relever le défi de toute une filière à savoir « produire plus et mieux » !

Jean-François CAZOTTE  
Représentant France Brebis  
Laitière à Inn'Ovin

Patrick SOURY  
Président d'Inn'Ovin



# Les clés pour réussir son projet

Pour réussir son projet d'installation ou de création d'atelier, 3 impératifs sont à respecter :

- la cohérence
- les compétences
- la prudence

## 1 - CONSTRUIRE UN PROJET COHÉRENT

### Définir le système de production

Périodes de production, en livraison à une laiterie ou en transformation fromagère fermière, sous cahier des charges (AOP, IGP, Agriculture biologique...), système spécialisé ou mixte, valorisation de surfaces pastorales, place du pâturage... les composantes d'un système ovin lait sont nombreuses et doivent faire l'objet d'une réflexion tenant compte de ses objectifs et des débouchés possibles.

#### ➤ UNE ÉQUATION À RÉSOUDRE, ESSENTIELLE POUR RÉUSSIR !

Objectif de revenu =  
un système de production  
+ une structure et son environnement

Système de production, taille de troupeau et chargement sont étroitement liés. Il faut trouver le meilleur équilibre entre le potentiel de l'exploitation et la rentabilité de l'atelier ovin lait. De plus, un foncier structuré et sécurisé est la base d'une installation réussie. Bien choisir son système de production, c'est donc résoudre l'équation : quel système avec quelle conduite de troupeau et quelle race de brebis choisir pour atteindre l'objectif de revenu sur une structure donnée ? Pour résoudre cette équation, il est fondamental de se poser 3 bonnes questions.

### QUESTION 1 - QUEL EST MON OBJECTIF DE REVENU ?

#### > Pour dégager un revenu principal :

Votre élevage de brebis laitières constituera votre principal revenu. A ce titre, des références de dimensionnement des exploitations ovines laitières (nombre de brebis à élever et volume de lait à produire) permettant de dégager un revenu autour de 2,0 SMIC par unité de main-d'œuvre (UMO) sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Ces références sont très variables selon la zone, le système de production qui en découle, ainsi que le mode de valorisation du lait : livré à une entreprise ou valorisé en transformation fromagère fermière.

#### ➤ ÉQUILIBRES OBSERVÉS POUR ATTEINDRE UNE RÉMUNÉRATION AUTOUR DE 2,0 SMIC PAR UMO

		Nombre de brebis présentes /UMO	Lait produit /UMO	Lait produit/brebis présentes (litres)
Occitanie (zone Roquefort)	Livreurs Bio <sup>(1)</sup>	220	75 000	340
	Livreurs Bio <sup>(1)</sup>	200	60 000	300
Pyrénées-Atlantiques	Livreurs <sup>(1)</sup>	275	50 000	185
	Fromagers <sup>(1)</sup>	150	30 000	210
Corse	Livreurs <sup>(2)</sup>	250	35 000	140
	Fromagers <sup>(2)</sup>	125	15 000	120
PACA	Fromagers <sup>(1)</sup>	50	10 000	200

Source : Institut de l'élevage, d'après INOSYS-Réseaux d'élevage (campagnes 2017 à 2021<sup>(1)</sup> ; 2014 à 2016<sup>(2)</sup>)

#### > Pour dégager un revenu complémentaire :

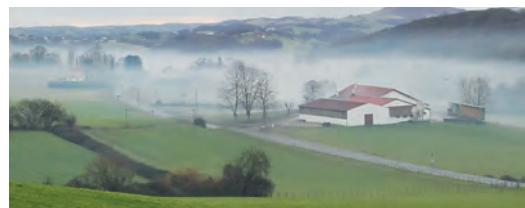
Dans de nombreuses situations, la production ovine laitière est associée à une autre production. Il s'agit le plus souvent de vaches allaitantes (de l'ordre de 20% des élevages d'Occitanie, 60% en Pyrénées-Atlantiques, 20% en Corse) ; et plus rarement de brebis allaitantes (en Occitanie), de vaches laitières (dans les Pyrénées) ou des chèvres (en Corse). Dans quelques cas, il peut s'agir d'un atelier hors-sol, par exemple d'engraissement d'agneaux, ou de cultures pérennes ou spéciales (vigne, agrumes, piment...).

Il est alors plus difficile de fixer des objectifs de revenu. On recherchera davantage une unité de production pour amortir des bâtiments existants, tout en veillant à travailler dans de bonnes conditions.

Dans tous les cas, pour atteindre le revenu désiré, il faut en plus de produire, veiller à ce que les charges soient cohérentes avec le système et correctement maîtrisées.

**QUESTION 2 : QUEL EST LE POTENTIEL DE L'EXPLOITATION ?**

Le montage d'un projet réaliste passe par une connaissance la plus fine possible de l'exploitation reprise. Conseil : un état des lieux de l'exploitation est indispensable. Il doit porter sur les parcelles et les bâtiments.

**➤ DÉCRYPTAGE DE L'ÉTAT DES LIEUX DES PARCELLES ET DES BÂTIMENTS**

LES PARCELLES	LES BÂTIMENTS
<p>Se munir d'un plan de toute l'exploitation et de la dernière déclaration PAC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La superficie : penser à identifier et à quantifier clairement les bois, les taillis, les surfaces non utilisables ;</li> <li>- La dispersion et l'éloignement du siège de l'exploitation ; les conditions d'estive le cas échéant ;</li> <li>- La nature des sols : sensibilité à la sécheresse, à l'excès d'humidité, pente/érosion, présence de pierres, de points d'eau ;</li> <li>- La qualité des surfaces : cultivables, mécanisables, récoltables, pâturables. Essayer d'évaluer le potentiel en céréales et stocks fourragers, ainsi que la surface disponible pour la pâture pour calculer un premier chargement. L'idéal est de se faire aider du cédant qui connaît l'historique de chaque parcelle, et du technicien spécialisé. Des échantillons de terre seront prélevés dans les différents types de sol pour faire des analyses afin de déterminer les priorités en matière de recalcification et d'apports en éléments fertilisants ;</li> <li>- L'état des clôtures en place ;</li> <li>- Attention aux surfaces non sécurisées (sans bail ou sans contrat). Elle peuvent être intéressantes pour compléter l'alimentation du troupeau mais il est conseillé de ne pas les prendre en compte dans le calcul des stocks fourragers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chiffrer le nombre d'animaux logeables, et en déduire les constructions à réaliser, en fonction du nombre de brebis à loger (selon les régions et systèmes, pas forcément tout le troupeau) ;</li> <li>- Prévoir dès le départ des aménagements qui feront gagner un temps précieux et apporteront un confort de travail. Veiller à une bonne fonctionnalité de l'ensemble des bâtiments d'élevage, équipements de contention, bâtiment de stockage, pour économiser du temps et des déplacements ;</li> <li>- Vérifier que l'exploitation respecte le règlement sanitaire départemental disponible auprès de la préfecture et des Chambres d'agriculture ;</li> <li>- Envisager la location d'une maison d'habitation si le cédant souhaite continuer à occuper celle située sur l'exploitation.</li> </ul>

Une fois l'état des lieux réalisé, un premier bilan s'impose :

- Définir le système de production qui en valorisant au mieux cette exploitation permettra d'atteindre plus facilement les objectifs de revenu (voir partie « constituer son troupeau ») ;
- Mettre en évidence les points forts et les points faibles, pour définir les priorités de travail et faire une approche précise des besoins financiers en fonction du système de production envisagé ;
- Bien appréhender le besoin en clôtures (temps de pose et coût) ;
- Faire un état des remises en cultures et des prairies à implanter ;
- Calculer le chargement possible pour l'exploitation ;
- Connaître les niveaux de soutien (aides découplées, ICHN, MAEC) auxquels peut prétendre l'exploitation ;
- Evaluer les travaux fonciers à réaliser : curage des fossés, assainissement de parcelles, entretien voire arrachage des haies, remise en culture, débroussaillage ;
- Faire une approche financière de remise en état du terrain, des bâtiments à construire ou à aménager et définir des priorités ;
- Ne pas négliger certaines charges qui ne seraient pas prises en compte dans la construction du projet tel que la location d'une maison par exemple (dépenses privées).

**QUESTION 3 : DANS QUEL ENVIRONNEMENT SE SITUE MON EXPLOITATION ?**

Les choix qui vont être faits dépendent de la structure reprise, mais aussi de l'environnement immédiat de l'exploitation. Il est donc important de bien l'appréhender.

**➤ DÉCRYPTAGE DES 3 TYPES D'ENVIRONNEMENT**

L'ENVIRONNEMENT PÉDOCLIMATIQUE	L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	L'ENVIRONNEMENT SOCIAL
<p>Il va influencer sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la race la plus adaptée,</li> <li>- les conditions de production,</li> <li>- le système d'alimentation (possibilité de pâturage hivernal, d'utilisation de surfaces pastorales individuelles ou collectives...).</li> </ul>	<p>La proximité d'une filière organisée est un critère important qui peut jouer sur le mode de commercialisation (livraison du lait à une entreprise ou transformation fromagère fermière), la période de production, les conditions de production dans le cadre d'une filière sous signe de qualité (AOP, IGP, label, Agriculture biologique...).</p>	<p>La densité des élevages de brebis laitières, très variable d'une région à l'autre, va jouer sur la proximité avec d'autres éleveurs mais aussi sur la possibilité d'utiliser l'IA comme mode de reproduction, de pouvoir acheter des reproducteurs sélectionnés ainsi que la présence de structures capables de proposer un accompagnement technique.</p>

## ➤ LES CAS-TYPES : UN OUTIL DE RÉFLEXION POUR SON PROJET D'INSTALLATION

Les cas-types de la filière ovine laitière sont des modèles optimisés, mais cependant réalistes, décrivant le fonctionnement technico-économique d'exploitations représentatives d'un système dans un contexte défini (situation pédoclimatique, conjoncture économique...).

Les exploitations décrites dans les cas-types ne correspondent ni à la moyenne des exploitations, ni aux meilleures exploitations mais correspondent à des choix techniques et des choix d'investissements cohérents pour atteindre les objectifs technico-économiques fixés. Dans le cadre d'un projet d'installation, les cas-types permettent :

- de connaître, par un ensemble d'indicateurs techniques et économiques, le fonctionnement cohérent d'une exploitation ovine laitière en rythme de croisière pour un système et un contexte donné ;
- de disposer de références technico-économiques utiles (besoins en travail, niveaux de trésorerie, ...).

Retrouvez les cas-types de la filière ovine laitière sur <https://portail.inosys-reseaux-elevage.fr>



S'installer en individuel ou en association n'impliquera pas la même gestion de l'exploitation et de son temps de travail. Cf partie « Organisation du travail »

### Être cohérent entre son projet de vie et son projet professionnel

**Le projet d'installation doit être non seulement viable économiquement, mais aussi vivable au quotidien, avec des conditions de travail réalistes et acceptables pour l'éleveur.**

Cela signifie que le système de production envisagé doit lui permettre de réaliser sans pénibilité physique et mentale particulière toutes les tâches de l'exploitation et de disposer de temps pour se consacrer à sa famille, à d'autres activités extra professionnelles et de se préserver des moments plus calmes. Lors de la réalisation de l'étude, besoins et périodes de pointes de travail sont à mettre en relation avec les aspirations ou les impératifs du futur installé. Il en va de même avec le choix du mode d'installation.

### ➤ L'AUTOFINANCEMENT POURQUOI FAIRE ?

Un autofinancement suffisant permettra :

- D'assurer le quotidien, de mieux gérer les imprévus
- De mettre rapidement en place l'outil de production
- De pouvoir effectuer des prélèvements privés
- De ne pas se laisser entraîner dans la spirale des agios
- D'installer son projet technique conformément à l'étude prévisionnelle

## 2 - RAISONNER SES INVESTISSEMENTS

**Le coût pour s'installer ou créer son atelier en production ovine laitière peut être plus ou moins important en fonction du système choisi (livreur/fromager) et du système d'alimentation envisagé.**

Accéder à un troupeau de bon niveau génétique et à des bâtiments et équipements fonctionnels (gain de temps, moindre de pénibilité) restent des investissements indispensables à ne pas sous estimer - notamment en cas de constitution d'un cheptel - et à raisonner, au regard de votre capacité de remboursement. Retrouvez des conseils pour vous aider dans vos choix d'investissements dans la partie « Constituer son troupeau » et la partie « bâtiment et équipement »).

Lors d'une création ou d'une reprise d'exploitation ovine laitière, il est indispensable, en plus des aides « Jeunes agriculteurs » ou régionales, de disposer d'un autofinancement. Dans le cas de l'installation avec achat de foncier, l'apport de départ doit être au moins équivalent au montant de cet achat. Hors achat de foncier, il est conseillé d'autofinancer au moins 20 % du montant des investissements sous la forme de liquidité mais aussi d'apport de stocks, de matériel ou de cheptel achetés avant l'installation (Attention : en cas d'apport de cheptel avant l'installation, vous ne serez pas considéré comme nouveau producteur pour l'aide ovine).

Ne vous trompez pas : la mécanisation n'est pas une priorité ! Elle peut être raisonnée de façon partagée.

## 3 - S'APPUYER SUR DES COMPÉTENCES TECHNIQUES

### Avoir une formation adaptée

**La haute technicité de l'élevage ovine laitier, nécessite de bien se former. Pour cela il existe de nombreuses formations pour accéder au métier d'éleveur laitier, quel que soit son niveau d'étude ou son parcours.**

#### POUR UN JEUNE EN CURSUS SCOLAIRE (FORMATION INITIALE SCOLAIRE)

Après le collège :

- CAPa métiers de l'agriculture, support ruminants (niveau 3)
- Bac Pro CGEA, Conduite et gestion de l'Exploitation Agricole (Niveau 4\*)
- Bac pro STAV, Science et technologies de l'agronomie et du vivant (Niveau 4\*)

Après un bac :

- BTS PA, Productions Animales (Niveau 5\*)
- BTS ACSE, Analyse, Conduite et Stratégie de l'Exploitation agricole (Niveau 5\*)

Les formations de niveau 4\* ou 5\* permettent d'accéder aux aides à l'installation.

## POUR UN JEUNE EN CURSUS SCOLAIRE (FORMATION INITIALE PAR APPRENTISSAGE)

La formation par apprentissage, si celle-ci se fait sur une exploitation ovine laitière, est un bon moyen de se former pratiquement. Cette formule permet notamment de découvrir l'élevage au fil des saisons.

De nombreuses formations peuvent être à présent suivies par apprentissage :

- CAPa métiers de l'agriculture, support ruminants (niveau 3)
- BP REA (Niveau 4\*)
- BTS PA ou ACSE (Niveau 5\*)
- Certificat de spécialisation (CS)
- Licence professionnelle
- Diplôme d'ingénieur agri/agro

## ➔ ZOOM SUR : LE CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION

Titre homologué qui fait suite, la plupart du temps à un cursus de formation agricole de niveau 4 minimum (Bac pro ou BPREA), le CS « conduite de l'élevage ovin » a été spécialement créé pour former des professionnels de l'élevage ovin. Au cours de cette formation de 6 mois à 1 an selon la voie de formation choisie (Formation Professionnelle Continue ou par apprentissage), une part importante est consacrée à la mise en pratique en élevage.

Retrouvez les coordonnées des établissements proposant le CSO sur : [www.inn-ovin.fr/le-certificat-de-specialisation-ovin/](http://www.inn-ovin.fr/le-certificat-de-specialisation-ovin/)



## POUR UNE PERSONNE EN RECONVERSION (FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE)

- CAPa métiers de l'agriculture, support ruminants (niveau 3)
- BP REA, Brevet Professionnelle Responsable d'Entreprise Agricole (Niveau 4\*). Cette formation généraliste peut contenir des modules ovins en fonction des établissements, le bloc de compétence « C3 » CONDUIRE LE PROCESSUS DE PRODUCTION DANS L'AGROÉ-COSYSTÈME ou UCARE (Module d'adaptation régional)
- Certificat de Spécialisation (CS) « conduite d'un élevage ovin »

## ➔ BON À SAVOIR :

Des partenariats entre établissements sont possibles pour qu'un élève inscrit dans un établissement qui ne propose pas de module de formation en ovine, suive des modules spécifiques avec l'appui d'autres CFA / CFPPA partenaires.

Dans certains centres de formation :

- Les formations habituellement suivies en formation initiale peuvent parfois être suivies en formation continue ou apprentissage, ce qui est le cas notamment du Certificat de Spécialisation « conduite d'un élevage ovin ».
- Des formations de très courtes durée (de 1 à quelques jours) non diplômantes sont généralement proposées dans le cadre de modules thématiques (santé des ovins, agnelage, contention, tonte ...) issus de formations pour adultes comme le certificat de spécialisation ovine.

Renseignez-vous auprès de ces établissements.

- La Formation Ouverte A Distance (FOAD) permet, à toute personne, de se former depuis chez elle, à son rythme. Les cours théoriques à distance sont couplés à des séances de regroupement en centre de formation ou en élevage notamment pour la pratique.

**Mais entre la formation et la concrétisation du projet, l'expérience est également nécessaire**

- Visiter des exploitations et rencontrer des éleveurs est essentiel pour découvrir les systèmes de production de la région.
- Les stages et les travaux pratiques pour s'essayer concrètement aux tâches de l'élevage ovine, permettent de mieux en connaître les réalités.

**Se former et s'informer tout au long de sa carrière sont aussi indispensables**

Comme tout autre corps de métier, celui d'éleveur évolue avec de nouvelles techniques, des changements de réglementations ou d'évolution du contexte et souvent, incite à se remettre en question. Suivre des formations, adhérer à un syndicat agricole, s'abonner à la presse agricole du département et à la presse spécialisée, sont autant de solutions pour vous tenir informé. Participer à des formations ou des réunions d'informations, rencontrer d'autres éleveurs vous permet de progresser dans votre carrière d'éleveur ovine.

Prendre le temps de rencontrer, dialoguer avec les conseillers de Chambre d'Agriculture, de coopérative, des organismes techniques, ou d'une autre organisation professionnelle sera bénéfique pour votre installation.

**Etre bien accompagné**

**Pour réussir une installation, il est important de s'entourer des personnes compétentes, que ce soit sur les plans technique, économique ou juridique.**

L'étude technico-économique est déterminante pour évaluer les investissements, définir le plan de financement et faire une approche de la trésorerie.

Pouvoir projeter l'organisation et les résultats du troupeau, déterminer les dates d'achats des animaux et les mises en production, du démarrage jusqu'au rythme de croisière, constituent un préalable indispensable pour prévoir les stocks, l'assolement, les réparations ou constructions de bâtiments et de clôtures. Pour tout cela, faites-vous aider !

➔ UN SITE POUR VOUS AIDER : [www.inn-ovin.fr](http://www.inn-ovin.fr)

- De nombreux chiffres sur la production ovine.
- Toutes les formations à vocation ovines rubrique « Construire mon projet »/ Annuaire de la formation



**INN'OVIN**  
LA FILIÈRE OVINE RECRUTE

# Les démarches pour son installation

Devenir éleveur de brebis laitières représente un investissement individuel et familial conséquent. Trouver une exploitation ou une association à intégrer, construire son projet, suivre les démarches à l'installation, sont les trois phases essentielles, plus ou moins concomitantes et surtout liées les unes aux autres qui doivent être respectées pour réussir.



Un parcours d'installation requiert pas moins de 18 mois entre le moment où la structure d'installation effective est trouvée et la production des premiers litres de lait. Prendre le temps de mûrir chaque étape/phase est essentiel à la réussite du projet. Nombreuses sont les structures d'accompagnement et de conseil qu'un futur éleveur peut et doit solliciter. L'expertise et les ressources des conseillers sont précieuses ! N'hésitez pas à les solliciter pour vous aider dans vos différentes démarches !

## 1 - TROUVER UNE EXPLOITATION OU UNE ASSOCIATION

### Chercher une exploitation

**Pour rechercher une exploitation ovine, il vous faut :**

- Interroger le Répertoire Départ Installation (RDI) de votre département qui a pour objectif de mettre en relation les cédants et les repreneurs potentiels. Vous pouvez directement consulter leurs annonces ou trouver un contact sur [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com)
- Interroger les SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural).
- Prendre contact avec le milieu ovin laitier : les organismes techniques et les organisations de producteurs, les syndicats départementaux, les éleveurs. Le bouche à oreille est un très bon moyen pour trouver une exploitation.
- Pensez à regarder toutes les exploitations ruminants et pas uniquement celles avec les ovins.

### ➔ SE FAIRE ACCOMPAGNER

N'hésitez pas à vous faire accompagner et/ou à utiliser des outils, par exemple un audit de repreneabilité, proposé par le service transmission des Chambres d'Agriculture et par certains centres de gestion.

La recherche d'une exploitation qui vous convienne notamment dans le cadre d'une reprise suite à une transmission est une opération qui demande du temps et de l'énergie. Ne vous découragez pas même si le premier essai n'est pas le bon. Un stage de « tuilage » avec le cédant, communément appelé stage de parrainage, sur l'exploitation à reprendre est un bon moyen de se faire une idée et surtout de préparer la reprise en douceur. Certains départements ou régions mettent en place des moyens de financement de ces stages, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre Chambre d'Agriculture.



**Si vous souhaitez intégrer une société existante, les démarches sont quasiment les mêmes. Le RDI et l'association GAEC&Société proposent des annonces d'associations.**

Le bouche à oreille fonctionne également très bien dans ces cas-là. Mais attention, le facteur humain s'ajoute aux critères de sélection et il faut être capable de faire sa place au sein de l'association existante. En contrepartie les intérêts sont multiples. Vous n'êtes pas seul et les besoins en capitaux sont souvent moins importants.

## 2 - SUIVRE LES DÉMARCHES À L'INSTALLATION

**Rien ne s'improvise, tout doit se programmer.**

➤ **UN NUMÉRO INDIGO POUR TROUVER LES COORDONNÉES DU « POINT ACCUEIL INSTALLATION » LE PLUS PROCHE**  
0 820 222 935  
(0,09 euros TTC/min + coût d'un appel local)

➤ **UN SITE INTERNET :**  
[www.sinstallerenagriculture.fr](http://www.sinstallerenagriculture.fr)

Une rencontre avec le Point Accueil Installation (PAI) est le point de départ. Quel que soit votre projet ou votre profil, que vous demandiez les aides à l'installation ou pas, le Point Accueil Installation est là pour vous accompagner. Le chargé(e) de mission vous remettra alors un auto diagnostic qui vous aidera à mettre à plat votre projet.

Le dispositif de préparation à l'installation, mis en place par l'Etat, apporte un accompagnement humain et des possibilités de former les porteurs de projet en fonction de leurs besoins en réalisant un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP). Il est permis également d'accéder au dispositif d'aides à l'installation.

### Les aides à l'installation

#### 1. DOTATION JEUNES AGRICULTEURS (DJA)

##### > Conditions personnelles

- Ne pas avoir été installé en France ou à l'étranger avec les aides à l'installation agricole.
- Avoir 18 ans au moins, 40 ans au plus à la date du dépôt du dossier de demande d'aide.

##### > Capacité professionnelle

Il faut justifier à la date d'installation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur au Bac Professionnel agricole (niveau IV agricole). Les candidats doivent également réaliser le **Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)** qui comprend un stage de préparation à l'installation (au minimum 21h), et qui peut être complété par des stages et formation en fonction du projet et des souhaits des candidats.

Il faut également :

- **Faire un Plan d'Entreprise (PE)** afin de mettre en lumière les capacités techniques et financières de l'exploitation sur les quatre premières années d'installation.
- **Déposer une demande d'aides à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)**, avec le concours des Chambres d'Agriculture / service Installation et en avisant la banque qui a été retenue pour financer l'installation.

##### > Le candidat s'engage à ...

- tenir une comptabilité de gestion pendant 4 ans,
- rester agriculteur à titre principal pendant 4 ans,
- réaliser sur les équipements repris, les travaux exigés par la réglementation sur la protection de l'environnement dans un délai de 4 ans.

##### > Procédure

Le dépôt de la demande se fait auprès de la DDTM et porte sur la Dotation Jeune Agriculteur (DJA).

La demande doit se faire avant l'installation. Le Préfet et le Président du Conseil Régional se prononcent sur l'attribution de la dotation et éventuellement sur celle des prêts, après examen de la demande par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA).

#### 2. AUTRES AIDES

Les Conseils Régionaux et Conseils Départementaux proposent des aides pour le suivi de votre installation ou pour de l'investissement. Il est donc important de se renseigner auprès de ces institutions pour connaître l'existence ou non d'aides et leurs conditions d'attribution.

#### ➤ BIEN SE RENSEIGNER

Suivant votre région ou votre projet, des aides complémentaires existent. Ainsi, certaines structures locales peuvent proposer des dispositifs d'accompagnement pour les jeunes installés (MSA, GDS, coopérative, ...). Renseignez-vous.

## Les démarches administratives

**Que vous demandiez des aides ou pas, il y a un certain nombre de formalités à réaliser avant de pouvoir légalement vous installer en agriculture.**

- 1 - Demander l'autorisation d'exploiter auprès de la DDTM, et en cas de reprise, prévoir le transfert ou solliciter l'attribution des droits (DPB, ...). Solliciter également un n° PACAGE (n° d'identification de l'exploitation pour toute demande d'aide). **Prévoyez 4 mois de délais après le dépôt de la demande.**
- 2 - Signer les actes concernant le foncier (baux, achat, ...).
- 3 - Créer ou modifier les statuts de la société (pour les installations sociétaires).
- 4 - Effectuer les démarches juridiques et sociales auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de votre chambre d'agriculture (n° SIRET, choix des régimes fiscaux, de TVA, d'imposition ...), de la Mutualité Sociale Agricole et effectuer les transferts de contrats...

En cas d'installation en dehors du parcours aidé, passer également par le PAI qui pourra vous aiguiller dans vos démarches et les différents soutiens possibles.

### ➤ POUR UNE INSTALLATION RÉUSSIE EN ÉLEVAGE DE BREBIS LAITIÈRES

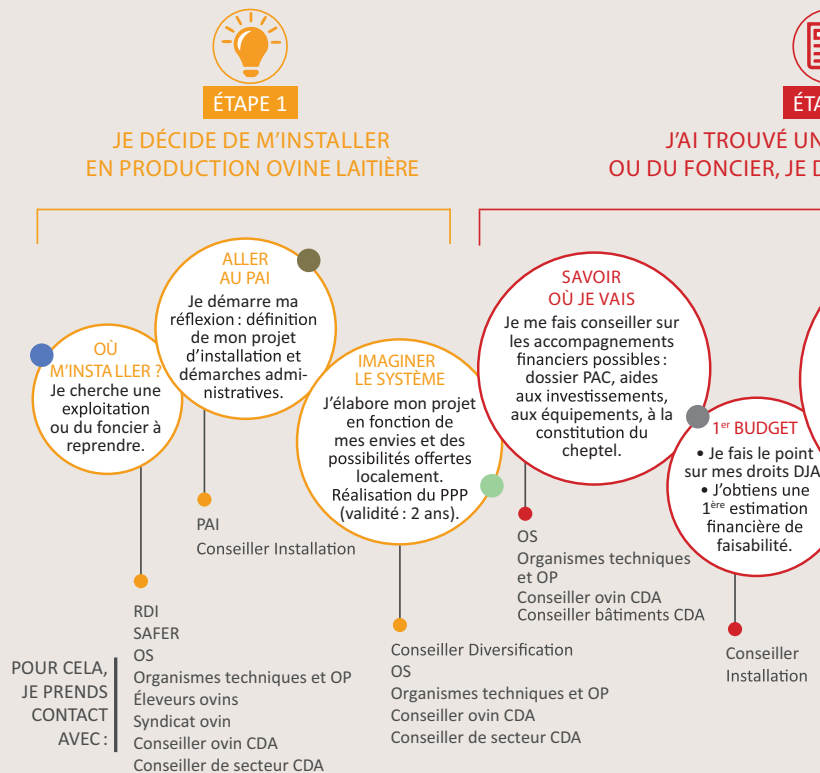
#### 1 - UN PARCOURS EN 4 ÉTAPES

S'installer en élevage ovin laitier nécessite de prendre le temps de réfléchir pour construire son projet, afin qu'il soit pérenne, viable et vivable. Un parcours d'installation comprend 4 étapes (décrites ci-contre) et requiert pas moins de 18 mois entre le moment où la structure d'installation effective est trouvée et la vente des premiers agneaux. Prendre le temps de mûrir chaque étape/phase est essentiel à la réussite du projet.

#### 2 - VOUS VOUS INSTALLEZ ? FAITES-VOUS AIDER !

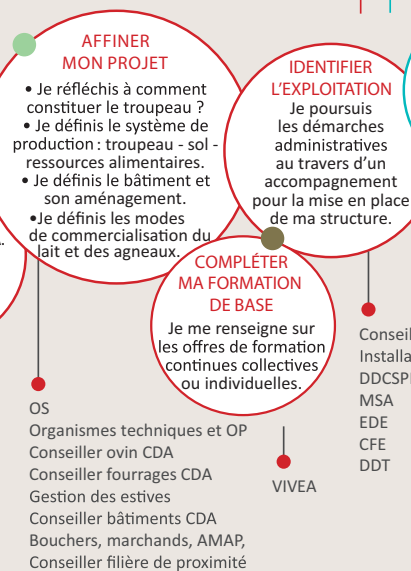
En phase d'installation, nombreuses sont les structures d'accompagnement et de conseil qu'un futur éleveur peut et doit solliciter. L'expertise et les ressources des conseillers sont précieuses ! N'hésitez pas à les solliciter pour vous aider dans vos différentes démarches

- Recherche du foncier
- Démarches administratives
- Démarches techniques
- Démarches financières

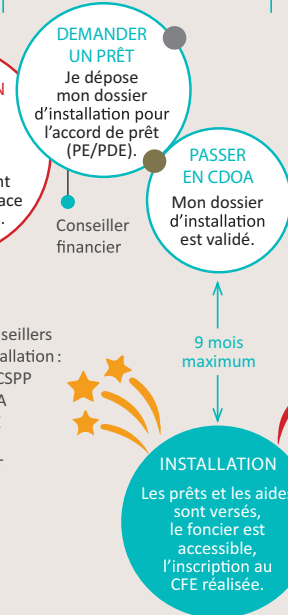




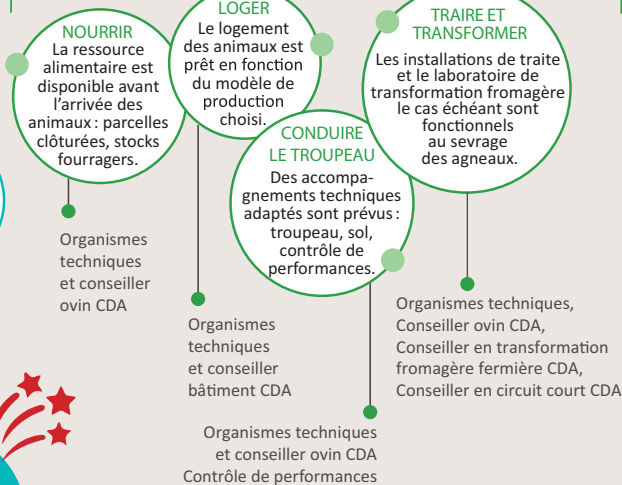
**ÉTAPE 2**  
JE DÉFINIS MON SYSTÈME D'EXPLOITATION



**ÉTAPE 3**  
JE SOLLICITE LA BANQUE ET JE PASSES AU CDOA



**ÉTAPE 4**  
JE M'ORGANISE POUR UNE INSTALLATION FONCTIONNELLE



Mai 2019 - réf. : 00 19 301 021

## ➤ TABLEAU GÉNÉRAL D'INCIDENCE DE LA DATE D'INSTALLATION

### Incidence de la date d'installation sur la mise en place du système

OBJET	Janvier	Février à avril	Mai à août	Septembre à décembre
<b>ANIMAUX</b>	Début de période de traite majoritaire dans les bassins de production. Peu de brebis disponibles. Possibilité d'acheter des agnelles sevrées.	Milieu de période de traite. Peu de brebis disponibles (en dehors des réformes). Possibilité d'acheter des agnelles.	Période de lutte. Possibilité d'acheter des brebis qui mettront bas à l'automne.	Fin de gestation. Possibilité d'acheter des brebis avant le démarrage de la traite.
<b>STOCKS FOURRAGERS</b>	Achat de fourrages, quantités très variables selon le système retenu. Ne pas oublier la paille pour la litière.	Semis de prairie pour stocks suivant.	Pâturage et récolte de fourrage.	Pâturage et récolte de fourrage. Achat de foin pour l'hiver, quantités très variables selon le système retenu. Semis de prairie.
<b>STOCKS DE CÉRÉALES</b>	Achat de céréales et de concentrés (nature et quantités variables selon le système d'alimentation et l'objectif de production).	Semis de céréales de printemps.	Achat de céréales à la récolte (quantités variables selon le système d'alimentation).	Achat de céréales ou de maïs grain à la récolte (quantités variables selon le système d'alimentation). Semis de céréales.
<b>BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS</b>	Nécessité de disposer de bâtiments et d'installation de traite fonctionnels dès l'installation. Temps disponible pour les clôtures.	Nécessité de disposer de bâtiments et d'installation de traite fonctionnels dès l'installation. Clôtures à vérifier avant la mise à l'herbe.	Temps disponible pour aménager des bâtiments.  Nécessité de disposer de clôtures fonctionnelles.	Aménager des bâtiments avant l'entrée en bergerie. Vérifier les installations de traite et de conservation du lait. Nécessité de clôtures fonctionnelles.

### Incidence de la date d'installation sur les déclarations et le paiement des aides

OBJET	Janvier	Février à avril	Mai à août	Septembre à décembre
<b>AIDE OVINE (AO)</b>	Déclaration en janvier sur effectif détenu entre février à début mai.	Pas d'AO. Déclaration en janvier de l'année suivante pour paiement en fin d'année suivante.		
<b>REGISTRE PARCELLAIRE (DÉCLARATION PAC ET DPB)</b>	Déclaration d'avril à la mi-mai pour bénéficier de toutes les aides.		Déclaration à faire d'avril à la mi-mai de l'année suivante pour bénéficier des aides en fin d'année suivante.	
<b>INDEMNITÉS COMPENSATOIRES DE HANDICAPS NATURELS</b>	Déclaration d'avril à la mi-mai et calcul en fonction du nombre d'animaux présents au 30 mars et de la surface.		Pas d'ICHN dans l'année. Déclaration à faire d'avril à la mi-mai de l'année suivante pour bénéficier de l'ICHN l'année suivante.	
<b>MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (ENGAGEMENT SUR 5 ANS)</b>	Déclaration d'avril à la mi-mai pour paiement en fin d'année.		Déclaration à faire d'avril à la mi-mai de l'année suivante pour bénéficier des aides en fin d'année suivante.	

### Incidence de la date d'installation sur le versement des cotisations à la MSA

OBJET	Janvier	Février à avril	Mai à août	Septembre à décembre
<b>MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE</b>	1er acompte de 40% en Février ; le 2ème de 40% en Mai. Solde en Septembre.	Versement du 1er acompte en février de l'année suivante.		

# La production et la consommation françaises de produits à base de lait de brebis

## QUELQUES DONNÉES...

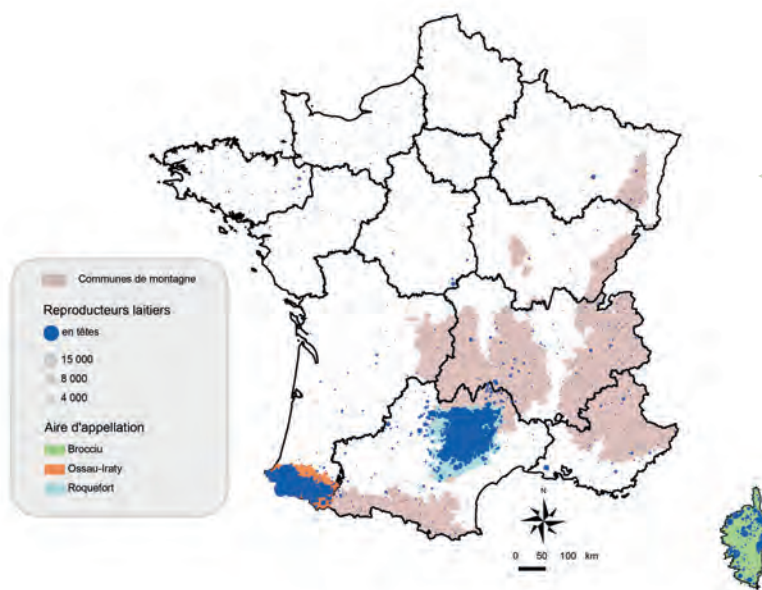
La France est le 5<sup>e</sup> producteur et 3<sup>e</sup> exportateur européen de lait de brebis grâce au 5<sup>e</sup> cheptel européen qui totalise près d'1,6 million de brebis laitières. Divers fromages de brebis sous signes de qualité font la fierté des producteurs français. En 2022, 73 % des Français ont acheté du fromage de brebis.

## 1 - LA PRODUCTION FRANÇAISE DE LAIT DE BREBIS

### Le cheptel de brebis laitières

Le cheptel national de reproducteurs ovins lait s'établissait à 1,55 million de têtes en 2021 (source BDN). Il est resté remarquablement stable sur les deux dernières décennies, contrairement au cheptel allaitant qui s'est contracté de près de 31 %. Le cheptel ovin laitier pesait ainsi pour 28 % du cheptel national en 2021, contre 22 % dans les années 2000.

#### ➤ RÉPARTITION DU CHEPTEL DE REPRODUCTEURS OVINS LAIT PAR COMMUNE (2018)



En 2021, le cheptel reproducteur ovin laitier comptait 1,55 million de têtes, soit 28 % du cheptel reproducteur ovin total.

(Source : BDN au 1er janvier 2022.)

Source :  
GEB - Institut de l'élevage d'après BDN /  
Carte réalisée avec Cartes et Données -  
© Artique

L'élevage de brebis laitières a pour caractéristique de valoriser les territoires difficiles, notamment dans les bassins d'Occitanie, des Pyrénées-Atlantiques et de Corse, qui concentrent 96% des brebis et agnelles saillies laitières françaises (57% en Occitanie, 33% en Nouvelle-Aquitaine et 5% en Corse). Il est situé majoritairement en zone de montagne, qui regroupe 91% du cheptel, et constitue un enjeu économique et social majeur pour les territoires qu'il valorise.

De façon plus détaillée, sept départements regroupent à eux seuls un peu plus de 91% de l'effectif national. En première position on retrouve l'Aveyron, avec 606 000 reproducteurs, puis les Pyrénées-Atlantiques (536 000 têtes), le Tarn (116 000 têtes), la Lozère (73 600 têtes), et les deux départements corses (77 500 têtes). On note cependant une dynamique de croissance du cheptel ovin lait dans les départements hors de ces bassins traditionnels de production.

Tout ou partie de ces territoires est liée à une aire d'appellation fromagère : l'AOP Roquefort et l'IGP Péral dans le nord-est de l'Occitanie, l'AOP Ossau-Iraty dans les Pyrénées-Atlantiques, l'AOP Brocciu en Corse. A chacun de ces bassins de production est associé un système d'élevage spécifique, caractérisé notamment par l'élevage de brebis de races locales.

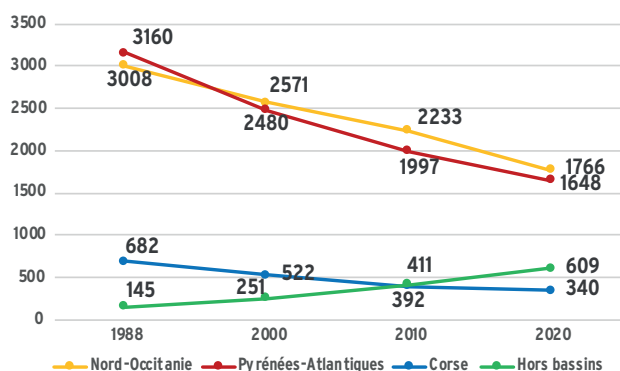
## Les élevages

Comme pour l'ensemble des exploitations ovines, l'élevage ovin laitier affiche une restructuration marquée. Avec près de 4 400 exploitations de plus de 10 brebis en 2022, le nombre d'élevages a diminué de 28 % depuis 2000, soit une perte de 1,3 % par an en moyenne.

Cette tendance est marquée dans les bassins traditionnels de production, avec une baisse de près de 21% sur la dernière décennie dans le nord de l'Occitanie (bassin de Roquefort), de 17% dans les Pyrénées-Atlantiques et de 13% en Corse. L'agrandissement progressif des exploitations a cependant permis le maintien du cheptel dans ces territoires.

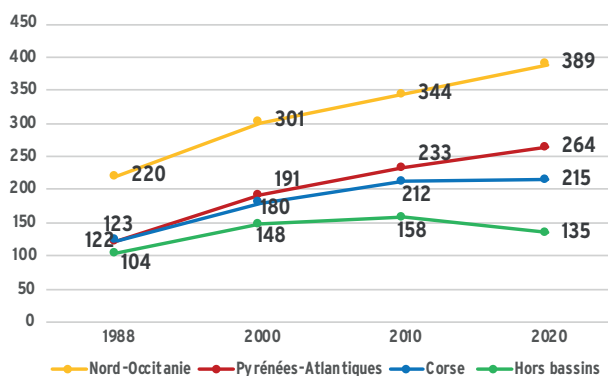
A l'inverse, l'élevage ovin lait s'étend progressivement sur l'ensemble de l'hexagone, via notamment la création de structures de production, avec dans la plupart des cas transformation à la ferme. On comptait ainsi près de 600 exploitations « hors-bassins » en 2020, soit 48% de plus qu'en 2010.

### NOMBRE D'EXPLOITATIONS AVEC BREBIS LAITIÈRES PAR ZONE



Source : Agreste recensements agricoles, traitement Institut de l'élevage

### CHEPTEL MOYEN PAR EXPLOITATION ET PAR ZONE (NOMBRE DE BREBIS LAITIÈRES)



### L'ÉLEVAGE OVIN LAITIER EN FRANCE

#### BRETAGNE

- 64 élevages (+31 / 2016)
- 110 brebis /élevage
- 700 000 L collectés en 2020
- 85% du lait est collecté

#### NOUVELLE-AQUITAINE

- 1560 élevages (- 95 / 2016)
- 270 brebis/élevage
- 42 000 L de lait collecté / élevage
- 87% du lait est collecté

#### OCCITANIE

- 1850 élevages (-300 / 2016)
- 365 brebis/élevage (- 95 / 2016)
- 120 000 L de lait collecté / élevage
- 99% du lait est collecté

#### CORSE

- 325 élevages (-21 / 2016)
- 203 brebis /élevage
- 19 000 L de lait collecté /élevage
- 60% du lait est collecté

#### RHÔNE-ALPES-AUVERGNE

- 286 élevages (+185 / 2016)
- 90 brebis/élevage
- 2,4 millions de litres de lait collectés en 2022
- 55% du lait est collecté

#### PACA

- 90 élevages (+35 / 2016)
- 94 brebis/élevage
- 80% du lait est transformé à la ferme



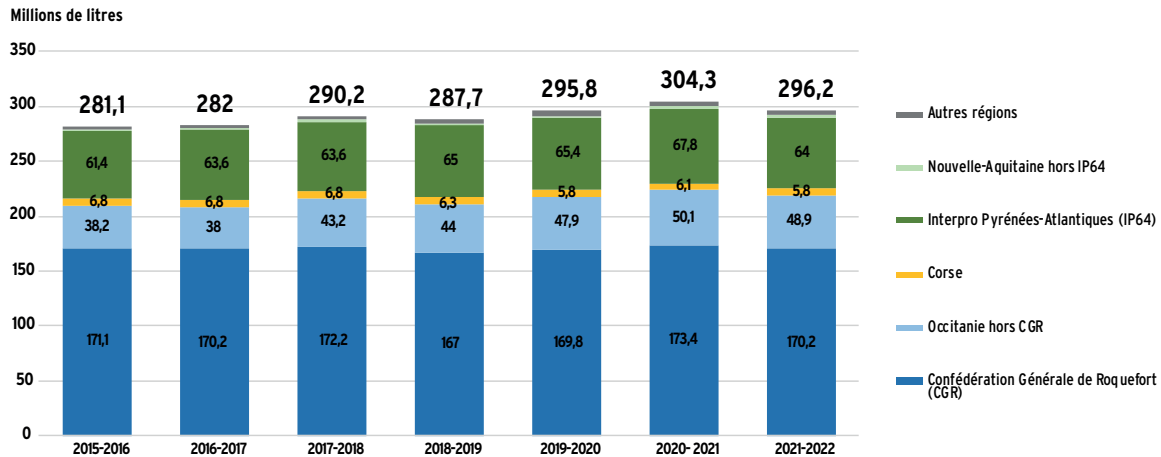
En 2021, 37 % de la collecte française de lait de brebis était utilisée dans des fabrications pour des AOP. 158 500 brebis laitières certifiées AB fin 2021 sont réparties dans 722 exploitations.

Source : Agreste recensements agricoles, traitement Institut de l'élevage, exploitations de plus de 25 brebis laitières

## La production et collecte de lait issue des élevages français

Avec près de 315 millions de litres produits en 2022, la France se positionne au rang de 5ème producteur européen et 12ème producteur mondial de lait de brebis. 94% de la production est livrée à des laiteries, coopératives ou privés, qui se chargent de la transformation et de la valorisation des produits. Les 6% restants, soit près de 19 millions de litres, sont transformés directement à la ferme.

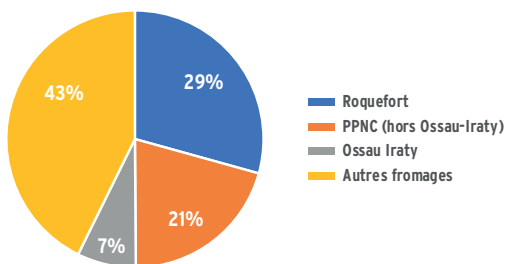
### ÉVOLUTION DE LA COLLECTE FRANÇAISE DE LAIT DE BREBIS



Source : GEB - Institut de l'élevage d'après FranceAgriMer, CGR et IP64

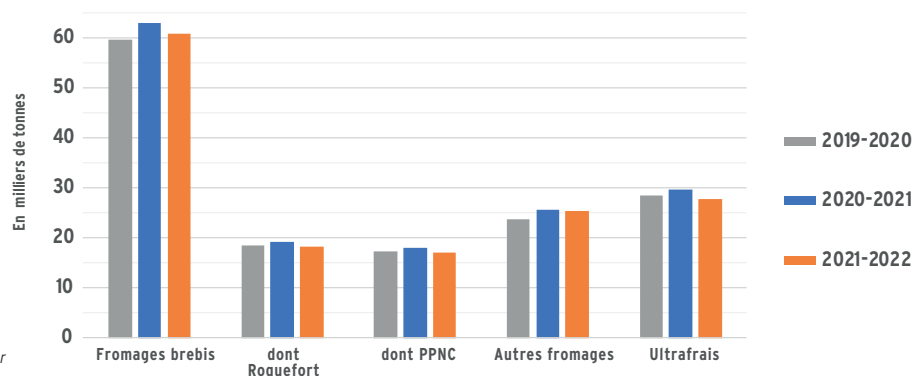
## 2 - LES FABRICATIONS DE PRODUITS AU LAIT DE BREBIS

### FABRICATIONS DE FROMAGES AU LAIT DE BREBIS EN 2022



Près de 60 000 tonnes de fromages pur brebis ont été fabriquées en 2022, et ont absorbé près de 90% de la collecte française du lait de brebis. Les AOP ont pesé pour près de 40% des fabrications totales. Le reste des fabrications est composé de fromages à pâte pressée hors AOP, de pâtes molles et de la catégorie « Autres fromages », principalement des fromages à pâtes fraîches type Féta. Les fabrications de produits ultra-frais, près de 10% de la collecte en 2022, ont connu une forte croissance sur la dernière décennie.

### ÉVOLUTION DES FABRICATIONS NATIONALES DE PRODUITS AU LAIT DE BREBIS



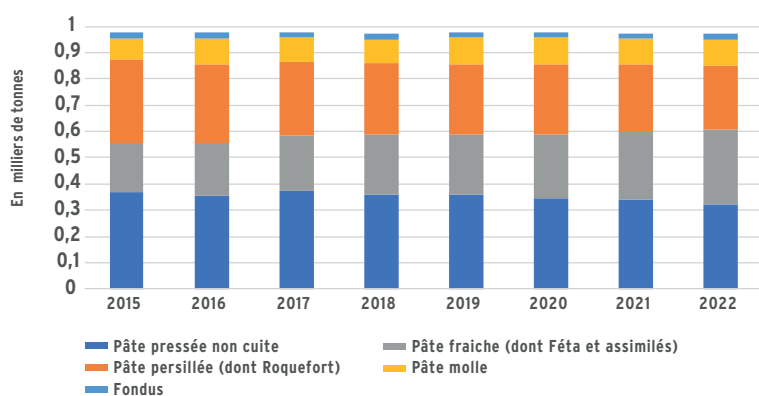
Source : GEB - Institut de l'élevage, d'après FranceAgriMer



### 3 - LES DÉBOUCHÉS DES PRODUITS DE LA FILIÈRE

Les fromages au lait de brebis font partie intégrante de la gastronomie française en contribuant à son rayonnement à l'export (1/4 des fromages exportés vers plus de 90 pays) et en faisant partie intégrante du plateau de fromages français. La consommation domestique a ainsi absorbé plus de la moitié des fabrications françaises en 2022.

#### ACHATS DE FROMAGES DE BREBIS PAR LES FRANÇAIS



En volumes, les pâtes pressées non cuites (dont l'AOP Ossau-Iraty) sont les fromages de brebis les plus achetés par les Français. Viennent ensuite les pâtes fraîches qui contiennent la fêta (et produits assimilés) et les pâtes persillées, principalement composées de Roquefort.

GEB - Institut de l'élevage, d'après FranceAgriMer et Kantar Worldpanel



### 4 - LA FILIÈRE PRODUIT AUSSI DES AGNEAUX

En 2022, la France était le 3ème producteur de viande ovine de l'Union européenne à 27, avec 79 200 tonnes équivalent carcasse.

Une part de ces agneaux est issue du cheptel laitier : les « agneaux de lait », nourris au lait maternel pendant 1 mois (ex : l'IGP Agneau de lait des Pyrénées et l'Agneau de lait Corse, consommés pour les fêtes de fin d'année) et les agneaux sevrés, allaités pendant 4 semaines puis engraisés en bergerie 2 ou 3 mois (agneaux Lacaune engraisés en France, commercialisés surtout au 1er semestre, chaque année).



# Constituer son troupeau.. les règles à respecter



Les performances du troupeau ont une grande influence sur la rentabilité de l'élevage. Constituer son cheptel est une étape fondamentale de l'installation. L'éleveur doit être particulièrement vigilant lors de cet investissement, et pour cela, doit respecter certains principes.

## 1 - LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES D'UN TROUPEAU

### ➤ ZOOM SUR LA SÉLECTION GÉNÉTIQUE

En production ovine laitière, l'insémination animale (IA) occupe une place plus ou moins importante selon les bassins de production.

L'offre proposée par les entreprises de sélection est d'une grande qualité génétique. Toutefois, IA ou pas, il ne faut pas négliger les béliers de monte naturelle (pour les retours ou pour l'ensemble de la lutte) : leur nombre et leur qualité génétique produisent un excellent retour sur investissement.

Pour s'approvisionner en béliers, privilégier les ventes faites par les OS/ES à la sortie des centres d'élevage. Aujourd'hui, les centres disposent de béliers génomiques dont la valeur génétique est connue avec plus de précision que la seule ascendance. Cela garantit également la provenance des béliers d'un point de vue sanitaire.

### Effectif ?

**Pour définir la taille principale d'un troupeau, il est nécessaire de :**

- Cerner les ressources fourragères disponibles (surface et potentiel agronomique)
- Définir le seuil de rentabilité (volume de lait et mode de valorisation, en fonction du nombre de personnes qui vont vivre de la production, de la présence ou pas d'un atelier complémentaire et de la zone de production). Pour plus d'informations, se référer à la partie « Les clés de la réussite »

**Cet effectif dépendra également de la race choisie, du système de production et du niveau de productivité laitière des brebis souhaité.**

### Brebis ou agnelles ?

**Il est souhaitable de ne pas dépasser 50 % d'agnelles.**

Avec des agnelles, la conduite de la reproduction est plus difficile à maîtriser, surtout si l'éleveur a peu d'expérience. De plus ces animaux qui arriveraient au même âge à la réforme, déséquilibreraient la pyramide des âges du troupeau. Les agnelles issues de troupeaux en sélection présentent des garanties génétiques et sanitaires.

La reprise du troupeau de l'exploitation du cédant est la situation la plus simple.

En effet, les brebis ne sont pas changées d'environnement et les problèmes sanitaires sont moins importants que lors d'un achat de brebis à l'extérieur. Mais attention, un tri rigoureux des animaux avant l'achat reste nécessaire.

Avec des brebis, les résultats sont confortés car elles sont d'emblée plus productives et les premières ventes sont plus rapides. La mise en route du troupeau - gestion des lots, périodes de mise bas, etc. - est également plus rapide. Le renouvellement du troupeau sera progressif.

Que ce soit avec des brebis ou des agnelles, on diminue les risques sanitaires en privilégiant l'approvisionnement auprès de troupeaux suivis en contrôle de performance (ou directement en s'adressant aux centres d'élevage) et en réduisant le nombre de fournisseurs.

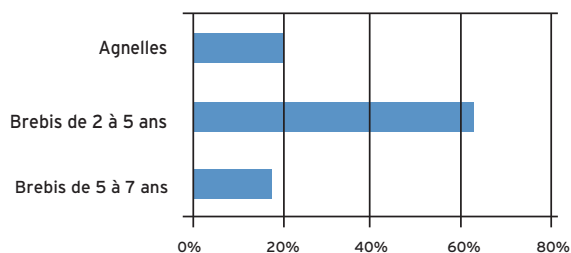
### Une pyramide d'âge du troupeau la plus équilibrée possible

L'objectif est d'obtenir un troupeau où toutes les tranches d'âge sont représentées et d'effectuer un renouvellement régulier. Soit au moins 20% à 30 % d'agnelles, le reste du troupeau étant composé de brebis âgées de 2 à 6 ans maximum.



Si lors de la constitution du cheptel, on achète des brebis de plus de 5 ans, il faut prévoir leur remplacement rapidement en envisageant leur renouvellement dès la 2<sup>ème</sup> année.

### ➤ PYRAMIDE D'ÂGE D'UN TROUPEAU EN RÉGIME DE CROISIÈRE



### Constitution progressive ou rapide ?

**Pour des raisons économiques, il est fortement conseillé de parvenir rapidement à l'objectif de « croisière ».**



Lorsque l'on crée un troupeau de brebis laitières, les possibilités d'accroissement interne sont trop limitées, aussi dans son plan de financement, il vaut mieux prévoir des achats pour atteindre les objectifs de taille de cheptel dans les délais prévus. Surtout ne pas faire l'impasse sur les réformes pour des causes de productivité laitière, de conformation de la mamelle, ou d'infertilité dès la première année. En production laitière, 90% des objectifs de production doivent être atteints un an après l'installation.

Les possibilités de pâturage (surfaces clôturées), la constitution des stocks fourragers et la place en bergerie doivent évoluer parallèlement à l'augmentation de l'effectif. Se renseigner auprès de son technicien pour connaître les besoins selon la conduite de l'élevage.

## 2 - LE CHOIX DES ANIMAUX

### La qualité génétique des animaux

**Les soins et l'alimentation apportés aux animaux ne pourront jamais compenser le mauvais niveau génétique du cheptel.**

Le choix de la race dépendra à la fois du milieu, du mode de gestion de votre troupeau, du mode de valorisation du lait et des exigences imposées par le cahier des charges d'un éventuel signe officiel de qualité. Pour une race donnée, le niveau de production d'un troupeau est fonction à la fois du potentiel laitier des animaux, des conditions d'élevage et du système d'alimentation.

Il existe 5 races principales de brebis laitières, chacune majoritairement présente dans son bassin traditionnel de production et décrites ci-dessous. La race Thônes-et-Marthod, mixte et rustique, est également élevée pour son lait principalement dans la région des Alpes. Enfin, la race Brigasque est représentée dans quelques élevages des Alpes-Maritimes.

On ne compte quasiment pas de races « exogènes » sur le territoire. Seules quelques Sardes ou Frisonnes sont élevées ici et là.

### Principales caractéristiques des races de brebis laitières



#### **Basco-béarnaise**

Cette race est l'une des trois races autorisées à produire le fromage AOP Ossau-Iraty. Les animaux sont de format moyen (60 kg pour les brebis et 75 kg pour les béliers).

La tête est étroite, fortement busquée et munie de cornes enroulées en spirales autour des oreilles. La toison, composée de laine blanche grossière, est légèrement frisée, formant des mèches longues et pointues. Particulièrement adaptée à la grande transhumance, elle continue chaque année à estiver vers les hauts sommets pyrénéens. Bonne laitière, facile à traire et apte au

désaisonnement, son lait est traditionnellement utilisé pour la transformation fromagère fermière.

*Production laitière au contrôle laitier officiel 2022 : 222 litres en 150 jours.*



#### **Corse**

La Corse est la seule race autorisée à produire le fromage AOP Brocciu. Elle se caractérise par son petit format : 35 - 40 Kg de poids vif. La brebis a une tête très fine, avec une face longue et un chanfrein plat ou légèrement bombé, avec présence de cornes ou non. Selon le standard de la race, les béliers sont nécessairement cornus.

La mamelle est développée et conformée en « pis de chèvre » ce qui lui confère une facilité de traite toute particulière. La laine est jarreuse, et recouvre en longues mèches la totalité du corps de l'animal, ce qui permet aux troupeaux de rester en plein air toute l'année. La couleur de la toison n'est pas fixée, on trouve des animaux aux toisons noires, rousses, blanches ou grises.

*Production laitière au contrôle laitier officiel 2022 : 153 litres en 189 jours.*



#### **Lacaune**

La production phare de cette brebis est le fromage AOP Roquefort. La race Lacaune est la première race française en termes d'effectif. Qu'elle soit spécialisée pour la production laitière ou pour la production de viande, le standard de la race Lacaune reste le même. Sa tête est longue, fine et recouverte de poils blancs très fins à teinte argentée. Mâles et femelles n'ont pas de cornes. Son poids varie entre 70 et 80 kilos chez les brebis et environ 100 Kg chez les mâles. Sa peau est de coloration blanche.

Sa toison, peu abondante, laisse à découvert la tête et la nuque.

*Production laitière au contrôle laitier officiel 2022 : 346 litres en 176 jours.*



#### **Manech tête noire**

La Manech tête noire est l'une des trois races autorisées à produire le fromage AOP Ossau-Iraty. C'est une race de format moyen (55-70 kg pour les béliers et 55 à 60 kg pour les brebis) à laine blanche et très longue. Sa tête, cornue, et ses membres, forts et grands par rapport à la taille de l'animal, sont dépourvus de laines et de couleur noire. La toison à mèches longues et pointues comporte un collier noir et présente des fibres de couleur gris foncé ou noire.

Ce sont de bonnes laitières, faciles à traire et aptes au désaisonnement.

*Production laitière au contrôle laitier officiel en 2022 : 183 litres en 151 jours.*



#### **Manech tête rousse**

La Manech tête rousse est l'une des trois races autorisées à produire le fromage AOP Ossau-Iraty. Les animaux sont de format moyen (70 à 80 kg pour les béliers et 55 à 60 kg pour les brebis). La toison est composée de laine blanche en mèches longues et grossières. Sa tête, parfois cornue chez le mâle, et ses membres, forts et grands par rapport à la taille de l'animal, sont dépourvus de laine et de couleur rousse. La toison présente aussi quelques fibres de pigmentation rousse. Ce sont de bonnes laitières, faciles à traire et aptes au désaisonnement.

*Production laitière au contrôle laitier officiel 2022 : 245 litres en 165 jours.*



**Quel que soit votre choix et en particulier si vous choisissez une race bénéficiant d'un programme d'amélioration génétique, il vous faudra exiger des garanties génétiques lors de l'acquisition de vos reproducteurs.**

**Pour vous approvisionner en femelles,** l'Organisme de Sélection (l'OS) pourra vous mettre en contact avec des sélectionneurs, voire organiser le tri des agnelles qui répondront à votre besoin en tenant compte de la morphologie des animaux mais aussi des qualifications respectives du père et de la mère.

**L'Insémination Animale (IA)** permet d'accéder aux meilleurs béliers mais aussi d'améliorer rapidement le niveau génétique d'un troupeau, tout en apportant les garanties sanitaires les plus intéressantes.

Elle permet en outre un groupage des mises-bas qui est avantageux en termes d'organisation du travail, de gestion de l'alimentation mais aussi de qualité du lait (meilleur enrichissement du lait du troupeau).

**Concernant la résistance à la tremblante,** la quasi-totalité des béliers proposés à la vente sont de génotype ARR/ARR c'est-à-dire résistants à la tremblante classique. Ils transmettent un allèle de résistance à leur descendance (Voir chapitre Tremblante dans la partie « Vos obligations »).

Dans tous les cas, les techniciens des OS et des ES, mais aussi les techniciens des structures qui vous entourent pourront vous guider dans l'ensemble de vos choix concernant l'approvisionnement en reproducteurs.

La sélection des races ovines laitières est organisée selon une structuration pyramidale de la population raciale, avec, d'une part les éleveurs sélectionneurs (pratiquant le Contrôle Laitier Officiel -CLO), créateurs du progrès génétique, et d'autre part, les éleveurs utilisateurs du progrès génétique (pratiquant éventuellement un Contrôle Laitier Simplifié -CLS).

(voir partie « améliorer ses performances » en page 53)

### Les précautions sanitaires

Le mélange d'animaux issus de cheptels différents constitue un facteur de risque sanitaire important et peut conduire à l'émergence de maladies qui étaient jusque-là inapparentes. Pour limiter ce risque, il faut s'approvisionner dans un minimum d'élevages connus. L'achat doit être accompagné d'un certificat sanitaire établi par les services vétérinaires et une quarantaine pour les animaux introduits doit être envisagée.

#### ➤ SELON LES RÉGIONS, DES AIDES EXISTENT SOUS CERTAINES CONDITIONS POUR :

- La création et l'accroissement du troupeau
- L'achat de béliers de race pure inscrits
- L'insémination animale
- L'achat d'agnelles de qualité

- S'assurer de la conformité des animaux avec les règles de prophylaxie en vigueur. Pour cela, renseignez-vous auprès des services vétérinaires de votre département.
- Être vigilant pour ne pas introduire d'animaux malades : mammites, pneumonies, abcès, gale, piétin, épидидymite, agalactie.

L'approvisionnement auprès de sélectionneurs respectant le règlement sanitaire des Organismes de Sélection offre des garanties supplémentaires, en particulier pour ce qui est de la résistance des animaux à la tremblante.



## 👉 ZOOM SUR : CHOISIR SA PÉRIODE DE PRODUCTION

La production de lait de brebis est traditionnellement saisonnée, notamment dans les bassins de production de fromages AOP où la plupart des élevages ont des mises-bas groupées sur l'automne ou le début d'hiver et une période de production laitière qui s'arrête à l'été. Afin d'étaler leur collecte et pouvoir développer de nouveaux produits (ultra-frais), les entreprises laitières incitent leurs producteurs à décaler leur période de production.

Pour la majorité des élevages, les mises-bas des brebis sont groupées à l'automne, avec un décalage de 1 à 3 mois pour les antenaises. Le premier mois de lactation est consacré à l'allaitement des agneaux, avant de démarrer la période de traite qui dure généralement de 7 à 8 mois. Il en découle une forte saisonnalité de la production : 75% de la collecte laitière est concentrée sur 6 mois, de décembre à mai.

Afin d'étaler leur période de collecte, les laiteries incitent les éleveurs à élargir leur période de production. C'est notamment le cas des nouveaux opérateurs qui souhaitent avoir du lait tout au long de l'année pour développer une gamme de produits ultra-frais. Dans ce cas, les mises-bas restent généralement groupées, avec un début de traite qui se situe en août - septembre pour les plus précoces, à mai - juin pour les plus tardifs. Afin de disposer de lait toute l'année, certains éleveurs en transformation fromagère fermière préfèrent opter pour des mises-bas étalées.

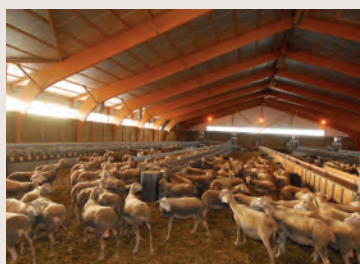
Le choix de la période de traite est le pilier de la conduite d'un troupeau de brebis laitières. Il est essentiel de bien y réfléchir en tenant compte de la période de collecte éventuellement imposée par un cahier des charges, mais également des surfaces disponibles (capacité à développer le pâturage, à faire du stock), des bâtiments, de la main-d'œuvre dédiée à l'atelier ovin lait et des objectifs techniques autour du troupeau.

### ➤ MISES-BAS GROUPÉES

INTÉRÊTS	LIMITES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt de la traite pendant 3 à 4 mois.</li> <li>• Meilleur suivi de l'alimentation du troupeau (brebis proches en stade de lactation) qui peut être conduit en un seul lot.</li> <li>• Meilleur suivi des mises-bas concentrées sur quelques semaines.</li> <li>• Possibilité d'avoir un seul lot d'agnelles pour le renouvellement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte pointe de travail au moment des mises bas, de l'arrivée en traite des agnelles.</li> <li>• Difficulté à remettre à la lutte des brebis vides.</li> <li>• Pour les fromagers fermiers, arrêt des fabrications pendant 3 à 4 mois.</li> </ul>

### ➤ MISES-BAS ÉTALÉES

INTÉRÊTS	LIMITES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• En transformation fromagère fermière, permet d'avoir du lait tout au long de l'année.</li> <li>• Richesse du lait plus homogène au cours de l'année.</li> <li>• Sorties d'agneaux plus étalées.</li> <li>• Possibilité de remettre à la lutte des brebis vides.</li> <li>• Meilleure répartition de la charge de travail au cours de l'année.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion par lots nécessaire.</li> <li>• Évolution de l'alimentation difficile autour de la mise-bas.</li> <li>• Durée de lactation variable entre brebis.</li> <li>• Surveillance des mises-bas sur une longue période.</li> </ul>



### DÉBUT DE TRAITE TRÈS PRÉCOCE EN FIN D'ÉTÉ (AOÛT - SEPTEMBRE - OCTOBRE)

Les éleveurs qui commencent à traire en fin d'été ou tout début d'automne ont une période de traite généralement longue : 8 mois ou plus. Les brebis peuvent être conduites avec un ou plusieurs lots de mises-bas d'adultes décalés dans le temps. Ce système nécessite des équipements adaptés et une surveillance accrue des agneaux qui naissent en période chaude. Le pâturage de printemps est faiblement valorisé : les brebis ont des besoins peu élevés en fin de lactation, au moment où la pousse de l'herbe est la plus importante. Pour assurer 6 à 8 mois d'alimentation en bergerie en

pleine lactation, les besoins en stocks de qualité sont importants : plus de 600 kg MS de fourrages stockés par brebis et par an pour des troupeaux en race Lacaune.

#### Conditions de réussite :

- capacité à faire des stocks de qualité en quantité suffisante ;
- possibilité d'avoir du pâturage à l'automne ;
- recours aux méthodes de synchronisation pour réussir une lutte à contre-saison sexuelle, en particulier pour les agnelles ;
- main-d'œuvre suffisante pour palier la contrainte d'une traite longue et la concurrence des travaux saisonniers (début de traite et semis d'automne, lutte des brebis et semis des prairies en mars par exemple) ;
- avoir une bergerie adaptée à la période chaude en termes de surface disponible et ventilation.



### DÉBUT DE TRAITE EN AUTOMNE OU DÉBUT D'HIVER (NOVEMBRE - DÉCEMBRE)

Sauf dans les Pyrénées-Atlantiques, où le pâturage hivernal est important, la majorité du volume de lait est produit avec une ration hivernale constante en bergerie. Les brebis sont conduites en un seul troupeau avec un décalage d'un à deux mois entre les mises bas des brebis et des agnelles. Au printemps, le pâturage est suffisant pour couvrir 100% des besoins des brebis qui sont alors en 2<sup>e</sup> partie de lactation. Les prairies naturelles et les surfaces pastorales (parcours, estives) peuvent être

valorisées en été pendant la période d'entretien des brebis. Pour assurer les périodes d'allaitement et de début de traite en bergerie, les besoins en stocks sont de l'ordre de 450 à 550 kg MS par brebis et par an pour des brebis de race Lacaune ; et autour de 250 kg MS dans les Pyrénées-Atlantiques.

#### Conditions de réussite :

- capacité à faire des stocks de qualité en quantité suffisante et gestion facilitée de l'alimentation en bergerie ;
- parcellaire accessible à la pâture au printemps, en été et en automne ;
- bâtiments avec une capacité suffisante et une bonne ventilation/isolation au moment des mises-bas ;
- besoin en main-d'œuvre pouvant être compensé par une automatisation de la distribution de l'alimentation.



### DÉBUT DE TRAITE EN FIN D'HIVER (JANVIER - FÉVRIER - MARS)

La durée de traite dans ces systèmes de production est généralement plus courte (6 à 7 mois). Les brebis sont conduites en un seul troupeau comprenant un ou deux lots de lutte d'adultes puis un lot de lutte d'agnelles à 15 jours ou 1 mois d'intervalle. Les besoins des brebis correspondent relativement bien à la pousse de l'herbe et permettent une bonne valorisation du pâturage. Pour assurer les périodes d'allaitement et de début de traite en bergerie, ainsi que pour la période sèche estivale, les besoins en stocks sont de l'ordre de 400 kg MS par brebis et par an pour les troupeaux en race Lacaune.

#### Conditions de réussite :

- capacité à faire des stocks de qualité mais également en quantité pour palier la sécheresse estivale ;
- parcellaire accessible et aménagé pour la pâture au printemps, en été et à l'automne (clôture + point d'eau) ;
- bâtiments avec une capacité suffisante et une bonne ventilation/isolation ;
- besoin en main d'œuvre pouvant être compensé par une automatisation de la distribution de l'alimentation en bergerie.



### DÉBUT DE TRAITE TARDIF AU PRINTEMPS (AVRIL - MAI - JUIN)

Ce système repose sur une période de traite courte qui s'achève au plus tard en décembre. La lutte des brebis et des agnelles en pleine saison sexuelle est facilitée. Dans ce système cependant, il peut être difficile de maintenir la production de juillet à septembre à cause du manque d'herbe et de la chaleur qui perturbe le pâturage.

Le système fourrager peut être soit axé sur l'utilisation importante de fourrages stockés en complément du pâturage estival dans un objectif de performance laitière, soit par la valorisation maximale du pâturage et l'utilisation des surfaces pastorales dans un objectif de limiter le stock de fourrages conservés.

#### Conditions de réussite :

- capacité à faire des stocks de qualité en quantité pour maintenir la production en été, possibilité d'implanter des cultures en dérobées ;
- gestion du pâturage en fin de printemps et en été ; valorisation de surfaces pastorales ;
- main d'œuvre suffisante pour faire face aux mises-bas et aux travaux extérieurs au printemps ;
- capacité en bâtiments ventilés et isolés pour faire face à la chaleur pour des brebis en lactation en été.

## 3 - QUAND ET COMMENT ACHETER SON CHEPTEL ?

L'idéal est de réserver ses agnelles le plus tôt possible (1 an à l'avance) pour être sûr d'en obtenir le nombre voulu.

### ➤ LES DIFFÉRENTS POINTS À VÉRIFIER SONT :

- L'âge (vérifier l'usure des dents).
- L'état corporel (vérifier par une palpation des lombes).
- La fermeture des mâchoires (pas de défaut d'occlusion, ni bégu, ni grignard).
- Les pis (examiner et palper pour détecter une éventuelle mammité ou un quartier non fonctionnel, un peu de lait dans un bol à fond noir).
- Pour les béliers, dans le cas déconseillé d'achat individuel en ferme, examiner et palper les testicules, vérifier la présence du filet au bout de la verge et l'absence de tout autre lésion.
- La respiration.
- Les pieds et les articulations.



### La démarche

1. Parlez-en avec votre technicien d'organisme technique ou de Chambre d'Agriculture qui vous guidera dans le choix et les démarches à suivre.
2. Passez par les Organismes de sélection ou les Entreprises de sélection (en ovins laitiers, ils sont souvent proches) qui vous orienteront vers les lots disponibles.
3. Visitez le ou les élevages qui vous intéressent - NE PAS FAIRE D'ACQUISITION DE CHEPTEL PAR TELEPHONE, MAIS SE DEPLACER SUR L'ELEVAGE. Discuter avec l'éleveur de sa conduite d'élevage.
4. Prendre le temps de sélectionner les animaux. Vérifier si l'identification des animaux est en règle. Noter le numéro des animaux choisis afin d'effectuer une vérification lors du chargement.
5. Limiter les mélanges d'animaux (si possible n'achetez que dans un seul troupeau). Évitez absolument d'acheter de multiples petits lots. Le regroupement de différentes origines se fera en période d'entretien et surtout pas en période de fin de gestation ou d'agnelage.
6. Rechercher l'homogénéité du troupeau. Avec des animaux de format régulier, les besoins sont proches, la conduite est plus simple; les lots d'agneaux et d'agnelles plus homogènes sont mieux vendus.
7. S'obliger à un tri rigoureux, en examinant chaque animal avec un professionnel (technicien, éleveur de brebis laitières).
8. Si vous achetez des brebis ou des agnelles garanties pleines, demandez un certificat d'échographie.



# Gérer son troupeau... des principes de base à connaître



## 3 PRINCIPES DE BASE :

- Des animaux bien alimentés
- Une gestion sanitaire à maîtriser
- Les "plus" pour une bonne gestion du troupeau

## 1 - DES ANIMAUX ALIMENTÉS EN LOTS

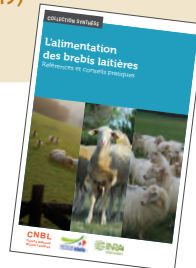
**La productivité du troupeau est fortement dépendante de l'adéquation entre les besoins des animaux et leur alimentation. La lutte, la gestation et la lactation sont les trois périodes-clés de la conduite en lots des brebis laitières.**

L'objectif de la conduite des brebis laitières en lots est d'assurer un meilleur ajustement des apports aux besoins des animaux et d'éviter ainsi le gaspillage alimentaire. Pendant la période de reproduction, les brebis doivent être en reprise d'état corporel pour en assurer la réussite et améliorer la prolificité. Pendant la gestation, l'enjeu est d'alimenter efficacement des brebis à différents stades de gestation sans gaspillage. Il faut éviter une trop forte mobilisation des réserves corporelles des brebis à portée multiple lors du dernier mois en apportant un fourrage de bonne qualité et peu encombrant tout en restant vigilant sur les possibles difficultés de mise-bas des brebis à portée simple par une suralimentation qui profite plus à l'agneau qu'à la brebis. Une attention particulière doit également être apportée aux brebis tardives : si elles ne sont pas triées et moins alimentées que des brebis en fin de gestation, elles arrivent parfois trop grasses à la mise-bas.

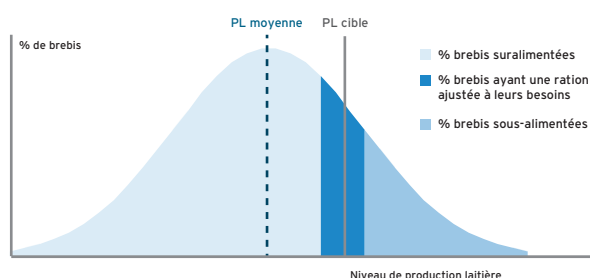
Pendant la lactation des brebis laitières, la stratégie d'alimentation est raisonnée de façon collective à l'échelle du troupeau, avec comme objectif d'ajuster les apports aux besoins d'une brebis cible, c'est-à-dire dont les besoins seront entièrement couverts. Pour cela, les besoins en protéines calculés sur la production moyenne du troupeau sont augmentés de 25 %. Le principe est le même pour l'énergie, en adaptant le pourcentage suivant si les animaux sont en phase de mobilisation ou de reconstitution des réserves corporelles. Dans ce contexte d'élevage, certaines brebis seront soit suralimentées soit en restriction par rapport à leurs besoins. Si les brebis dans cette situation sont trop nombreuses, une solution peut être la constitution de lots de production, physiques ou virtuels.

### Pour en savoir plus :

Guide pratique 'L'alimentation des brebis laitières, références et conseils pratiques' (2019)



### LA CONDUITE ALIMENTAIRE DES BREBIS LAITIÈRES



Source : Bocquier et al, 1995

### LES 5 LIBERTÉS FONDAMENTALES DES ANIMAUX

Le bien-être animal est souvent traduit par le principe fondamental des 5 libertés individuelles qui sont définies par l'OIE (Organisation Mondiale de la Santé des Animaux) comme un principe directeur afin de faire ressortir les besoins fondamentaux indispensables pour le bien-être d'un animal.

Elles expliquent les conditions que l'homme doit offrir à l'animal pour assurer son bien-être :

- absence de faim, de soif et de malnutrition : il doit avoir accès à l'eau et à une nourriture en quantité appropriée et correspondant aux besoins de son espèce ;
- absence de peur et de détresse : les conditions d'élevage ne doivent pas lui induire de souffrances psychiques ;
- absence de stress physique et/ou thermique : l'animal doit disposer d'un certain confort physique ;
- absence de douleur, de lésions et de maladie : l'animal ne doit pas subir de mauvais traitements pouvant lui faire mal ou le blesser et il doit être soigné en cas de maladie ;
- liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce : son environnement doit être adapté à son espèce (il doit être en groupe si c'est une espèce sociale par exemple).

À travers ces 5 libertés, on peut s'assurer de la bientraitance animale : l'animal est dans un environnement conforme à ses besoins.



L'alimentation des brebis laitières adaptée au contexte de production, à la période de traite et à la performance des animaux est un facteur clé dans la réussite de votre atelier. Aussi, vos rations doivent être équilibrées, y compris en vitamines et minéraux. C'est pourquoi, nous vous conseillons de vous rapprocher de votre technicien d'élevage, d'organisme technique ou de Chambre d'agriculture, qui pourra vous conseiller sur le type de rations à distribuer en fonction des aliments dont vous disposez.

Un nouvel outil de rationnement (Rumin'al/InrationV5©) prenant en compte les équations mises à jour du système INRA 2018 a été développé et sera prochainement déployé sur le terrain.



Pour plus de détails, consulter :

<https://www.gdsfrance.org/bonnes-pratiques-de-biosecurite-en-elevage-ovin>

## 2 - UNE GESTION SANITAIRE À MAÎTRISER

Un suivi vétérinaire est indispensable dans le cadre du Plan Sanitaire d'Élevage (PSE) (Voir partie « Vos obligations »). Il est l'occasion d'échanger avec son vétérinaire sur les particularités de son exploitation. Au quotidien mais aussi à des périodes clés de l'année, un certain nombre de précautions sont à prendre. Une majorité des pathologies ovines peuvent être évitées par une bonne alimentation et un respect des mesures d'hygiène.

### Protéger son troupeau grâce aux mesures de biosécurité

- Propreté des locaux d'élevage et de stockage des aliments, ainsi que du matériel ;
- Propreté du local de traite et nettoyage adapté de la machine à traire ;
- Soins à la naissance : désinfection immédiate du cordon ombilical, assurer la prise de colostrum, surveiller les soins donnés par la mère ... ;
- Désinfection des boucles à la pose ;
- Mise en quarantaine des animaux achetés ;
- Un paillage régulier ;
- De l'eau propre à disposition ;
- ...



### Mamelles : un outil de production à préserver

L'obtention d'un lait de qualité passe par la maîtrise de la santé des mamelles. Outre les mammites « d'allaitement » transmises par les agneaux, les formes les plus fréquentes sont les mammites « de traite » majoritairement occasionnées par des staphylocoques. Dans ce second cas, la prévention passe par l'entretien et le réglage adapté de l'installation de traite. Un échange avec le conseiller traite notamment lors des contrôles OptiTraite® de l'installation, ou une visite de traite conduite par un conseiller, peuvent permettre de trouver les paramétrages les plus adaptés aux caractéristiques du troupeau. Certaines pratiques suscitent des entrées d'air et favorisent la transmission des bactéries. La surtraite doit être évitée. La prévention passe aussi par un travail sur la sélection des brebis sur des critères tels que les concentrations cellulaires du lait ou la conformation mammaire. Toujours sur le plan préventif, la nutrition (carences vitaminiques, en oligoéléments), et l'environnement des brebis (densité, qualité des conditions de logement autour de la mise-bas) ne doivent pas être négligés.

Dans la durée, l'inspection et la palpation des mamelles est toujours au cœur de la gestion sanitaire des troupeaux pour repérer d'éventuelles anomalies. Selon leur intensité, on pourra s'orienter de manière ciblée, vers des traitements ou, pour les cas les plus sévères, des réformes.

## Parasitisme : la plus grande vigilance pour les conduites à l'herbe

La résistance aux produits chimiques devient un véritable enjeu pour la filière ovine. Un suivi régulier par analyses coprologiques est nécessaire.

- Pour les adultes : en fonction des systèmes d'élevage et de la zone géographique, 2 à 3 traitements antiparasitaires annuels peuvent être nécessaires. Ils sont à positionner avec l'aide du vétérinaire uniquement lorsque cela est nécessaire en prenant soin d'alterner les matières actives afin de ne pas créer de résistances qui rendraient les anthelminthiques inefficaces.
- Les agnelles conduites à l'herbe sont plus sensibles au parasitisme interne que les adultes.
- La gale, maladie très contagieuse, se propage rapidement au sein d'un troupeau. L'achat de porteurs sains représente 90 % des facteurs de contamination d'un cheptel. Il convient donc d'être très vigilant lors d'introduction d'animaux.
- Les myiasas sont des mouches qui pondent sur les ovins et entraînent des lésions. Lors de conditions climatiques favorables (chaleur et humidité), une surveillance accrue des animaux est de mise.

## Soins réguliers du pied

Les boiteries peuvent être vite chronophages et diminuer fortement les performances du troupeau. Attention à l'achat des reproducteurs. Et à la moindre boiterie, envisager un traitement curatif adapté à voir avec votre vétérinaire. Plusieurs solutions préventives existent (parage, équilibre alimentaire, ...).

Ainsi en fonction des élevages, 1 à 2 parages annuels avec passage préventif en pédiluve limitent les risques d'affections tels que le piétin, fourchet...

## Maladies fréquentes à repérer

Il est conseillé de suivre des formations spécifiques pour apprendre à identifier les différentes maladies et mettre en place avec son vétérinaire les différentes mesures de prévention et de traitement.

### > Maladies néonatales :

Echtyma, arthrite, colibacillose, sont bien connues et peuvent être maîtrisées en limitant des pratiques à risque grâce à des mesures de prévention et éventuellement par des plans de vaccinations efficaces.

### > Maladies d'origine alimentaire :

Entérotoxémie et acidose peuvent être évitées par une bonne gestion de l'alimentation et éventuellement par une vaccination contre l'entérotoxémie, pour cela éviter les changements alimentaires brusques et apporter une ration alimentaire équilibrée.

➔ UN SITE POUR VOUS AIDER :  
[www.inn-ovin.fr](http://www.inn-ovin.fr)

De la documentation technique  
et des vidéos pour tout savoir  
sur le sanitaire et l'alimentation.



**INN'OVIN**  
LA FILIÈRE OVINE RECRUTE

### ➔ LES « PLUS » POUR UNE BONNE GESTION DE VOTRE TROUPEAU

**Maîtriser l'alimentation et le sanitaire de son troupeau sont des points clés pour une conduite réussie.**

Pour y parvenir, n'hésitez pas à vous faire conseiller par un technicien de Chambre d'Agriculture ou de coopérative pour ce qui est de l'alimentation, des Groupements de Défense Sanitaire, ou bien encore, par votre vétérinaire pour les aspects sanitaires.

**D'autres aspects de la production ovine sont importants et méritent toute votre attention lorsque vous allez bâtir votre projet :**

- L'organisation du travail
- Le logement des animaux
- Les équipements
- La maîtrise de la conduite et de la commercialisation des agneaux.

L'ensemble de ses points primordiaux sont développés plus largement dans ce guide. (Voir chapitre correspondant).



# Organisation du travail.. organisons, organisons !



Réfléchir à son organisation du travail dès l'installation est incontournable pour atteindre les objectifs de productivité économique, tout en dégageant du temps pour soi.

## 1 - PLANIFIER POUR S'ORGANISER DANS LE TEMPS

Il faut s'interroger sur la cohérence d'ensemble des différentes productions présentes sur l'exploitation. S'organiser, c'est planifier les travaux à effectuer au cours de la campagne.

### Réaliser un calendrier des travaux

Il est indispensable de mener une réflexion commune avec une personne extérieure pour échanger, planifier les différentes tâches sur l'année et identifier les périodes tendues en terme de temps de travail.

- > Savoir quelle main-d'œuvre est disponible ;
- > Inventorier les différentes tâches à réaliser sur :
  - le troupeau (périodes d'agnelages, période de traite, alimentation en bergerie, au pâturage ou en estive) ;
  - les surfaces, semis des céréales, récolte des fourrages ;
  - les autres activités de l'exploitation : entretien du matériel, construction de bâtiments, formation/autres ateliers.
- > Visualiser toutes ces tâches sur un calendrier ;
- > Réserver du temps pour les imprévus.

Cette méthode vous permettra d'identifier d'éventuelles périodes de tension, voire de périodes critiques.



## Gérer les travaux d'astreinte journaliers

> S'organiser et s'équiper limite le temps passé aux tâches journalières non reportables liées aux animaux, telles que :

- la traite, l'alimentation, le paillage ;
- les soins ;
- la surveillance des lots ;
- le gardiennage...
- organiser son travail selon un ordre pré-établi prenant en compte les risques sanitaires ;
- circuler du secteur le moins à risque en matière de contamination vers le plus à risque sans revenir sur ses pas.

## 2 - DES SOLUTIONS POUR AMÉLIORER SES CONDITIONS DE TRAVAIL

3 principaux leviers existent pour gagner en efficacité et confort de travail.

### SIMPLIFIER LES PRATIQUES OU LE SYSTÈME DE PRODUCTION

- > Décaler la période de production
- > Regrouper les mises-bas en ayant recours à l'insémination animale ou en retardant l'âge de mise à la reproduction des agnelles

### RATIONNALISER LES BÂTIMENTS, LES ÉQUIPEMENTS ET LE MATÉRIEL

- > Prévoir une installation de traite en cohérence avec la taille du troupeau et la main-d'œuvre
- > S'équiper en matériel de contention (cornadis, parc, ...)
- > Concevoir de nouveaux bâtiments pour plus de place
- > Aménager les bâtiments existants (couloirs larges pour le paillage mécanisé et une surveillance facilitée, tapis de distribution des aliments, ...)
- > Disposer de clôtures aux bons endroits et en bon état pour faciliter le pâturage
- > ...

De nombreuses solutions en matériels et équipements permettent de gagner du temps et de diminuer la pénibilité des tâches. Dans tous les cas, elles doivent être réfléchies et sont le fruit d'un compromis entre confort de travail, efficacité et coût.

Retrouvez le détail de ces différents points dans la partie « Bâtiments et équipement » du guide (page 34).

### VEILLER À L'ADÉQUATION ENTRE MAIN-D'ŒUVRE DISPONIBLE ET QUANTITÉ DE TRAVAIL À FOURNIR

Un conseil : ne pas dépasser 2 productions herbivores présentes sur une exploitation individuelle.

La gestion du troupeau conditionne directement les résultats de l'exploitation, il peut être intéressant de faire appel à de la main-d'œuvre extérieure en cas de manque de temps, de matériel ou de compétences, par exemple pour le curage des bergeries, la tonte, le parage, l'épandage d'amendements, des travaux du sol pour quelques hectares, la comptabilité, le suivi administratif, ...

Différentes solutions existent pour diminuer la charge de travail ponctuellement ou durablement : entreprise de travaux agricoles, entraide entre agriculteurs, salariat. L'emploi à temps partiel ou partagé via les groupements d'employeurs se développe. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des organisations professionnelles agricoles de votre département.

Le chien de troupeau est également un appui important dans le travail quotidien des éleveurs (cf partie Chien de conduite du troupeau).

### S'INSTALLER EN SOCIÉTÉ, AVEC DES MEMBRES DE SA FAMILLE OU DES TIERS, UNE SOLUTION POUR PLUS DE VIVABILITÉ.

S'associer ce n'est pas simplement travailler ensemble, cela implique de partager le travail, le revenu, le capital, les risques, les décisions et les responsabilités. Mais l'association rend le travail plus flexible, plus souple pour faire face à la surcharge, aux pics de travail ou réaliser des chantiers à plusieurs. Elle facilite la prise de congés et de week-ends et ainsi concilie plus facilement vie professionnelle et vie privée. Pour éviter les déboires, mieux vaut bien se préparer en se faisant accompagner.

Un réseau de 60 Commissions Agriculture de Groupe départementale est implanté sur tout le territoire. Retrouvez les contacts sur [www.gaecetsocietes.org](http://www.gaecetsocietes.org)

#### ➤ POUR VOUS AIDER

Retrouvez des vidéos d'équipements en fonctionnement grâce à la Bergerie Futée disponible sur le site : [www.inn-ovin.fr](http://www.inn-ovin.fr)



**INN'OVIN**  
LA FILIÈRE OVINE RECRUTE

#### ➤ LE BÉNÉVOLAT NE DURE QU'UN TEMPS

Lors de l'installation, il peut arriver que la main d'œuvre bénévole (parents à la retraite par exemple) soit très présente pour assurer une partie du travail d'astreinte ou aider au moment des pics de travail.

Il faut cependant faire attention à ce que l'équilibre du système d'exploitation dans la durée ne repose pas uniquement sur la présence de cette main d'œuvre bénévole. La quantité de travail imposée par le système d'exploitation choisi doit pouvoir être assurée par la main d'œuvre exploitante ou salariée.

#### ➤ LE SERVICE DE REMPLACEMENT

Pensez également au service de remplacement pour vous faire remplacer de manière ponctuelle.

Pour cela, il suffit d'adhérer à votre service de remplacement départemental et de le contacter quand vous en avez besoin. En cas de maladie, coup dur, accident mais également pour vous libérer du temps, pour prendre des congés, partir en formation, ou pour assurer des responsabilités professionnelles, syndicales ou électives. Différentes aides financières existent, renseignez-vous et trouvez tous les contacts sur : [www.servicederemplacement.fr](http://www.servicederemplacement.fr)

#### ➤ GAGNER EN TEMPS ET EN FIABILITÉ

Depuis l'entrée en vigueur de l'identification électronique, tous les animaux doivent être équipés d'une puce électronique.

En plus du suivi et de la gestion du troupeau, certaines tâches comme le tri ou la pesée peuvent être automatisées avec du matériel adapté.



### 3. ENREGISTRER POUR BIEN GÉRER SON TROUPEAU

**Que ce soit pour conduire son troupeau, respecter la réglementation ou un cahier des charges de production (AOP, IGP, AB...), l'éleveur de brebis laitières gère de nombreuses informations.**

Un inventaire précis des numéros des animaux est la base incontournable. Lors des mises bas, les informations utiles (numéro de l'agneau, de la mère, date et mode de naissance) sont inscrites sur le carnet d'agnelage. Le suivi de l'agnelage et le repérage de la mère et de l'agneau sont ainsi facilités. (cf. Vos obligations en tant qu'éleveur ovin).

#### ➤ BON À SAVOIR

Prenez le temps de comparer et d'étudier les différentes possibilités offertes par les logiciels pour prendre la formule la plus adaptée à vos besoins. Certains fournisseurs proposent des offres spécifiques pour les jeunes installés. Renseignez-vous.

*Les logiciels de gestion de troupeau permettent :*

- une gestion de l'inventaire des brebis et des agneaux ;
- un suivi individuel de la carrière des brebis (repérage des brebis improductives) ;
- d'effectuer des tris, de constituer des lots, de choisir des agnelles de renouvellement ;
- d'éditer des sorties papier claires et adaptées (registre de bergerie, bons de livraison, etc.).

Le remplissage des documents réglementaires est automatisé et il n'y a plus d'erreurs liées au relevé des numéros. Les enregistrements du carnet sanitaire sont également très précieux pour établir un bilan sanitaire et définir un protocole de prévention adapté, largement préférable au protocole curatif, générateur de surcharge de travail.

# Chien de conduite du troupeau... plus qu'un animal, un partenaire de travail

Un chien de conduite efficace rend de nombreux services aux exploitations ovines. Avec son aide, rassemblement, déplacement des animaux, rentrée en bergerie, passage dans le couloir de contention, embarquement des agneaux sont facilités. Le chien assure un confort incontestable sur les différentes interventions, il permet à l'éleveur d'être autonome et réactif, de gagner du temps, de réduire la pénibilité des tâches, d'améliorer la sécurité et aussi le bien être du troupeau.



De 400 à 700 euros : c'est le prix d'un chiot de 8 semaines né de parents LOF (Livre des Origines Françaises), en fonction de sa race, de ses origines, de ses garanties...

## 1 - LES BASES DU TRAVAIL AVEC UN CHIEN DE CONDUITE

D'une façon générale, le chien de conduite va servir à **RASSEMBLER, CONTENIR** et **DEPLACER** le troupeau. Son instinct l'amène à contourner les animaux pour se positionner à l'opposé de son maître, à les rassembler et à les rabattre vers l'éleveur.

La place du chien est d'être derrière les animaux pour les pousser et celle de l'éleveur devant le troupeau, dans le rôle de meneur. Ainsi, il devient un repère réel et rassurant pour les animaux qui le suivent et ne cherchent plus à fuir ni à le dépasser.

### ➤ BON À SAVOIR

La fonction n°1 du chien, c'est celle du **RABATEUR**

## 2 - L'IMPORTANCE DES APTITUDES NATURELLES

**L'objectif des éleveurs aujourd'hui est d'avoir un chien efficace et fiable dans le travail sans avoir à passer trop de temps à un dressage compliqué. La qualité du chien est alors déterminante.**

Lorsque le chien dispose de bonnes aptitudes naturelles, il est facile de les canaliser et de les valoriser par un dressage simple. Au contraire, si le chien manifeste peu d'aptitudes, l'utilisateur devra alors mettre en œuvre un dressage plus lourd dans le but d'inculquer les comportements nécessaires à la conduite d'un troupeau.

> *Les aptitudes naturelles que l'on va rechercher :*

- Forte motivation au travail.
- Bon contournement qui amène le chien à se positionner à l'opposé.
- Bon sens du troupeau (capacité du chien à conserver les animaux en un groupe compact, (on parle de « chien qui structure »).
- Bonne capacité à l'affrontement (capacité du chien à faire bouger les animaux, à provoquer le mouvement).



Prendre un chien destiné au travail sur troupeau est un acte qui SE DECIDE et SE RÉFLECHIT.

- Quels que soient la race et le pedigree du chiot, demandez à voir travailler les 2 parents (si possible). Observez bien la mère lorsqu'elle est au troupeau et au repos, pour vous faire une idée sur son tempérament : en aucun cas, elle ne doit être peureuse ou agressive.
- Faire attention aux conditions d'élevage : les chiots doivent avoir été socialisés et familiarisés avec l'environnement de l'exploitation (stimuli, bruits, sorties...).

Regardez l'ensemble de la portée dont l'état sanitaire doit être irréprochable. Les chiots doivent être déparasités et vaccinés, avoir l'air en bonne santé et être vifs. Choisissez parmi les chiots curieux, joueurs, qui viennent spontanément vers vous (chiots sociables). Evitez absolument les chiots que vous ne pouvez pas approcher, méfiants et peureux : ils seront incontrôlables et inutilisables au troupeau. Mâle ou femelle, le sexe n'est pas déterminant pour le travail. Si aucun ne vous séduit, n'en prenez pas. N'oubliez pas que vous allez faire équipe avec lui pendant près de 10 ans, alors soyez exigeant !

L'âge minimum légal de la cession (vente/don) est de 8 semaines. Le meilleur âge pour adopter un chiot est entre 8 et 12 semaines, période pendant laquelle il s'adapte plus facilement à son nouvel environnement et se socialise à l'Homme.

### ➔ DES ASSOCIATIONS D'ÉLEVEURS

Pour accompagner les éleveurs, les orienter dans leurs démarches, les guider vers un chiot qui correspond à leurs objectifs, il existe, dans de nombreux départements, des associations d'éleveurs-utilisateurs.

Retrouvez leurs coordonnées sur le site : <http://chiens-de-troupeau.idele.fr>.

## 3 - CHOISIR UN CHIEN

**Cette étape est importante, voire déterminante. Il est essentiel de mettre toutes les chances de son côté : choisir parmi les races adaptées au travail.**

Les races de chiens de troupeau existantes sont nombreuses : Berger des Pyrénées, Berger de Brie, Kelpie australien...mais les plus utilisées restent le Berger de Beauce (ou Beauceron) et surtout le Border Collie. En dehors de l'aspect économique, c'est un investissement en temps pour l'éducation et le dressage, il faut donc mettre toutes les chances de son côté :

- S'assurer que les 2 parents sont reconnus pour leurs aptitudes au troupeau et travaillent en ferme. Il ne suffit pas d'être noir et blanc pour être un bon chien !
- N'oubliez pas le suivi sanitaire :
- l'identification du chien (puce ou tatouage),
  - les vaccinations contre les maladies infectieuses,
  - le déparasitage régulier (le ténia du chien est dangereux pour les brebis et les humains).



## 4 - CANALISER LE CHIEN ET LE RENDRE FIABLE

On distingue 2 étapes principales :

### L'éducation

Hors de la présence des animaux, cette phase consiste à apprendre au jeune chien à se mettre à l'écoute et à obéir au maître. Elle implique l'apprentissage de quelques ordres de base et requiert de la discipline de la part de l'éleveur.

L'éducation du jeune chien qui commence dès son acquisition, est primordiale pour instaurer une relation forte et de confiance avec le maître. Ainsi, on prépare physiquement et mentalement le chien à travailler pour soi.

#### Conduite à adopter :

- Privilégiez des séances de travail courtes (10 - 15 min) et quotidiennes.
- Gérer la liberté du chien. Le maître doit toujours avoir son chien sous son contrôle, que ce soit pour des moments de détente ou de travail. L'idéal est même qu'il puisse accompagner partout son maître quand c'est possible, toujours sous sa surveillance. Quand c'est impossible, le chien vit alors dans son chenil.
- Lui offrir une alimentation adaptée.
- Pendant l'éducation, pas de travail avec les animaux.

#### ➔ LUI APPRENDRE LES ORDRES DE BASES :

- Son nom
- Les notions de bien et de mal
- La marche en laisse
- Le rappel
- Le couché
- Le stop

### Le dressage

Avec des animaux et dans des conditions aménagées, cette deuxième phase permet de canaliser les aptitudes naturelles « troupeau » du chien au profit du maître et de lui apprendre les ordres au travail. Elle permet aussi à votre chien d'acquiescer de la maîtrise et de la confiance en lui pour mieux appréhender les différentes situations qu'il devra affronter plus tard.

#### Ne confondez pas DRESSAGE et TRAVAIL avec le troupeau.

Si votre chien se passionne très tôt pour le troupeau, vous pourriez être tenté de le mettre au travail. Attention, pour profiter pleinement de ses qualités, il faut savoir être patient. Idéalement, il est conseillé d'attendre au minimum l'âge de 9-10 mois avant de démarrer le jeune chien en liberté au troupeau pour limiter les risques pour vous, pour lui et pour les animaux.

Il est important de considérer le développement physique et mental du chien et de respecter les étapes. De mauvaises habitudes, une peur ou un traumatisme peuvent remettre en cause la carrière de votre chien ! On considère qu'un chien est pleinement opérationnel vers 3-4 ans même s'il pourra vous rendre des services avant, dans des situations qui correspondent à son âge et à ses capacités.

Partout en France des formations visent à transmettre aux éleveurs une méthode simple et efficace pour éduquer, dresser et utiliser leur chien dans les meilleures conditions possibles. Ces stages, résolument pratiques, sont organisés en collaboration avec les formateurs agréés par l'Institut de l'Élevage.

Avec des modules de formation qui s'étalent sur des périodes de 5 à 6 mois, les éleveurs accompagnés (ou pas encore) de leur chien, y trouvent un programme de travail adapté et personnalisé. Sur le terrain, grâce à des exercices réalisés sur ovins, bovins ou caprins, les sessions de formation placent le chien dans des situations favorables à son apprentissage.

Moyennant ces formations, le chien progressera vite et son utilisation, à terme, sera optimale sur l'exploitation.



Retrouvez toutes les coordonnées des interlocuteurs de votre département et des conseils techniques sur le site de l'Institut de l'Élevage :

<https://idele.fr/chiens-de-troupeau/>

## 5 - LE CHIEN DE PROTECTION DES TROUPEAUX



### FICHE D'IDENTITÉ DU CHIEN DE PROTECTION

- Famille des Canidés, comme le loup, le chacal et le renard.
- Espèce : *Canis lupus familiaris*.
- Races les plus courantes :
  - le chien français Montagne des Pyrénées,
  - le chien italien Berger de Maremme et Abruzzes,
  - le chien turc Kangal (ou Berger d'Anatolie),
  - les chiens portugais Cão de Gado Transmontano et Cão da Serra da Estrela ,
  - le chien espagnol Mâtin espagnol.
- Caractéristiques physiques : de type molossoïde (grande taille, forte corpulence, tête assez ronde, oreilles pendantes et chanfrein relativement court).
- Caractéristiques comportementales :
  - Comportement de prédation fortement atténué à la différence des races de conduite.
  - Comportement naturel de dissuasion (alerte, interposition, action), couplé avec une morphologie imposante, des aboiements puissants, et des qualités psychiques (tempérament, vigilance, agressivité vis-à-vis du prédateur...), le tout au service de la protection du troupeau.

Retrouvez les coordonnées des interlocuteurs par département et des conseils techniques sur la page web : <http://chiens-de-troupeau.idele.fr>

Le chien de protection est un chien de travail éduqué pour protéger le troupeau par la dissuasion : leur corpulence et leurs aboiements sonores tiennent en respect les prédateurs.

Pour que leur utilisation soit réussie, il importe de s'informer en amont et de suivre certaines règles.

### QUE DEMANDE-T-ON À UN CHIEN DE PROTECTION ?

- Qu'il inspire la confiance au troupeau et qu'il le respecte.
- Qu'il présente un attachement fort au troupeau.
- Qu'il soit dissuasif envers les intrus (animaux sauvages, chiens errants...).
- Qu'il respecte l'humain.

Dans la majorité des situations, le chien de protection va exercer sa mission seul, c'est-à-dire sans contrôle humain. Il faut donc avoir conscience que ce qu'on exige de lui est important.

### QUE FAUT-IL SAVOIR SUR LES CHIENS DE PROTECTION ?

- Un chien de protection ne naît pas avec l'instinct de protéger un troupeau. C'est le patrimoine génétique des races de protection et les conditions environnementales imposées au chien dès sa naissance qui lui permettent de protéger un troupeau.
- Le maître a un rôle primordial dans la réussite de son futur chien de protection. Quelles que soient la race et la lignée que vous allez prendre, l'introduction d'un chien de protection requiert une attention et un investissement quotidiens et sans faille du maître.
- Chaque type de chien a ses fonctions : celle du chien de protection est de rester au troupeau pour le protéger. On ne demandera donc jamais à un chien qui doit assurer une mission de protection d'être également un chien de conduite qui rassemble et conduit les animaux, un chien de compagnie qui vit avec la famille, un chien d'attaque ou un chien de chasse qui part à la poursuite du prédateur.
- Pour éviter les conflits avec le voisinage et les autres utilisateurs de l'espace rurale, il est indispensable d'expliquer le rôle d'un chien de protection et de signaler sa présence.
- Cette technique de protection a fait ses preuves dans un grand nombre d'exploitations mais elle a aussi montré ses limites notamment lorsque les conditions pénalisant l'efficacité du ou des chiens se cumulent sur une même exploitation. Il est illusoire de penser que les chiens de protection, quelles que soient leurs qualités, sont la solution imparable à tous les problèmes de prédation.

### CHOISIR, ÉDUIQUER ET UTILISER UN CHIEN DE PROTECTION NE S'IMPROVISENT PAS !

La technique consistant à prendre un chien de race et à le mettre dans le troupeau sans s'en occuper donne très rarement un résultat positif. Un accompagnement dans l'acquisition des savoirs et savoir-faire en lien avec le choix, la mise en place et l'utilisation de ces chiens est donc indispensable.

Un réseau technique composé de référents nationaux et de relais locaux est à la disposition des éleveurs et bergers sur tout le territoire pour leur apporter l'accompagnement technique nécessaire. Il est animé par l'Institut de l'Élevage et labellisé et soutenu par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

# Bâtiment et équipement... pour travailler en assurant confort aux animaux et à l'éleveur



**Les conditions de travail de l'éleveur sont primordiales pour la réussite d'un projet d'installation ou de création d'atelier. Les bâtiments et équipements en sont une composante essentielle qu'il ne faut pas négliger et qui se réfléchit autant que faire se peut sur le long terme.**

## 1 - LES BÂTIMENTS

Les bâtiments d'élevage constituent un outil de travail indispensable et doivent donc faire l'objet d'une réflexion approfondie. Cet outil doit répondre à des objectifs précis de production et d'organisation du travail. Cela suppose un ajustement entre les moyens financiers, le montant de l'investissement et l'évolution possible du bâtiment dans le temps.

### Évaluer ses besoins

Au moment d'évaluer les besoins en bâtiments, il est primordial d'intégrer la dimension travail (efficacité et confort) dans la conception. Il est impératif de définir l'aménagement intérieur (largeur des aires paillées et du (ou des) couloir(s) avant de s'intéresser au type de bâtiment ou de structure qui protégera cet aménagement.

### POUR LOGER LES ANIMAUX :

- Quels sont les animaux à loger (brebis en fin de gestation, agnelage, agneaux...) ?
- Quel nombre ?
- Quand et pendant combien de temps ?

### ➤ EQUIP'INNOVIN, UN OUTIL INDISPENSABLE POUR LA CONCEPTION ET L'AMÉNAGEMENT DE VOS BÂTIMENTS

Le programme Inn'Ovin a créé Equip'InnOvin, un outil qui vous permet de trouver en quelques clics toutes les recommandations à prendre en compte pour la conception de vos bâtiments. Il vous permet également retrouver près d'une centaine de plans de bergerie et de simuler l'aménagement de votre bâtiment en 3D.

Vous pouvez le consulter gratuitement en ligne sur [www.inn-ovin.fr](http://www.inn-ovin.fr) ou <https://idele.fr/services/outils/equipinnovin>



**INN'OVIN**  
LA FILIÈRE OVINE RECRUTE

**➤ QUELQUES RECOMMANDATIONS, EN AGRICULTURE CONVENTIONNELLE, POUR DIMENSIONNER SON BÂTIMENT**

	Longueur d'auge/ animal	Surface paillée/ animal	Largeur d'aire paillée
Brebis en lactation	0,35 m	1,5 à 2 m <sup>2</sup>	5 à 6 m
Brebis en fin de gestation (selon longueur d'auge)	0,40 m	1,2 m <sup>2</sup>	5 à 6 m
Brebis à l'entretien	0,35 m	1 m <sup>2</sup> pour une brebis < 70 kg 1,5 m <sup>2</sup> si > 70 kg	3 m
Agnelle au sevrage	0,25 m	0,7 m <sup>2</sup>	4 m

Source: Equip'InnOvin 2019

**Ces recommandations doivent être adaptées selon le gabarit des brebis. Attention ! Il est possible que certains cahiers des charges des démarches qualité imposent des recommandations supérieures.**

**POUR CIRCULER :**

- Quels sont les aliments et types de fourrages à distribuer ?
- Pour quels animaux ?
- Avec quels moyens ?
- Comment pailler ?

**➤ QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR DIMENSIONNER LES COULOIRS**

	Largeur minimale de couloir
Bol ou dessileuse	4.5 m
Dérouleuse	4 m
Pailleuse	4 m
Valet de ferme	1.4 m
Passage d'homme avec seaux et brouette	1.2 à 1.5 m
Uniquement pour de la surveillance et le passage des animaux	0.8 m

Source: Equip'InnOvin 2019

**Attention, bien réfléchir au positionnement et à la dimension des portes pour faciliter la circulation des animaux, l'approvisionnement en fourrages, et le curage du bâtiment.  
Porte accès tracteur : 4 m de large et 3 m de hauteur.**

**POUR STOCKER L'ALIMENT :**

- Quelles rations ?
- Types d'animaux concernés et combien ?
- Sur quelles périodes ?

**➤ QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR LE STOCKAGE DES ALIMENTS**

CONCENTRÉS		FOURRAGES	
		Poids en matière brute	Volume de stockage
Blé	760 kg/m <sup>3</sup>		80 kg de matière brute /m3
Orge	650 kg/m <sup>3</sup>		650 kg de matière brute /m3
Avoine	480 kg/m <sup>3</sup>	400	1.7 m <sup>3</sup> par botte
Mâïs	760 kg/m <sup>3</sup>	190	
Soja	600 kg/m <sup>3</sup>	500	
Granulé	600 kg/m <sup>3</sup>	180	
Pulpe de betterave	550 kg/m <sup>3</sup>	120	
Luzerne déshydratée	550 kg/m <sup>3</sup>	300	
		110	

Source: Equip'InnOvin 2019

## Faire un état des lieux

Il est indispensable d'établir un état des lieux des bâtiments existants sur l'exploitation :

- Etat général (qualité et état de la toiture, état des murs...),
- Surface au sol et dimensions,
- Nombre d'ouvertures et dimensions des portes,
- Adduction d'eau et d'électricité,
- Situation des bâtiments sur le site d'exploitation...

**ADAPTER L'EXISTANT À SES BESOINS et non le contraire : c'est la fonctionnalité du système qui est en jeu.**

Tous ces éléments vont fournir des informations utiles pour l'intégration de ces bâtiments dans le projet global ou pour déterminer si la construction de nouveaux bâtiments est nécessaire. La destination (stockage ou logement des animaux) et l'aménagement s'envisageront en fonction des besoins.

## Réaménager un bâtiment existant

Dans le cas où un ancien bâtiment est destiné au logement des animaux, veiller au volume d'air disponible et à son renouvellement. Des animaux peuvent être confinés dans de vieilles étables où l'ambiance dégradée engendre de nombreux problèmes sanitaires, des difficultés de surveillance et de mauvaises performances. Dans bien des cas, il suffirait juste d'éliminer les plafonds.

Des solutions existent pour adapter des bâtiments d'élevage existants. Retrouvez des exemples de conversion d'anciens bâtiments d'élevage en bergerie sur Equip'Innovin (volaille, vache laitière ...).

## Construire un bâtiment neuf

Quand on entame la démarche de la construction, il ne faut avoir aucun « a priori » et ne pas hésiter à se faire accompagner par le service bâtiment de votre chambre d'agriculture.

Il faut préciser les besoins et ressources financiers :

- Quelle est ma capacité d'autofinancement ?
- Quelle est ma capacité d'emprunt ?
- Qui établit les plans ? Qui élabore les dossiers administratifs ? Qui élabore les dossiers administratifs (permis de construire, dossier de demande d'aides, ...) ? Quels sont les coûts des travaux pratiqués par les entreprises (demander des devis) ?
- Quelles sont les subventions dont je pourrais bénéficier ?



### ➔ QUESTION D'AMBIANCE !

La maîtrise de l'ambiance du logement des animaux est un facteur essentiel pour la prévention des pathologies et le confort des animaux et de l'éleveur. De nombreux paramètres entrent en ligne de compte (ventilation, luminosité, température, hygrométrie ...). Ils peuvent être parfois complexes et difficiles à appréhender.

N'hésitez pas à faire appel à un spécialiste, comme un technicien « Bâtiment » de Chambre d'Agriculture pour réaliser un diagnostic d'ambiance dans un bâtiment existant ou pour vous aider dans la conception d'un bâtiment neuf.



## Tunnel ou bergerie ?

Retrouvez un maximum de plans de bâtiment, chiffrés, sur l'outil Equip'Inn'Ovin



**INN'OVIN**  
LA FILIÈRE OVINE RECRUTE



### LE TUNNEL

Les bergeries « tunnel » présentent plusieurs intérêts :

- Un coût modéré par rapport à des structures construites en dur.
- Une formule simple, rapide et possible en auto-construction.
- Différents couvertures (isolées ou non) possibles adaptées à la fonction qui lui sera donnée.
- Une ambiance maîtrisée pour des tunnels isolés. Au-delà de 25 / 30 m de long, la ventilation est à surveiller.
- Un bâtiment démontable, intérêt non négligeable lorsqu'il n'y a pas de sécurité foncière.

La structure classique est d'une largeur de 9,30 m, modulable en fonction des souhaits de l'éleveur. Les prix au mètre diffèrent en fonction du type de structure choisie.

### LA BERGERIE À OSSATURE BOIS OU MÉTAL

C'est une solution DURABLE. Les systèmes les plus répandus sont les bergeries à ossature bois (charpente, bardage, pignons et portes sont en bois) et les bergeries à ossature métallique.

Dispositions les plus répandues :

- Bergerie 13 m de large avec un couloir central pour mécanisation et circulation.
- Bergerie 16 m de large avec un couloir central pour mécanisation et circulation, et deux couloirs latéraux pour passage d'homme. C'est un système très fonctionnel pour l'agnelage avec accès facile aux cases par les couloirs latéraux.
- Bergerie 27 m de large avec 2 couloirs d'alimentation (tracteur) et un couloir central de circulation (homme et animaux), cases d'agnelages de part et d'autre.



## Bien réfléchir à l'emplacement

### ➤ BON À SAVOIR

Il est plus simple et sécurisant d'être propriétaire du terrain où l'on construit. Si ce n'est pas le cas, assurez-vous d'avoir l'accord écrit de votre propriétaire.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'un service juridique pour savoir à qui appartient le bâtiment en cas de rupture de bail.

La place du bâtiment sur le parcellaire est à choisir en lien avec le système d'alimentation que l'on veut pratiquer. Par exemple, l'emplacement de la bergerie qui pourra faciliter ou pas l'accès au pâturage des brebis. De même, il existe des distances minimales à respecter qui s'appliqueront à votre projet de construction, définies dans le Règlement Sanitaire Départemental (RSD). Le RSD est consultable en ligne sur le site de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) de votre région.

Il est également important de consulter les documents d'urbanisme, qui selon les zonages peuvent vous imposer d'autres restrictions et règles : interdiction de construire dans des zones spécifiques, distance par rapport aux voies, aux limites de propriété,...

## Les préalables à la construction

### NE PAS OUBLIER LE PERMIS DE CONSTRUIRE ! (Même pour un tunnel)

- Il est important de choisir un terrain relativement plat et sain pour limiter les coûts de terrassement qui peuvent s'avérer prohibitifs le cas échéant. D'autre part, il est conseillé de demander plusieurs devis en matière de terrassement car les écarts entre les artisans peuvent être importants.
- Il faut veiller à la proximité d'un point d'eau (source ou réseau) et de l'électricité. Si l'éloignement est trop important, la mise en place d'un réseau d'adduction aura un coût élevé.
- Les accès au bâtiment doivent être faciles pour les tracteurs et les camions (embarquement, affouragement...). La stabilisation des voies pourra être nécessaire.
- L'éloignement par rapport à la maison d'habitation aura son importance notamment en période d'agnelages.
- Dans certains cas, le choix du site d'implantation sera porté sur un terrain proche de bâtiments d'habitation ou même d'un bourg. Il est essentiel de s'assurer de la réglementation, au regard de certaines contraintes techniques imposées (matériaux de couverture, distance de construction.).



### ➤ EN SAVOIR PLUS SUR LE PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURE

Tout ou partie d'un bâtiment peut être financé grâce à la vente d'électricité produite par des panneaux photovoltaïques installés sur sa toiture.

Cependant la rentabilité économique d'un tel investissement dépend de nombreux critères dont notamment le coût de raccordement de votre installation au réseau. Chaque projet demande donc une réflexion approfondie prenant en compte en plus des choix techniques adaptés, la réalisation d'une étude de faisabilité économique ainsi que le choix d'une structure juridique porteuse du projet.

## 2. AMÉNAGER ET ÉQUIPER LES BÂTIMENTS

Il s'agit d'effectuer des choix techniques qui doivent tenir compte du meilleur compromis entre le confort et l'efficacité du travail.

### Assurer le confort de travail

- La distribution du fourrage et du concentré doit se faire sans passer sur l'aire paillée et en portant le moins possible.
- La surveillance doit être facile.
- Prévoir des portes et portillons pour ne pas enjamber les claies.

### Rechercher un maximum de modularité

Le bâtiment doit permettre toute la souplesse nécessaire à la conduite des animaux :

➤ La taille des lots doit pouvoir varier

➤ La circulation des animaux doit être facile:

- Passage d'animaux d'un lot à l'autre,
- Changement d'emplacement pour un lot,
- Entrées et sorties,
- Accès de l'éleveur et des intervenants extérieurs (vétérinaire, inséminateur, ...), ...

### ➤ PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES SANITAIRES

Penser à organiser les bâtiments en prenant en compte les différents risques sanitaires en sachant que ces risques sont différents suivant le stade physiologique des animaux.

## Des équipements spécifiques

### CLAIES ET CASES D'AGNELAGES

Les claies vont servir à alloter, contenir, séparer. Il est important d'en avoir toujours un nombre suffisant sous la main. Elles peuvent être achetées ou auto-construites.



#### > Taille standard :

2 m de long maximum et 1 m de hauteur maxi.

Ajourées ou pleines à la base.

Les cases d'agnelage sont indispensables pour les portées multiples qui mettent bas en bergerie. Elles servent à surveiller le développement du lien entre la mère et ses petits ou à attraper facilement l'agneau pour les diverses interventions qui suivent la naissance. La case mesure 1.5 à 2 m<sup>2</sup> avec de l'eau à volonté pour la brebis (abreuvoir ou seau suspendu à un crochet).

#### > Prévoir un nombre suffisant :

- Pour des luttes naturelles, un nombre de cases équivalent à 20 % de l'effectif des brebis, 30% de l'effectif des agnelles.
- Pour des luttes synchronisées, un nombre de cases équivalent à 50 % de l'effectif du troupeau.



### CORNADIS EN BERGERIE

Le cornadis permet de travailler plus confortablement en bâtiment et de réaliser certaines opérations sur les brebis sans avoir besoin d'un parc de contention. Plusieurs types existent dans le commerce, en bois (d'un meilleur rapport qualité/prix) ou en métal et avec 3 ou 2,5 brebis au mètre. Attention pour les races cornues, prévoir des adaptations.

#### > Ainsi, un bâtiment équipé de cornadis permet à l'éleveur de :

- poser et déposer les éponges,
- poser des boucles,
- intervenir sur un animal pour divers traitements sanitaires (ex: vaccination),
- distribuer l'aliment tranquillement alors que les brebis sont bloquées dans l'aire paillée,
- intervenir dans l'aire paillée (paillage, apport de foin dans les râteliers libre-service...) alors que les brebis sont bloquées à l'auge,
- inséminer avec le lève-ovin,
- réaliser des diagnostics de gestation.



### DISTRIBUTION DU FOURRAGE

Il existe plusieurs modes de distribution plus ou moins mécanisés ou automatisés.

➔ UN SITE POUR VOUS AIDER :  
[www.inn-ovin.fr](http://www.inn-ovin.fr)

Découvrez des vidéos d'équipement en fonctionnement grâce à l'application de la Bergerie Futée.



**INN'OVIN**  
LA FILIÈRE OVINE RECRUTE



### LES MODALITÉS POSSIBLES DE DISTRIBUTION DU FOURRAGE

	Mode de distribution
Râteliers en libre-service	Particulièrement bien adaptés au foin, à l'enrubannage et à la paille
Tapis d'alimentation	Associé à une dérouleuse pailleuse ou bien dessileuse, peut être utilisé pour des rations humides, à base d'ensilage ou d'enrubannage
A l'auge avec un tracteur	Foin, paille, ensilage et enrubannage sont distribués à partir d'un tracteur équipé d'une dérouleuse, d'une dessileuse ou d'un godet distributeur (largeur de couloir de 4m minimum)
A l'auge avec un valet	Présente l'avantage de circuler dans un couloir de 2m de large
Mélangeuse distributrice	Equipement réservé aux troupeaux de taille importante ou mixtes ovins/bovins

Source : extrait du Guide « S'équiper pour travailler moins »

### DISTRIBUTION DU CONCENTRÉ AUX BREBIS ET BELIERS

De multiples solutions existent : de la brouette à la mélangeuse distributrice, en passant par les robots... Le mode de distribution de l'alimentation des brebis est en grande partie lié à la largeur du couloir. Particulièrement adapté aux brebis laitières, le Distributeur Automatique de Concentré (DAC) en salle de traite est un dispositif de distribution automatisée des aliments qui permet d'adapter les apports aux besoins de l'animal.

### LES MODALITÉS POSSIBLES DE DISTRIBUTION DU CONCENTRÉ POUR LES BREBIS

TYPE D'AUGE	MODE DE DISTRIBUTION
Table d'alimentation surélevée	Manuelle (seaux ou sacs) Brouette distributrice Godet distributeur Robot distributeur au sol Robot suspendu sur rails Mélangeuse distributrice
Auge en bordure de couloir	Manuelle (seaux ou sacs) Godet distributeur Robot distributeur au sol Robot suspendu sur rails
Auge trottoir	Manuelle (seaux ou sacs) Brouette distributrice
Tapis auge d'alimentation	Manuelle (seaux ou sacs) Trémie distributrice Vis ou chaîne à pastilles associée à doseurs volumétriques
Claies auges	Manuelle (seaux ou sacs)



Source : extrait du Guide « S'équiper pour travailler moins »

## 3 - LA SALLE DE TRAITE

L'ambiance de travail, la propreté de la salle de traite ainsi que le respect des règles d'hygiène permettent de traire dans des conditions qui préservent la qualité du lait.

### ➤ CONTRÔLE TECHNIQUE DES MACHINES À TRAIRE

#### OPTI' Traite

• Opti'Traite® est un contrôle régulier du montage, de l'état et du fonctionnement hors traite d'une installation, il s'applique à toutes les installations de traite. Opti'Traite® est obligatoire dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC (intervalle maximum de 18 mois) et peut être exigé par certaines laiteries et/ou pour répondre à des cahiers des charges. Le COFIT (Comité Interprofessionnel pour les Techniques de production du lait) recommande a minima la réalisation d'un contrôle annuel.

#### CERTI' Traite

• Certi'Traite® est un contrôle de conformité du montage et du fonctionnement hors traite d'une nouvelle installation. Il s'applique à toutes les installations de traite, achetées neuves, d'occasion ou renouvelées. Certi'Traite® est une démarche volontaire de la part du producteur, mais peut être exigé par certaines laiteries et/ou pour répondre à des cahiers des charges.

#### NET' Traite

• Net'Traite® est un contrôle de nettoyage de l'installation de traite, applicable sur toutes les installations. Les mesures et observations s'effectuent lors d'un nettoyage normal de l'installation. Net'Traite® est obligatoire dans le cadre de Certi'Traite®.

**La salle de traite doit être fonctionnelle :** elle doit offrir de bonnes conditions de travail au(x) trayeur(s), permettre une circulation fluide des animaux et des intervenants, donner une bonne accessibilité aux mamelles, tout en étant facile à nettoyer. Lors de la conception (ou modification) de l'installation de traite, l'éclairage ne doit pas être négligé et les éventuelles nuisances sonores doivent faire l'objet d'une attention particulière.

En cas de machine à traire mobile, celle-ci doit être positionnée sur une aire propre, stable et facile à nettoyer. En cas de traite manuelle, les récipients utilisés doivent être propres, de qualité alimentaire et en bon état.

### Les questions à se poser

- les déplacements : accessibilité depuis l'extérieur, à l'intérieur de la fosse ou au centre du roto,
- l'accessibilité aux mamelles : hauteur de la zone de travail,
- l'ambiance lumineuse : éclairage suffisant pour une prise d'information fiable et confort visuel,
- l'ambiance sonore : confort du passage et de l'écoute d'éventuelles informations,
- l'encombrement spatial : suffisant suivant le nombre de personnes et le matériel,
- le circuit de déplacement et de contention des brebis : limitation maximale des interventions du trayeur pendant la traite,
- la co-activité : prise en compte des contraintes de l'ensemble des intervenants,
- le branchement et le lavage des éprouvettes de contrôle laitier : accessibilité aux tuyaux et modalités de branchement.

**Le lieu de stockage du lait doit être positionné à proximité immédiate du lieu de traite, mais dans un local séparé des animaux et facile à nettoyer.** En cas de livraison du lait produit, il doit aussi être accessible au camion de la laiterie qui viendra régulièrement collecter le lait.

### L'eau de nettoyage

L'eau utilisée pour le nettoyage de la machine à traire, du tank à lait et de tout matériel en contact avec le lait peut être de l'eau en provenance d'un raccordement au réseau public ou d'un captage privé répondant aux conditions de potabilité pour ne pas contaminer le lait.

**Dans le cas d'un captage privé, les mesures de maîtrise des contaminations doivent être suffisantes :** zone de protection adaptée au bassin d'alimentation entre le captage et les sources majeures de pollution (fumières, zone d'épandage...), surveillance des infiltrations liées à la nature ou à la pente du sol, ou à une mauvaise étanchéité de l'ouvrage), absence de défaut de conception de la tête de captage, inaccessibilité pour les animaux (rongeurs, oiseaux...).

### ➤ EN PRATIQUE

- Après la dernière et avant la première traite de la campagne laitière, pratiquer un nettoyage complet de la salle de traite et de la machine à traire, extérieur et intérieur,
- Renouveler les consommables (manchons trayeurs a minima) et faire contrôler la machine à traire avant la campagne laitière pour s'assurer de son état de marche,
- Au quotidien, un balayage soigneux après la traite permet un nettoyage efficace des quais de traite,
- Vérifier le bon fonctionnement du tank à lait, en contrôlant la température et les délais de refroidissement,
- En cas de doutes, ne pas hésiter à faire réaliser une analyse d'eau,
- Se rapprocher de conseillers spécialisés pour la conception et l'aménagement de la salle de traite, ou pour l'aménagement des captages.

## 4 - LES CLÔTURES

Les clôtures sont indispensables pour gérer le pâturage. Au moment de l'installation : temps de pose, coût, entretien, robustesse... il ne faut rien négliger.



### Prévoir et concevoir sa clôture

Il est important de réfléchir et de prévoir le bon tracé de sa clôture. En effet, une clôture avec beaucoup d'angles, des obstacles, une végétation encombrante, va être longue et difficile à poser, voire plus coûteuse et, au résultat, plus fragile et moins efficace. Ainsi, il vaut mieux abandonner quelques ares de terrain pour tirer des lignes droites et limiter le nombre d'angles. Il convient aussi d'éviter la transmission de maladies par le contact avec des animaux d'un troupeau voisin. Pour cela, une double clôture est utile.



### CLÔTURE « GRILLAGE »

Il s'agit d'une clôture à mailles lisses rectangulaires galvanisées. Ce système est bien hermétique. Sa fiabilité et sa durée de vie dépendent principalement de la qualité de la pose.

#### En pratique

Hauteurs de grillage les plus couramment rencontrées : 80 cm et 95 cm (prévoir de rajouter un rang de barbelé au-dessus en cas de pâturage de bovins).

Espacement entre les piquets : 3 m voire moins sur terrains accidentés.

#### Intérêts

Fiable

Type de clôture imperméable y compris avec de jeunes agneaux

Adapté à tous types de terrain

Durée de vie : 15 ans, voire plus en fonction de l'entretien et de la qualité des matériaux

Insensible à la foudre

#### Limites

Coût élevé par rapport à une clôture fixe électrique (voir plus loin, tableau récapitulatif des prix)

Durée de pose plus longue qu'avec une clôture électrique

#### Coût

Prix indicatif HT pour une clôture grillage, 0,95 m avec piquets bois refendus : 1,30 à 1,50 euros / mètre linéaire



### CLÔTURE ÉLECTRIQUE FIXE DE TYPE « HIGH TENSILE » À FILS LISSES ET SOUS TENSION ÉLECTRIQUE

Il s'agit d'une clôture électrifiée à fils lisses, qui convient à tous types de parcelles et de terrains, et qui a une grande longévité. Sa pose est rapide, son installation est permanente ou temporaire. L'étanchéité et l'efficacité du système dépendent du bon fonctionnement de la continuité électrique et nécessitent un apprentissage des animaux.

#### En pratique

Nombre de fils superposés : de 3 à 5 (le nombre de fils et leur écartement est fonction entre autres de la présence ou non d'agneaux).

Espacement entre les piquets : de 8 m à 15 m pour les grandes lignes droites.

Electrification : ce système nécessite l'utilisation d'un électrificateur puissant sur batterie ou sur secteur.

#### Intérêts

La pose et la dépose de certaines clôtures électriques peuvent se réaliser avec un quad, ce qui permet un gain de temps non négligeable.

Économique : moins onéreuse que d'autres types de clôture

#### Limites

Entretien pour éviter les pertes de charge (broyeur...)

#### Coût

Prix indicatif HT pour une clôture fixe électrique 4 fils High tensile :

- ∅ 1.6 majorité piquets fibre ou 2.5 piquet bois
- ∅ 0,50 à 0,80 euros / mètre linéaire



### CLÔTURE ÉLECTRIQUE MOBILE 2 À 3 FILS

La clôture mobile électrifiée est principalement utilisée pour recouper des parcelles, dans un objectif de mieux les pâturer, pour clôturer des cultures dérobées, des parcours ou des bois ou bien encore, constituer des parcs de nuit en estive.

#### En pratique

Installées pour une durée limitée et réalisées avec du matériel léger, elles doivent être faciles à mettre en place et à enlever.

Plusieurs systèmes de pose existent sur le marché, allant de la pose manuelle à celle aidée d'un quad, en passant par la brouette.

#### Coût

Prix indicatif HT pour une clôture mobile 2 à 3 fils électrifiés + piquets fibre de verre ou plastique : 0,50 à 0,80 euros à 0,90 euros / mètre linéaire.



#### ➤ EN SAVOIR PLUS SUR LE FILET ÉLECTRIQUE MOBILE

Dans certaines régions, le filet est couramment utilisé pour parquer les brebis.

Il est mobile et facilement transportable.

➤ UN SITE POUR VOUS AIDER :  
[www.inn-ovin.fr](http://www.inn-ovin.fr)



**INN'OVIN**  
LA FILIÈRE OVINE RECRUTE

Plus de détails grâce aux documents techniques Inn'Ovin : rubrique « Bâtiments et équipements/clôtures et équipement extérieur ».

### Ne pas oublier les franchissements

**La pose de la clôture doit aussi prendre en compte les contraintes extérieures de multi-usages : affouragement, abreuvement, tournée de surveillance, servitudes de passage, chemins de randonnées... Plusieurs dispositifs existent.**

#### PASSE-CLÔTURES : ESCABEAUX, TABOURETS...

C'est le système le plus simple pour pénétrer dans une parcelle par d'autres passages que les barrières. On installe deux billots de bois peu onéreux et multipliables, de chaque côté de la clôture sans la sectionner. Il est important de signaler leur présence et d'indiquer leur position pour les autres usagers.



#### BARRIÈRES ET PORTILLONS À FERMETURE AUTOMATIQUE

Ils peuvent être auto-construits en bois ou achetés, pour des passages d'hommes et d'animaux. Le principe du portillon est idéal pour les sentiers de randonnées avec passage obligé des animaux, cavaliers ou randonneurs.

#### LA BARRIÈRE GALVANISÉE À OUVERTURE AUTOMATIQUE SANS ÉLECTRICITÉ

Elle est très onéreuse. Elle permet cependant de pousser avec l'avant du véhicule les tampons prévus sur la barrière, de pénétrer dans la parcelle sans descendre du tracteur. Après une temporisation réglable, la barrière se referme seule.

#### PASSAGES CANADIENS

Ils permettent le libre franchissement de tout véhicule en maintenant les animaux parqués, en autorisant la circulation sans descendre du tracteur. C'est une grille à claire-voie sur fosse qui suscite l'impression de vide et empêche le passage des animaux. Il en existe plusieurs modèles en fixe, en mobile, ou encore électrique.

## 5 - BONS PLANS

**Le choix d'un bâtiment, de son aménagement, d'un outil de contention se raisonne dans son ensemble et avec l'optique de l'améliorer. Selon le type d'investissement l'auto-construction est possible ou non et nécessite du temps disponible, du savoir-faire mais permet de réduire le prix de revient.**

N'hésitez pas à prendre conseil auprès des techniciens spécialisés qui vous aideront dans vos démarches, de la réflexion à la conception.

Allez visiter des installations déjà en place et discutez avec les utilisateurs dont l'expérience vous aidera à trier entre les différentes solutions, voir ce qui marche et quelles sont les erreurs à éviter.

# Gérer ses surfaces au mieux pour des charges d'alimentation maîtrisées



**La quantité et la qualité de la production fourragère dépendent de la conduite des parcelles et dans une moindre mesure des caractéristiques des sols.**

## 1 - ANALYSE DE LA SITUATION

**Au moment de l'installation, il est indispensable d'établir un diagnostic précis de l'ensemble des parcelles, en s'affranchissant le cas échéant des découpages existants.**

### **SE MUNIR D'UN PLAN DE L'EXPLOITATION**

La première étape peut très bien se faire au bureau en s'intéressant à l'ensemble de l'exploitation. Cela permet d'avoir une vision globale de l'exploitation, de mieux intégrer les aspects distances, voies d'accès...

### **REPÉRER LES PARCELLES À FORTES CONTRAINTES PHYSIQUES :**

- Pentes
- Mouillères
- Pierres

### **HIÉRARCHISER**

> *Les bonnes questions à se poser*

- Quels rendements espérés ou potentiels ? L'autonomie fourragère est-elle possible et dans le cas contraire, quelles sont les ressources locales et de combien vais-je manquer ?
- Quelles sont les surfaces récoltables ou inversement, les prairies non mécanisables ?
- Est-il envisageable de semer des dérobées ?
- Y a-t-il des possibilités de pâturage chez des voisins ?

### PRÉVOIR

- Les parcelles à faucher.
- L'organisation du pâturage en fonction de l'éloignement, des clôtures, des points d'eau.

### FAIRE LE POINT SUR LES AMÉLIORATIONS POSSIBLES DES PRAIRIES

(clôtures, excès d'eau, implantation, régénération, désherbage.).

### FAIRE DES ANALYSES DE SOL

sur les parcelles et évaluer le montant de la fumure de redressement et des amendements.

## 2 - CHOIX DES ESPÈCES

**Il n'existe pas d'espèces ou de variétés idéales pour composer une prairie. Le meilleur choix est celui qui répond le mieux au contexte du système fourrager et à son milieu.**

A l'échelle de l'exploitation, la diversification des prairies concerne à la fois les types de prairies et la composition floristique au sein d'une prairie donnée. Pour sécuriser la production d'herbe, il est nécessaire de jouer la complémentarité entre les types de prairies: prairies plus précoces pour engager la mise à l'herbe au printemps, des prairies plus tardives en sol hydromorphe, des légumineuses de fauche...

Diversifier la composition floristique de sa prairie, c'est passer d'une prairie d'association simple (une ou deux graminées et une légumineuse) à des prairies multi-espèces. Celles-ci sont constituées de plusieurs graminées associées à plusieurs légumineuses. Cette diversité augmente la robustesse et la pérennité. De plus, les rendements obtenus en prairies multi-espèces sont supérieurs aux prairies d'association simple en cas d'aléas climatiques ou de sol à contraintes.

Au-delà du choix entre une association simple (1 ou 2 graminées combinées à 1 ou 2 légumineuses) et une prairie multi-espèces, associer des légumineuses dans les prairies a largement démontré son efficacité technique et économique dans les exploitations.

Les prairies naturelles peuvent produire autant que les prairies temporaires à condition d'apporter les soins nécessaires.

### ➤ CARACTÉRISTIQUES D'ESPÈCES FOURRAGÈRES

ESPÈCE	DURÉE	CARACTÉRISTIQUES	QUALITÉ
Ray Grass Anglais	Environ 4 à 5 ans.	Sensible aux excès	Souple d'utilisation au pâturage. Repousses feuillues. Bonne valeur alimentaire.
Dactyle	Environ 7 à 8 ans	Sensible à l'humidité, résistante à la sécheresse. Plante bien adaptée à l'espèce ovine mais doit être pâturée bas.	Bonne résistance aux températures élevées et à la sécheresse. Doit être pâturée bas surtout au printemps. Repousses feuillues
Fétuque élevée	Environ 10 ans	Plante résistante à la sécheresse et à l'humidité.	A réserver aux brebis. Doit être pâturée bas et souvent. Les variétés à feuilles souples sont plus appétentes.
Luzerne	Environ 4 à 5 ans.	Ne convient pas en sol acide sauf chaulage régulier. Plante sensible à l'humidité, mais résistante à la sécheresse.	Riche en matière azotée et pauvre en glucides. Fauche précoce au 1er cycle. Peut se pâturer aux cycles suivants sous certaines conditions.



### ➤ LES QUESTIONS POUR FAIRE LES BONS CHOIX :

- Quelle est la durée envisagée de ma prairie ?
- Dans quel type de sol j'implante ?
- Quelle est l'utilisation prévue de la prairie ? Pâturage, fauche, mixte ?
- A quelle période j'ai besoin d'herbe ?
- Pour quels animaux valorisateurs ?

Source : Chambre d'agriculture des Pays de la Loire - nov 2019

## Proposition de fertilisation

Le niveau de fertilisation dépend :

- Avant tout du chargement par hectare qui détermine un niveau de production,
- Du type de prairies, du mode d'exploitation et surtout du potentiel agronomique,
- De la zone dans laquelle vous vous situez (attention aux zones vulnérables)
- Des différents contrats agri environnementaux signés

**Des logiciels existent et sont de bons outils pour vous aider à raisonner votre fertilisation.**

### ➤ QUELQUES REPÈRES DE FERTILISATION EN FONCTION DU CHARGEMENT À L'HECTARE (EN UNITÉ/HA)

	6 BREBIS / Ha			8 BREBIS / Ha			10 BREBIS / Ha		
	N	P	K	N	P	K	N	P	K
<b>PRAIRIES NATURELLES</b>				0	0	0	40	0	0
<b>PRAIRIES TEMPORAIRES FAUCHÉES</b>	0	0	0	50	40	80	80	40	80
<b>PRAIRIES TEMPORAIRES PÂTURÉES</b>	0	0	0	30	20	40	50	20	40

La fumure organique (fumier) doit être valorisée.

A titre indicatif et selon les normes CORPEN, 1 tonne de fumier d'ovin produit 10,8 unités d'azote, 6,3 unités de phosphore et 17,6 unités de potasse.

De nombreuses régions ont mis en place des programmes d'accompagnement sur la valorisation de l'herbe et des fourrages. Renseignez-vous auprès de votre chambre d'agriculture.

Il convient de contacter son conseiller pour bâtir un plan de fumure adapté à son exploitation, en fonction de l'historique, des analyses de sol et des contraintes réglementaires.

## 3 - OPTIMISATION DE LA SURFACE FOURRAGÈRE

### DES LÉGUMINEUSES DANS LES PRAIRIES POUR ÉCONOMISER LE CONCENTRÉ

Préférer l'implantation de prairies multi-espèces, et adopter les légumineuses pour améliorer la qualité des stocks. Les légumineuses plus résistantes aux manques d'eau permettent de disposer de fourrage à pâturer l'été. Elles sont aussi plus riches en azote que les graminées ce qui permet de gagner en autonomie protéique. En conséquence, moins de concentrés azotés sont distribués.

La faucheuse conditionneuse et l'enrubannage, en limitant les manipulations du fourrage, préservent les feuilles riches en protéines.

### DES PRATIQUES À RESPECTER POUR FAIRE LES STOCKS

- Faner immédiatement après la fauche
- Andainer
- Presser le matin ou le soir
- A vitesse réduite

Le pâturage des légumineuses semées pures (luzerne, trèfle violet...) est possible sous réserve de respecter quelques règles (transition alimentaire, stade de la plante...). Les animaux à forts besoins peuvent ainsi bénéficier, plus spécialement en fin d'été et à l'automne, de ce fourrage plus riche en protéines et surtout plus résistants à la sécheresse.





➤ EN SAVOIR PLUS SUR LE COÛT INDICATIF

= 27 euros la tonne pour une prairie temporaire contre 65 euros la tonne pour du foin et 92 euros la tonne pour de l'enrubannage.

Source : Programme Herbe et Fourrages en Limousin 2015

**LE PÂTURAGE TOURNANT : UN ATOUT POUR VALORISER LES RESSOURCES HERBAGÈRES**

**Le pâturage est de loin le mode d'alimentation des animaux le moins coûteux. Il est donc impératif d'optimiser la gestion de l'herbe et d'allonger les périodes de pâturage. Le pâturage tournant permet d'offrir une ressource en herbe en quantité et en qualité adaptée aux besoins alimentaires du troupeau.**

La surface totale offerte au pâturage sera fonction du potentiel du sol : 5 à 9 ares/brebis en début de saison de pâturage puis 3 à 4 ares/brebis en avril-mai et 5 à 9 ares/brebis ensuite, voire plus avec le ralentissement et l'arrêt de l'activité végétale en été.

En adaptant la conduite des brebis aux quantités d'herbe disponibles, on peut réaliser des économies de foin et de concentré.

> *Construire son système de pâturage tournant*

L'accessibilité des parcelles est primordial : proximité des bâtiments d'élevage, clôtures, exposition, relief, abreuvement... La nature du couvert, le choix des espèces et des variétés végétales est aussi important. Favoriser les associations graminées et légumineuses et jouer sur les différences de précocité entre parcelles peut aider à la gestion du pâturage tournant, notamment au printemps. Les parcelles devront être adaptées en nombre et en taille pour limiter la durée des passages : journée à 3 jours maximum pour éviter deux cisaillements successifs par les animaux et un piétinement excessif.

> *Piloter son pâturage tournant*

La mise à l'herbe peut être précoce sur certaines prairies dès 150 degrés jour cumulés à partir du 1er février. Dès 150 m<sup>3</sup> d'herbe disponible par UGB pâturant (8 à 9 cm de hauteur d'herbe en moyenne) sur l'ensemble des parcelles et si la portance du sol le permet, la mise à l'herbe doit être envisagée.

L'entrée sur une parcelle doit se faire à 15 cm de hauteur d'herbe maximum pour éviter les refus. La sortie est fixée à 5 cm pour favoriser l'appétence. Quand le volume d'herbe d'avance devient trop important (> 250 m<sup>3</sup>/UGB pâturant), les parcelles trop avancées doivent être écartées du pâturage et réorientées vers la constitution des stocks.

➤ POINTS DE VIGILANCE

**VIS-À-VIS DES BREBIS**

**Attention à la transition alimentaire : les apports en bergerie doivent être réduits progressivement au cours des 10 à 15 premiers jours.**

**VIS-À-VIS DES SURFACES**

**Les accès aux parcelles doivent être drainés, stabilisés et suffisamment larges. Penser au découpage des parcelles avec des clôtures en cas de forte pente pour éviter la création de refus sur les zones basses et du surpâturage sur les parties hautes.**



### DÉROBÉES : DES ÉCONOMIES DE FOURRAGES STOCKÉS ET DE CONCENTRÉS

Une culture de dérobées se place entre deux cultures principales au cours de l'année, entre une céréale et un maïs par exemple.

Pour le choix des parcelles pour implanter une dérobée, il faut veiller à ce qu'elle ne perturbe pas l'assolement habituel ni ne remette en cause l'implantation de la culture suivante.

De nombreuses dérobées peuvent être utilisées (colza, sorgho fourrager, ray-grass, pois fourragers, trèfles, choux, navettes etc...) mais la disponibilité de fourrages reste très dépendante de la pluviométrie estivale.

### SURFACES PASTORALES : DES HECTARES DISPONIBLES POUR PLUS DE SÉCURITÉ

Les surfaces pastorales (individuelles ou collectives) jouent un rôle déterminant dans l'équilibre économique des exploitations situées en zone difficile. Elles peuvent garantir une ressource alimentaire non négligeable contribuant de ce fait à une meilleure autonomie alimentaire. Les années sèches, on parle de ces milieux, notamment des tourbières comme d'une «assurance» qui évite d'affourager les animaux. Selon la période d'utilisation de ces surfaces et le stade physiologique des animaux, les surfaces pastorales peuvent couvrir tout ou partie des besoins alimentaires des brebis. La surveillance des animaux vis-à-vis des prédateurs ne doit cependant pas être négligée surtout en période d'entretien.



### GAGNER EN AUTONOMIE EN PRODUISANT SES CÉRÉALES

L'utilisation de concentrés complète les apports selon les disponibilités en herbe et équilibre les rations. Une surface en céréales assure une partie des besoins en concentrés et aussi en paille et permet de mieux implanter une prairie.

En élevage ovin laitier, les céréales utilisables dans l'alimentation sont l'orge, le blé, le triticale, le maïs grain et l'avoine qui est plus particulièrement utilisée au moment de la lutte. Selon le mélange fermier choisi, les économies réalisées par rapport à un achat de céréales (hors stockage) peuvent aller de 60 à 100 euros/tonne.

En agriculture biologique, l'influence de l'autonomie alimentaire sur le revenu en agriculture est plus importante qu'en conventionnelle.



Les céréales contribuent à l'autonomie de l'exploitation en paille avec un rendement moyen de 3 à 5 tonnes/ha.

### ESTIMATION DES BESOINS EN CÉRÉALES POUR UN TROUPEAU DE 100 BREBIS

	Besoin en céréales	Surface nécessaire
Système ovin laitier du bassin de Roquefort	10 à 15 T de céréales	2 à 3 ha (rendement 50 qx/ha)
Système ovin laitier des Pyrénées-Atlantiques	8 à 12 T de maïs grain	1 à 1,5 ha (rendement 80 qx/ha)

# Commercialiser son lait ou ses fromages



La finalité d'un atelier ovin lait est de vendre son lait ou ses fromages, et ses agneaux au meilleur prix en rapport avec ses coûts de production. La maîtrise de son ou de ses circuits de commercialisation est primordial pour assurer son revenu.

## 1 - LIVRER SON LAIT À UNE ENTREPRISE DE COLLECTE

La collecte nationale de lait de brebis avoisine les 300 millions de litres (campagne 2021-2022). La part de la production en agriculture biologique est estimée à 11% et celle de la production hors interprofessions régionales (CGR, IP64, ILOCC) à 19%.

Selon les régions et les entreprises de collecte, la production de lait de brebis en filière longue peut se faire sous signe officiel de qualité (SIQO : AOP Roquefort, AOP Ossau-Iraty, AOP Brocciu, Agriculture Biologique, IGP Pérail) avec, à la clé, des conditions de production fixées par un cahier des charges. La période de production et de livraison peut également être imposée par contrat avec les entreprises de collecte qui cherchent à développer leur activité en été et en automne pour la production de produits ultra frais.

### ➤ LA CONTRACTUALISATION DANS LA FILIÈRE OVIN LAIT

Suite à la promulgation de la loi visant à préserver la rémunération des agriculteurs, dite EGALIM 2, la contractualisation écrite entre producteurs et premier acheteur de lait de brebis est devenue obligatoire à compter du 1er octobre 2022. Cette contractualisation concerne :

- Les producteurs qui livrent leur lait à des transformateurs dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 000 euros ;
- Les producteurs fermiers dont le chiffre d'affaires est supérieur à 10 000 euros.

Afin d'accompagner les acteurs de la filière dans la formalisation de leurs relations contractuelles, France Brebis Laitière a publié son **Guide des Bonnes Pratiques Contractuelles**. Il rappelle les éléments essentiels de la relation contractuelle entre un producteur, une Organisation de Producteurs (OP) ou une Association d'Organisation de Producteurs (AssOP) et le premier acheteur de lait. France Brebis Laitière met également à disposition les **indicateurs de contractualisation lait de brebis**, publiés deux fois par an, en avril et en septembre.

Pour télécharger le Guide de Bonnes Pratiques Contractuelles de la filière ovin lait et retrouver les indicateurs de contractualisation, rendez-vous sur le site de France Brebis Laitière : <https://france-brebis-laitiere.fr/nos-engagements/#eng-contrat>

## ➤ CARACTÉRISTIQUES DES CAHIERS DES CHARGES DES PRINCIPALES PRODUCTIONS OVINES LAITIÈRES SOUS SIQO

	AOP Roquefort	AOP Ossau-Iraty	AOP Brocciu	IGP Pérail	Agriculture Biologique	IGP-Label Rouge Agneaux de lait des Pyrénées
<b>ZONE DE COLLECTE</b>	Une partie des départements de l'Aveyron, Lozère, Tarn, Gard, Hérault et quelques communes de l'Aude	Une partie des Pyrénées-Atlantiques et trois communes des Hautes-Pyrénées limitrophes	Départements de Haute-Corse et de Corse-du-Sud	Une partie des départements de l'Aveyron, Lozère, Tarn, Gard, Hérault	Potentiellement tous les départements	Une partie des Pyrénées-Atlantiques et dix communes des Hautes-Pyrénées limitrophes
<b>RACE(S)</b>	Lacaune	Manech Tête Rousse et Tête Noire, Basco-béarnaise	Corse	Lacaune	Potentiellement toutes les races	Manech Tête Rousse et Tête Noire, Basco-béarnaise
<b>ALIMENTATION DES BREBIS LAITIÈRES (ET DES AGNEAUX)</b>	Alimentation sans OGM à base de pâturage (dès que les conditions le permettent) et fourrages produits sur l'exploitation Achats d'aliments (fourrages et concentrés) autorisés dans la limite de 200 kg MS/brebis/an En bergerie, distribution de foin > 1 kg MS/brebis/jour	Alimentation sans OGM à base de pâturage (au moins 240 jours/an) et fourrages produits localement Achats extérieurs à l'aire de production autorisés dans la limite de 280 kg MS/brebis/an Pas d'ensilage en période de traite Distribution de concentrés < 800 g/brebis/jour	Alimentation à base de parcours prépondérante Achats extérieurs à l'aire de production autorisés dans la limite de 20% Fourrages fermentés interdits	Alimentation sans OGM à base de pâturage (120 à 180 jours /an selon la zone) et fourrages produits sur l'exploitation Achats d'aliments autorisés dans la limite de 30 % En bergerie, distribution de foin > 1 kg MS/brebis/jour Chargement < 11 brebis /ha	Alimentation sans OGM à base de pâturage (dès que les conditions le permettent) et d'aliments produits en AB sur l'exploitation (au moins 60%)	Alimentation des agneaux uniquement à base de lait maternel par tétée au pis Alimentation des mères similaire aux conditions de l'AOP Ossau-Iraty
<b>TRAITE DES BREBIS LAITIÈRES</b>	Au moins 20 jours d'allaitement exclusif des agneaux Deux traites par jour obligatoires Lait stocké pas plus de 24h sauf cas particuliers	Au moins 20 jours d'allaitement exclusif des agneaux Pas plus de 265 jours de traite entre novembre N-1 et août N Pas plus de 300 L/brebis présente/an		Au moins 20 jours d'allaitement exclusif des agneaux Traite quotidienne obligatoire		

### ➤ EN SAVOIR PLUS

Pour plus de précisions, consulter les cahiers des charges publiés au Bulletin Officiel du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Si vous êtes intéressé pour livrer du lait à une entreprise de collecte, rapprochez-vous des Interprofessions, des Organismes de Défense et de Gestion des SIQO de votre région, des organisations de producteurs ou directement auprès des entreprises pour connaître leurs exigences.

### ➤ QU'EST-CE QU'UNE ORGANISATION DE PRODUCTEURS (OP) ?

Une OP est constituée à l'initiative d'un ensemble d'éleveurs qui se regroupent pour mutualiser leurs moyens afin de rééquilibrer les relations commerciales qu'ils entretiennent avec les acteurs économiques de l'aval de leur filière. Les OP reconnues par arrêté ministériel peuvent avoir différents statuts (coopérative, association loi 1901, société commerciale, GIE...)  
Pour obtenir cette reconnaissance des pouvoirs publics, la structure doit effectuer un certain nombre de missions. Il s'agit notamment de renforcer la capacité de négociation des producteurs agricoles dans le cadre strict du respect du droit de la concurrence. Une OP est dite « verticale » quand elle dépend directement d'une laiterie. Une OP est dite « transversale » quand elle regroupe des éleveurs livrant à différentes laiteries.

### ➤ DOIS-JE ADHÉRER À UNE OP ?

Les éleveurs qui livrent leur lait à une coopérative sont de fait adhérents à une OP. L'adhésion à une organisation de producteurs des éleveurs livrant leur lait à un industriel privé est souhaitable mais pas obligatoire.

Retrouvez la liste des OP reconnues sur le site : <https://agriculture.gouv.fr/organisation-economique-les-organisations-de-producteurs>.

## 2 - TRANSFORMER SON LAIT ET COMMERCIALISER SES FROMAGES

Être producteur fromager fermier, c'est maîtriser trois métiers :

- la production du lait (soins au troupeau, maîtrise sanitaire et conduite des surfaces),
- la transformation fromagère fermière,
- la vente et commercialisation des produits, qui nécessitent chacun des compétences et des aptitudes spécifiques.

Pour la pérennité de l'activité, il est indispensable de bien étudier toutes les facettes de son projet, d'en valider la cohérence et le réalisme. Selon votre environnement et vos contraintes propres, vous aménagerez des locaux de transformation, choisirez vos circuits de commercialisation, vos types de fabrication, déterminerez vos prix de vente dans le respect de la réglementation régissant la production laitière fermière.

### Le cadre réglementaire lié à la transformation

#### ➔ LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE (GBPH), QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le GBPH est un outil réglementaire pour tous les producteurs laitiers fermiers bovins, caprins et ovins.

Il traite de l'ensemble de l'activité fermière : production du lait, transformation et commercialisation des produits.

Il permet à chacun de lister dans le détail ses gestes quotidiens, d'argumenter sur la pertinence du choix de ses pratiques en terme de prévention des risques sanitaires, de formaliser les moyens de vérifier l'efficacité des mesures de maîtrise, afin de construire son Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) obligatoire quel que soit le statut sanitaire de l'établissement.

Avec ce guide, l'éleveur va pouvoir faire valoir son savoir-faire auprès de l'administration, de ses clients...

La démarche du guide utilise, en effet, largement la notion de savoir-faire du professionnel en tant que moyen de contrôle et reconnaît le producteur comme professionnel digne de confiance.

La diffusion de ce guide européen en France est assurée par les techniciens produits laitiers fermiers locaux via des formations permettant d'appréhender le GBPH européen et toutes ces composantes pour construire le PMS.

#### LES TEXTES EUROPÉENS ET FRANÇAIS

Depuis janvier 2006, la réglementation européenne en matière d'hygiène est regroupée dans un ensemble de règlements appelé «paquet hygiène». Ces règlements sont applicables directement dans tous les pays d'Europe et sont complétés par des arrêtés ministériels nationaux.

#### LES DIFFÉRENTS STATUTS SANITAIRES

Tous les établissements, quel que soit leur statut sanitaire, fabriquant des produits à base de lait doivent être connus des services vétérinaires préalablement à l'ouverture. Le type de commercialisation pratiqué permet de les classer dans l'une des trois catégories suivantes :

##### > Établissement déclaré en vente directe

L'ensemble des produits est directement vendu au consommateur final sur l'exploitation ou sur des marchés. Le producteur doit déclarer son activité à la DD(CS)PP.

##### > Établissement ayant la dérogation à l'obligation d'agrément

- soit plus de 70 % des produits (en poids) sont vendus en direct. La part cédée à des intermédiaires détaillants, situés à moins de 80 km (sauf dérogation préfectorale pour un secteur, limitée à 200 km), représente au maximum 250 kg de fromage (et 800 litres de lait traité thermiquement) par semaine.

- soit la part cédée à des intermédiaires détaillants, situés à moins de 80 km, représente au maximum 100 kg de fromage (et 250 litres de lait traité thermiquement) par semaine, quel que soit le pourcentage de produits vendus en direct.

Le producteur doit demander une dérogation à l'agrément à la DD(CS)PP avant le début des activités.

##### > Établissement agréé

L'agrément sanitaire européen est le statut le plus élevé permettant de vendre au plus grand nombre et quel que soit la zone géographique. Le producteur doit constituer un dossier de demande d'agrément (il existe un dossier d'agrément-type pour les producteurs laitiers fermiers), qui implique la visite des services sanitaires.

Concrètement, l'agrément sanitaire se traduit par la délivrance de la marque de salubrité qui doit être apposée sur le produit même ou sur le conditionnement si le fromage est pourvu d'un conditionnement individuel ou collectif.

#### ➔ MARQUE DE SALUBRITÉ

FR  
75 143 005  
CE



### ➤ L'ATELIER DE TRANSFORMATION ET SON ÉQUIPEMENT

Pour transformer du lait à la ferme, il faut disposer d'un local spécifique qui doit répondre à un certain nombre d'exigences réglementaires, sanitaires, technologiques (en fonction des fabrications envisagées), pratiques (confort de travail), économiques (coût de fonctionnement et d'amortissement), d'accessibilité...

Les fromageries doivent être déclarées par courrier à l'initiative du producteur aux services vétérinaires de son département ; cette déclaration peut être suivie d'une visite des agents des services vétérinaires. Il est conseillé de soumettre tous les travaux (aménagement, modification) à l'approbation des services vétérinaires.

Quel que soit le type de fabrication, l'obligation réglementaire est d'avoir un local avec une séparation du secteur propre de l'environnement extérieur, le sas étant le moyen le plus simple et pratique d'y arriver. La technologie, le volume de lait transformé, le mode de commercialisation commanderont les pièces complémentaires : salle de caillage, laverie, séchoir, hâloir, chambre froide, salle d'emballage, salle de vente, cave d'affinage, local de stockage des emballages et du matériel de fromagerie. La localisation de la fromagerie doit être réfléchie par rapport à celle du local de traite. Un transfert direct du lait en fromagerie (lactoduc, pompage, gravité) représente du temps et de la pénibilité en moins. Attention cependant à bien réfléchir à un mode de nettoyage efficace.

Dans le cas général européen, les matériaux utilisés pour les sols et les murs doivent être étanches et lisses, faciles à nettoyer pour limiter les risques de contamination des aliments. Pour les produits laitiers fermiers, un arrêté national autorise l'utilisation de locaux pouvant être équipés de murs, plafonds et portes n'étant pas composés de matériaux lisses, étanches, non absorbants ou résistants à la corrosion et comporter des murs, plafonds et sols naturels d'origine géologique. Par ailleurs, l'utilisation de matériaux « traditionnels » tels que cuves en cuivre, planches en bois brut (épicéa, peuplier...), toiles végétales (lin, coton) est autorisée si leur utilisation n'engendre pas de problèmes sanitaires.

#### A noter :

Pour les petites structures, le Paquet Hygiène prévoit qu'une certaine souplesse puisse être accordée. En janvier 2019, la note de service flexibilité transversale a été publiée. Elle se compose d'un corps de texte commun à toutes les filières et de fiches sectorielles, notamment Lait et Produits Laitiers (applicable aux ateliers transformant moins de 2 millions de litres de lait par an ou affinant moins de 100 tonnes de fromages par an). Cette flexibilité peut porter sur les locaux, les équipements, ainsi que sur les conditions de fonctionnement, notamment dans la mise en œuvre des principes de l'HACCP.

→ Contacter le technicien pour la réalisation du plan de fromagerie et ne pas hésiter à le soumettre à des fromagers en activité.

### CONTRÔLES OFFICIELS ET AUTOCONTRÔLES

Sur les fromages au lait cru, les analyses visent à rechercher au moins la présence des germes suivants : *Staphylococcus aureus* (et les entérotoxines en cas de résultat supérieur à 100 000 germes/g), *Listeria monocytogenes*, *Salmonella spp.* Pour chacun de ces germes, des seuils à ne pas dépasser sont définis par les textes européens. D'autres germes pertinents peuvent aussi être recherchés pour vérifier le bon fonctionnement du plan de maîtrise sanitaire (exemple : *E. Coli*). La fréquence d'analyses sur les produits finis est de la responsabilité du producteur, en fonction de son PMS. Les producteurs doivent aussi mettre en place des analyses sur le lait matière première (germes totaux - ou indicateur d'hygiène plus pertinent - voir note de service flexibilité, au minimum tous les trimestres de production.

## Le cadre réglementaire lié à la commercialisation

### ➔ L'UTILISATION DE LA MENTION « FERMIER »

La mention « fermier » ou « de la ferme » ou « produit à la ferme » peut être ajoutée de façon volontaire sur les fromages qui répondent à la définition suivante figurant dans le décret n° 2013-1010 du 12 novembre 2013 : « le fromage est fabriqué selon les techniques traditionnelles par un producteur agricole ne traitant que les laits de sa propre exploitation sur le lieu même de celle-ci ».

### L'ÉTIQUETAGE

Il existe deux mentions minimales à indiquer en cas de vente directe de fromages non pré-emballés : la dénomination du produit et le traitement thermique (lait cru, thermisé ou pasteurisé). Les autres mentions obligatoires et les supports de l'information varient en fonction du circuit de vente (direct ou indirect) et de la nature du produit (pré-emballé ou non). De nouvelles mentions d'étiquetages sont également en cours de discussion concernant l'encadrement de l'étiquetage des fromages fermiers affinés à l'extérieur. Dans le cas de vente directe, une information du consommateur sous forme de panneaux peut être suffisante. En cas de doute sur les informations à mentionner et sur la nécessité d'un étiquetage individuel, il est préférable de demander l'avis directement aux services départementaux de la DGCCRF, DDPP ou DDETSPP.

### LE TRANSPORT ET LES TEMPÉRATURES DE VENTE

Les équipements des moyens de transports des denrées alimentaires doivent protéger les aliments des sources de contamination et d'altération pendant toute la durée du transport. Ils doivent également être propres, lisses et lavables. Dans la plupart des cas (lieu de vente à moins de 80 km sans rupture de charge), il est possible d'utiliser de simples glacières (avec si nécessaire des plaques eutectiques).

Les températures maximales lors du transport et de la vente sont fixées à +4 °C pour le lait cru, ou +6 °C pendant 6 heures maximum à cœur du produit. Pour le lait pasteurisé, les fromages affinés et les produits laitiers frais (yaourt, crème et fromage frais), cette température est définie par le producteur sous sa responsabilité. Pour les fromages AOP ou sous cahiers des charges collectifs, il convient de respecter les températures recommandées dans les cahiers des charges.

Pour toute exposition de produits laitiers non emballés à la vente, il est nécessaire de les protéger des éventuelles contaminations. Une vitrine de protection doit être en bon état, propre, lisse et lavable. Il n'y a pas d'obligation réglementaire à ce qu'elle soit frigorifique ou réfrigérante. Il faut cependant veiller à ce que les températures d'exposition soient respectées même pendant les fortes chaleurs.

### LA RÉGLEMENTATION FISCALE

Les règles fiscales générales de vente des produits agricoles s'appliquent (TVA au taux de 5,5 %). En cas de revente de produits achetés à l'extérieur, ceux-ci ne doivent pas dépasser 30 500 euros et 30 % du chiffre d'affaires de l'exploitation pour rester dans le cadre de l'imposition des bénéficiaires agricoles. En cas de construction d'un magasin, l'imposition comme activité commerciale s'appliquera si celui-ci a une vitrine ouverte sur une route. Être assujéti à une imposition commerciale ne signifie pas forcément payer plus d'impôts mais cela génère en revanche des contraintes supplémentaires, comme par exemple l'obligation de tenir une double comptabilité (agricole pour l'exploitation et commerciale pour le magasin).

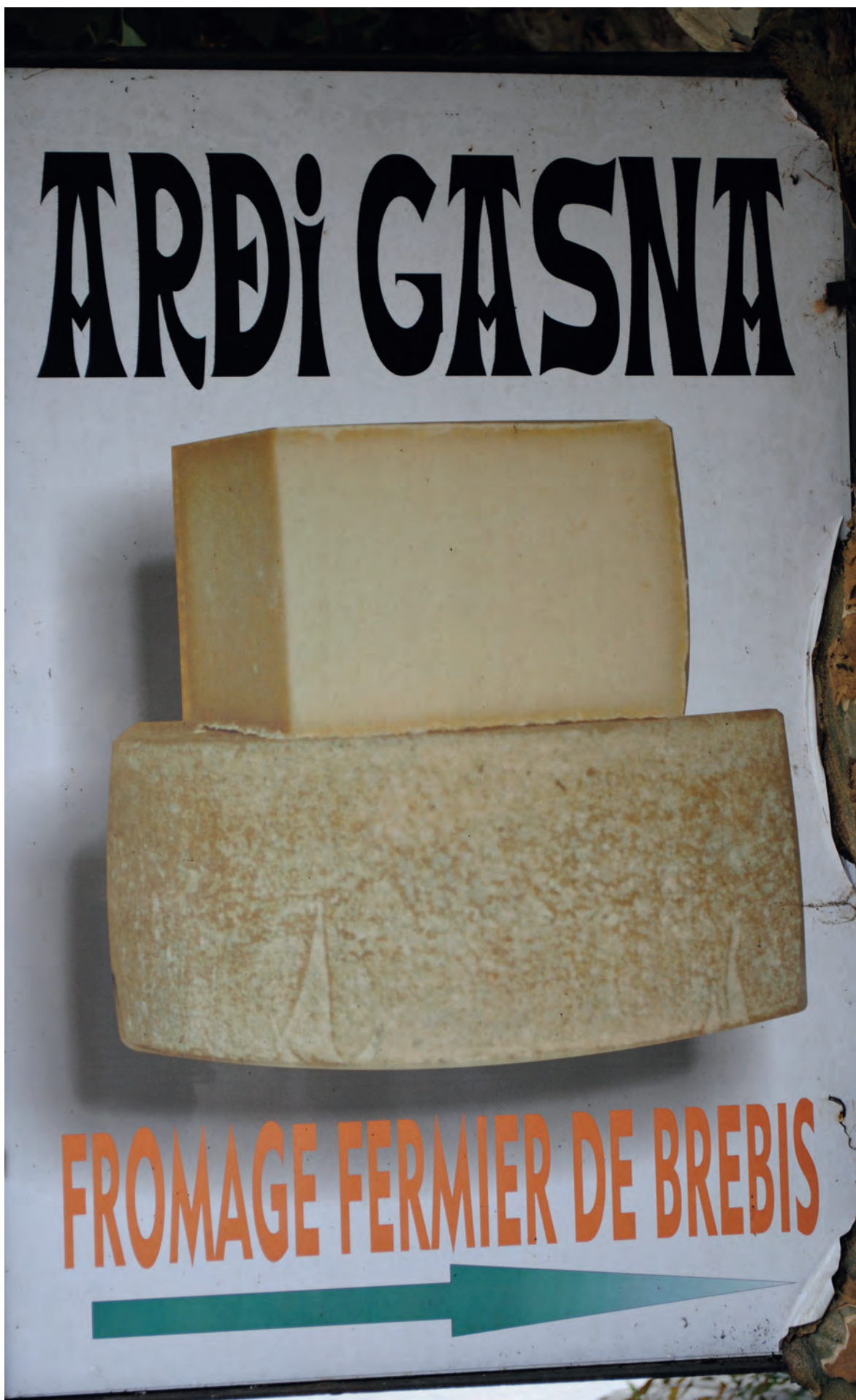
## Choisir les circuits de commercialisation de ses fromages

### Créer un réseau commercial représente un challenge important.

Il s'agit de trouver l'adéquation entre son offre et la demande des consommateurs. Elle passe par la recherche du meilleur compromis possible entre :

- le prix de vente possible des produits sur les différents circuits,
- les quantités écoulées (en instantané et au fil des saisons),
- le temps à consacrer à la commercialisation,
- la concurrence locale,
- l'aptitude commerciale (goût pour le contact, capacité à négocier les prix...),
- la «sécurité» du circuit (régularité des paiements),
- les obligations réglementaires,
- la localisation de l'exploitation (zone rurale, urbaine ou touristique, en bordure d'une route fréquentée...).

**Pour améliorer la rentabilité de l'atelier de transformation, il peut être nécessaire de choisir plusieurs circuits de commercialisation. Leur complémentarité doit être analysée précisément pour éviter de créer une concurrence inutile entre plusieurs circuits.**



## ZOOM SUR : ATOUTS ET CONTRAINTES DES DIFFÉRENTS CIRCUITS DE COMMERCIALISATION

### VENTE DIRECTE A LA FERME

#### Conditions de réussite :

- Avoir un cadre d'accueil agréable et bien signalé,
- Etre bien localisé : proximité d'une zone à forte concentration humaine, d'une route passante, absence de concurrence...
- Proposer une gamme diversifiée peut être un atout.

#### ATOUTS

- Prix rémunérateur,
- Contacts réguliers avec une clientèle fidèle,
- Vente sans déplacement,
- Charges de commercialisation réduites.

#### CONTRAINTES

- Disponibilité pour l'accueil des clients (fixer des horaires d'ouverture, sinon besoin d'une présence quasi permanente),
- Gamme diversifiée parfois nécessaire.

### VENTE DIRECTE SUR LES MARCHÉS

#### Conditions de réussite :

- S'éloigner de la concurrence locale,
- Choisir des marchés fréquentés et bien achalandés,
- Persévérer pour avoir une «bonne place» et une clientèle fidèle,
- Avoir une gamme de produits diversifiée peut être un atout,
- Rester vigilant sur la rentabilité : équilibre entre le chiffre d'affaire du marché et les coûts engagés (déplacements, temps de travail, frais spécifiques).

#### ATOUTS

- Facilité,
- Contacts réguliers avec une clientèle fidèle,
- Prix rémunérateur si la qualité est connue et si la concurrence n'est pas trop forte,
- Moindre vulnérabilité (plusieurs clients),
- Étiquetage non nécessaire (une affiche reprenant les coordonnées du producteur et la nature du fromage vendu peut suffire dans le cas d'une vente d'un seul type de fromage).

#### CONTRAINTES

- Suivant les lieux, place difficile à obtenir
- Disponibilité pour assurer le temps de présence sur le marché,
- Aptitude relationnelle,
- Chronophage (préparation, déplacement, présence sur le stand, gestion des retours, de la caisse),
- Organisation nécessaire pour pallier l'absence d'une personne pendant 5 à 6 heures,
- Horaires à respecter,
- Présence régulière même lors de conditions climatiques difficiles,
- Equipements obligatoires liés à la mise en marché (véhicule, vitrines, froid...),
- Frais de transport et de location d'emplacement,
- Variabilité des volumes vendus,
- Gamme diversifiée parfois nécessaire.

### VENTE DIRECTE VIA UNE AMAP

#### Conditions de réussite :

- Etre bien localisé : proximité d'une zone à forte concentration humaine, présence de plusieurs producteurs différents,
- Entretien d'une relation de confiance de qualité avec les adhérents de l'AMAP

#### ATOUTS

- Prix rémunérateur
- Déplacements et temps de vente optimisés,
- Gestion de la production et de la préparation facilitée,
- Solidarité des consommateurs en cas d'aléas de production.

#### CONTRAINTES

- Accepter de recevoir ou travailler occasionnellement avec les adhérents de l'AMAP,
- S'adapter aux goûts des adhérents de l'AMAP,
- Gamme diversifiée souhaitable.



## VENTE VIA UN MAGASIN DE PRODUCTEURS

### Conditions de réussite :

- Bien réfléchir à l'implantation, la facilité d'accès et de parking, l'amplitude d'ouverture.

#### ATOUTS

- Circuit spécialisé avec une offre variée et importante de produits

#### CONTRAINTES

- Permanences hebdomadaires et réunions pour la gestion du magasin et du personnel salarié dans certains cas,
- Engagement financier,
- Entente avec les co-gérants du magasin,
- Selon le statut de l'apporteur (associé ou dépôt-vente), frais pouvant être importants.

## VENTE EN COMMERCES DE PROXIMITE (CREMERIE, EPICERIE, BOUCHERIE, SUPERETTE, RESTAURANTS...)

### Conditions de réussite :

- Réussir ses démarches pour être référencé
- Souvent en complément d'un autre circuit commercial.

#### ATOUTS

- Publicité pour l'éleveur et son produit,
- Règlement régulier,
- Volume commercialisé pouvant être important.

#### CONTRAINTES

- Valorisation du produit moyenne,
- Prévoir du temps pour la préparation, les prises de commandes, la facturation,
- Agrément sanitaire obligatoire (selon quantités livrées),
- Nécessite un démarchage commercial préalable et demande une bonne aptitude commerciale,
- Vente irrégulière et saisonnière (surtout en zones touristiques),
- Étiquetage obligatoire,
- Équipements de livraisons nécessaires.

## VENTE EN GMS DIRECTE AU MAGASIN OU VIA UNE CENTRALE D'ACHAT

### Conditions de réussite :

- Développement possible hors zone,
- La situation peut être très variable selon que l'on arrive à traiter directement magasin par magasin ou que l'on passe par une centrale d'achat ou une plate-forme.

#### ATOUTS

- Privilégier la vente magasin par magasin plutôt que via une plate-forme,
- Parfois, la GMS considère le fromage fermier local comme produit d'appel et consent des conditions d'achat attractives au producteur,
- Fort potentiel de vente,
- Très bon rapport volume sur temps passé,
- Règle du jeu claire concernant le paiement des produits.

#### CONTRAINTES

- Vente très dépendante des rapports avec le chef du rayon fromages : fragilité en fonction des changements de personnes,
- Valorisation moyenne à bonne,
- Animation parfois exigée,
- Agrément sanitaire souvent exigé et équipements de livraison nécessaires,
- Étiquetage et emballages obligatoires,
- Fragilité si nombre réduit de clients,
- Possibles exigences sur la régularité des volumes livrés tout au long de l'année,
- Possible nécessité d'acquitter un droit d'entrée.

## AUTRES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION À ENVISAGER :

- Vente à un affineur ou un grossiste (volume important mais prix de vente plus faible),
- Vente par internet (Ruche...),
- Drive fermier,
- Vente en expédition...

## EN SAVOIR PLUS : LES TECHNOLOGIES FROMAGÈRES ET PRODUITS LAITIERS FRAIS AU LAIT DE BREBIS

Au même titre que les autres éléments du système de production, le choix de la gamme de produits fabriqués est à réfléchir. Il va influencer sur l'aménagement du local de fabrication, le besoin en espaces ou matériels spécifiques, ainsi que sur la formation nécessaire et le développement de savoir-faire.

Disposer d'une gamme de fromages peut être un atout. Dans le cas d'une gamme de fromages d'une même technologie (en général lactique), les fromages proposés sont de forme (bûches, palets), de taille, de stade d'affinage (frais, affiné, crémeux), de présentation (nature, avec des herbes, des aromates) différentes.

Dans le cas d'une gamme de fromages de plusieurs technologies, la combinaison de produits à affinage long pour le report (pâtes pressées) et de produits à affinage court (lactiques, pâtes molles) est fréquente. La fabrication de brousse est une diversification facile à mettre en œuvre avec des pâtes pressées.

Les produits frais (yaourts, desserts lactés, caillés) peuvent remplacer une des technologies de fromages mais il est nécessaire d'adapter l'organisation des fabrications dans la semaine ou d'avoir une salle de fabrication dédiée.

Les pâtes persillées sont intéressantes au niveau des caractéristiques du produit, goût, typicité mais sont des fabrications qui ne se marient pas trop avec les autres (lactiques ou pâtes molles).



TYPE DE FROMAGE	Rendement moyen
Lactiques	50 à 70% si frais (fromage blanc, faisselle)  25 à 35 % en fonction de l'affinage
Pâtes molles (type feta, pérail...)	25 kg à 30 fromages affinés / 100 L de lait
Pâtes pressées (type tomme...)	18 à 25 fromages affinés / 100 L
Pâtes persillées	25 à 30 %
Brousse de lactosérum	7 à 10 kg (si rajout lait) de brousse / 100 L lactosérum
Yaourts	100 % 1 L de lait > 8 pots de 125 g Possible en pots de 500 ou 700 g. = Moins de temps de conditionnement.
Desserts lactés (flan, crèmes desserts, riz au lait, confiture de lait...)	115 à 120 % 1 L de lait = 8 à 10 pots de 125 g
Caillé doux	100 %
Beurre et crème	6-7 litres de lait = 1 L de crème ou 500 g de beurre  120 L de sérum (à 9 g MG/L) = 1 kg de beurre
Glaces	150 à 200 % (injection d'air et autres ingrédients)
Lait cru destiné à la consommation	100 %
Lait pasteurisé (72 °C pendant 15 secondes)	100 %

Sources : Actalia, From'AC

Temps de fabrication	Équipements nécessaires	Difficulté technique pour un débutant	Conservation	Remarques
<p>😊 Produits frais ou fromages pré-égouttés</p> <p>😞 Fromages : étalé sur plusieurs jours et beaucoup de nettoyage</p>	<p>😊 Possibilité de réduire le temps en fromagerie en s'équipant (répartiteur, bloc moule, laveuse...)</p>	<p>😊</p>	<p>- Lactique non affiné : DLC &lt; 14 jours recommandée</p> <p>- Lactique affiné : DDM, responsabilité du producteur</p>	<p>Technologie non adaptée au report du lait (déséquilibre microbiologique pouvant impacter l'acidification)</p> <p>Affinage et gestion de la variabilité du lait sur la saison difficiles</p>
<p>😞 Regroupé sur un jour (+ démoulage le lendemain), beaucoup de nettoyage</p>	<p>😞 Fabrication possible en bassine de 30 à 50 litres Prévoir cave d'affinage humide</p>	<p>😞 Technologie difficile, maîtrise des températures d'égouttage</p>	<p>DDM faible, doit être consommé rapidement une fois l'affinage terminé</p>	<p>Technologie moyennement adaptée au report du lait</p> <p>Bien choisir l'emballage des produits car ils s'affinent dans le film</p> <p>Attention risque sanitaire plus élevé</p>
<p>😊 Regroupé sur un jour (+ démoulage le lendemain)</p>	<p>😊 Prévoir cave d'affinage humide</p>	<p>😞 Technologie difficile selon la saison</p>	<p>DDM long</p>	<p>Attention à bien choisir son système de moulage</p> <p>Technologie adaptée au report de lait mais attention aux butyriques</p> <p>Possibilité de report sous vide en blanc pour avoir du fromage toute l'année et une cave de dimension raisonnable</p>
<p>😞 Temps en cuve plus long (+ piquage), affinage plus rapide</p>	<p>😊 Travail facilité par l'achat de cuves spéciales</p>	<p>😞 Technologie difficile selon la saison</p>	<p>Report possible sous papier aluminium plusieurs mois</p>	<p>Technologie adaptée au report de lait</p> <p>Attention aux contaminations croisées (notamment avec les lactiques et pâtes molles)</p>
<p>😊 Coût énergétique important</p>	<p>😊 Chauffage ou cuve chauffante à 90°C Chambre froide nécessaire et machine sous vide pour allonger la DLC</p>	<p>😊</p>	<p>DLC ≤ 7 jours Peut monter si conditionnement sous vide (de 14 à 21 jours)</p>	<p>Technologie adaptée au report de lait</p> <p>Possibilité de rajouter du lait (10%) pour augmenter les rendements</p>
<p>😞 Coût énergétique important Conditionnement long</p>	<p>😞 Pasteurisateur, étuve et chambre froide Conditionneuse si petits pots Matériel de livraison en froid positif</p>	<p>😊 Températures du process à maîtriser</p>	<p>DLC ≤ 21 jours</p>	<p>Technologie adaptée au report de lait</p> <p>Bien réfléchir ses conditionnements en fonction de ses marchés</p> <p>Coûts des intrants élevés (pots, fruits, ferments, groupeurs, impressions sur emballages)</p>
<p>😞 Coût énergétique important Conditionnement long</p>	<p>😊 Pasteurisateur, chambre froide Matériel de livraison en froid positif</p>	<p>😊 Températures du process à maîtriser</p>	<p>DLC ≤ 21 jours (dépendant du type de desserts lactés)</p>	<p>Technologie adaptée au report de lait</p> <p>Bon complément de gamme en yaourt</p> <p>Besoin d'une casserole en cas d'utilisation d'œufs frais (coût de production élevé)</p>
<p>😊</p>	<p>😞 Pasteurisateur, chambre froide Matériel de livraison en froid positif</p>	<p>😊</p>	<p>DLC 3 jours (7 jours si pasteurisé)</p>	<p>Très facile à faire en complément de gamme</p>
<p>😞 Nettoyage de l'écrémeuse et de la baratte</p>	<p>😞 Ecrémeuse, baratte, chambre froide Matériel de livraison en froid positif</p>	<p>😊</p>	<p>DLC ≤ 15 à 22 jours selon pH</p>	<p>Intéressant à faire en fin de saison quand le lait est trop gras</p> <p>Marché difficile à trouver et valorisation du lait écrémé compliquée</p>
<p>😞 Conditionnement long</p>	<p>😞 Pasteurisateur, turbine, surgélateur, congélateur Matériel de livraison en froid négatif</p>	<p>😞</p>	<p>DDM entre 3 et 12 mois</p>	<p>Technologie adaptée au report de lait</p>
<p>😊 Conditionnement long en bouteille, plus rapide en seaux ou poches</p>	<p>😊</p>	<p>😊</p>	<p>DLC lait cru : J + 3 jours (J étant le jour de la traite la plus ancienne)</p>	<p>Technologie adaptée au report de lait</p>
<p>😞 Coût énergétique important Temps de pasteurisation et nettoyage plus long</p>	<p>😊 Pasteurisateur</p>	<p>😊</p>	<p>DLC lait pasteurisé : ≤ 10 jours Jusqu'à 14 jours si refroidissement rapide</p>	<p>Technologie adaptée au report de lait</p>



# La laine, un co-produit de son élevage

**Délaissée par la majorité des éleveurs faute de valorisation, la laine est pourtant une matière noble aux multiples qualités qui connaît un regain d'intérêt dans un contexte de relocalisation de l'industrie et de mise en avant des produits biosourcés. Un travail d'amélioration de la qualité est indispensable pour développer de nouveaux débouchés.**

## 1 - QUELQUES POINTS DE RÉGLEMENTATION

**Suites aux diverses crises sanitaires du début des années 2000, l'Union Européenne a déterminé une classification concernant tous les sous-produits animaux, classant la laine parmi les sous-produits animaux de catégorie 3. Elle est ainsi soumise à certaines règles à respecter jusqu'au stade du lavage.**

Elle ne peut être conservée en vrac. Elle doit être emballée à l'état sec dans un contenant fermé et doit être confiée à une filière agréée et tracée, c'est-à-dire à des opérateurs enregistrés et/ou agréés auprès des autorités sanitaires locales. L'éleveur doit identifier à son nom chaque sac contenant la laine et peut les transporter lui-même jusqu'à un point de collecte (point de départ géré collectivement ou lieu d'entreposage d'un négociant) ou à une entreprise de lavage. Dans ce cas, il est nécessaire de remplir un Document d'Accompagnement Commercial avec les coordonnées du transporteur et du lieu de réception. A noter par ailleurs que la laine en suint non traitée ne peut être, en aucun cas, épandue directement dans les sols sans traitement préalable.

### ➤ LE SAVIEZ-VOUS ?

Une belle toison est volumineuse, propre, exempte de matières végétales, homogène en finesse et longueur. Elle est le reflet de l'état de santé de l'animal. Elle devient cassante en cas de fièvre, après l'agnelage ou la lactation. Pour un usage en fil, la période et les conditions de tonte sont donc importantes.

## 2 - LES 10 COMMANDEMENTS POUR MIEUX VALORISER SA LAINE

La laine des ovins est une fibre dont la pousse est continue. Pour leur confort thermique et leur hygiène, il faut donc tondre les adultes au minimum une fois par an. Concurrencées par les fibres synthétiques et les laines de l'hémisphère sud, négligées lors de leur collecte, les laines françaises sont peu valorisées sur le territoire et sont majoritairement exportées vers l'Asie. Sa forte hétérogénéité au sein des troupeaux et le manque de propreté des laines pénalisent fortement leur valorisation (laine sale, pleine de matières végétales ou marquée par de la peinture indélébile). Le temps perdu au tri est autant de temps à rémunérer.

Pour redonner de la valeur à la laine, il est donc important que les éleveurs respectent un certain nombre de règles faciles à appliquer et sans coût supplémentaire pour eux.

### PRÉPARER SES BREBIS AVANT LA TONTE POUR UNE LAINE PROPRE

1. Éviter au maximum de salir la laine : paille, foin, peinture...
2. Rentrer ses brebis la veille afin d'éviter la rosée matinale et qu'elles transpirent. Elles doivent être à jeun.

### PRÉPARER SON CHANTIER DE TONTE

3. Avoir un parc et des couloirs de contention adaptés pour faciliter le déplacement et la manipulation des animaux.
4. Prévoir une bâche sur la surface de tonte ou tondre sur une dalle de béton ou un plancher maintenu propre pendant toute la durée de la tonte. Des plans de salle de tonte et d'organisations sont disponibles sur Equip'Innovin.

### RÉCOLTER LA LAINE

5. Prévoir des sacs de laine dédiés, appelés curons (éviter les big bag et autres sacs en polypropylène)
6. Trier la laine par couleur et par race.
7. Si l'acheteur le demande, pratiquer un tri sommaire en écartant la laine du ventre, de la tête et des pattes ainsi que les parties souillées.
8. Bien tasser les toisons dans les curons pour faire des balles compactes et éviter trop de manipulations lors des chargements.
9. Identifier les balles de laine avec le nom de l'élevage, leur qualité (toisons blanches, de couleurs, déchets de tri) et bien les fermer.

### BIEN STOCKER LA LAINE APRÈS LA TONTE

10. Stocker la laine dans un endroit sec et couvert et si possible sur des palettes pour faire circuler l'air.

Source : Les 10 commandements pour mieux valoriser sa laine. Document rédigé par Chambre d'agriculture Auvergne Rhône Alpes, MRE, GDS France et CNE

### 3 - UNE MATIÈRE AUX MULTIPLES PROPRIÉTÉS

La laine est une fibre naturelle dont ses caractéristiques lui confèrent de nombreuses qualités valorisables pour une diversité d'usages :

- Une matière durable biodégradable, résistante et naturellement riche en azote
- Une fibre protectrice pour le corps : thermorégulatrice, hypoallergénique et antibactérienne, antistatique et donc peu salissante ;
- Un matériau de construction et de décoration isolant, insonorisant et résistant au feu (norme M3) ;
- Une diversité de races qui procure à chaque laine des spécificités techniques et des coloris naturels variés.

Ces différents usages sont clairement actuellement sous exploités mais de nombreuses initiatives se développent localement ou nationalement autour de nouveaux produits, débouchés et même marchés.

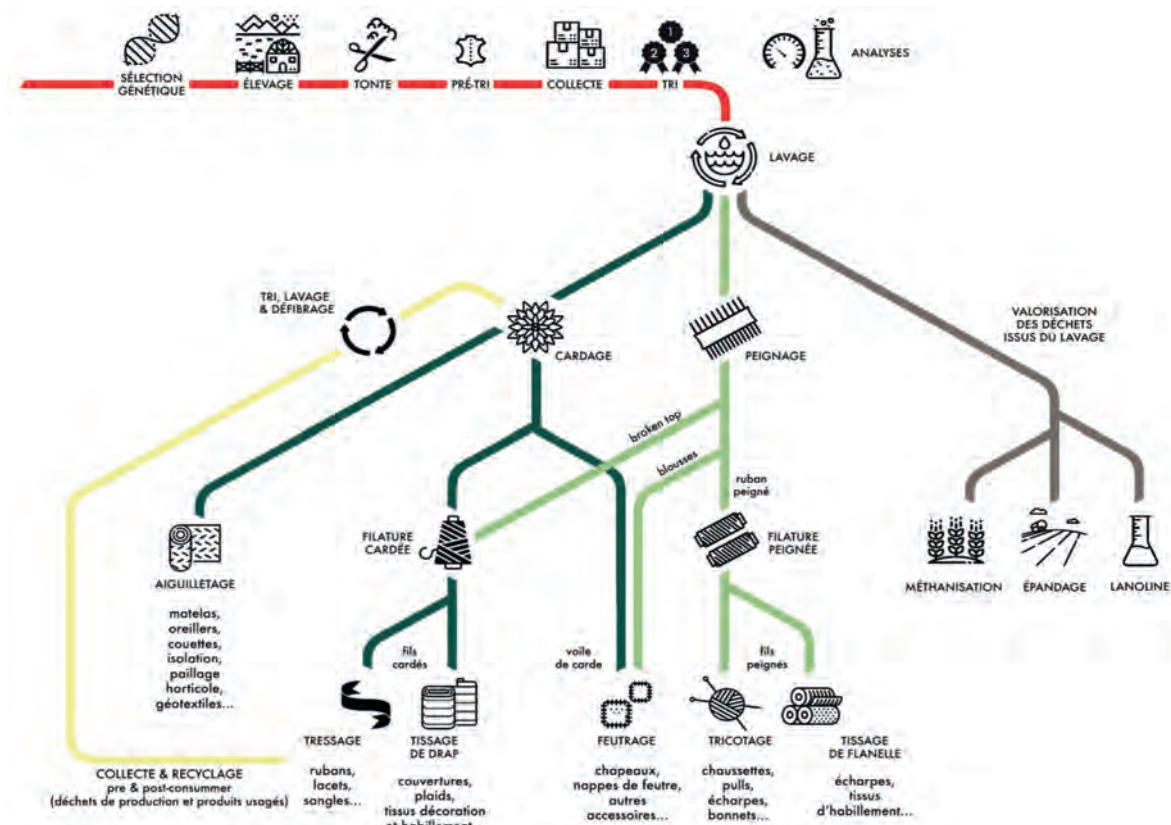
La montée en puissance du naturel, de l'économie circulaire et de la bioéconomie sont de réelles opportunités pour les laines locales qui devraient également bénéficier de la réindustrialisation de la filière textile.

Vous trouverez plus d'informations sur [www.collectiftricolor.org](http://www.collectiftricolor.org).



### 4 - LES CHEMINS DE LA LAINE

La transformation de la laine demande de nombreuses opérations qui vont varier suivant l'usage qui en sera fait. Malgré la désindustrialisation massive qu'a connue la filière textile française, des entreprises sont encore présentes sur le territoire ou dans les pays frontaliers.



# Des outils pour l'amélioration des performances de son élevage

Pour atteindre les objectifs définis dans le cadre de votre installation, vous pouvez vous entourer de spécialistes qui sauront vous accompagner et vous donner des conseils pour opter pour des choix stratégiques et appropriés à la gestion de la surface, aux caractéristiques de votre cheptel, aux impératifs de la commercialisation, à l'organisation du travail, au sanitaire...



## L'AMÉLIORATION GÉNÉTIQUE DU TROUPEAU

Pour garantir les performances d'un troupeau, investir dans une bonne génétique est indispensable.

Conserver le renouvellement issu d'un bélier sélectionné et qualifié ou acheter des agnelles ou des brebis pleines issues des bases de sélection contribue à améliorer progressivement et globalement le potentiel de production du cheptel. Investir dans la génétique se raisonne dans la durée : pour en récolter les fruits, l'effort doit être continu sur plusieurs années.

## 1 - LE SERVICE GLOBAL DANS LES BASSINS TRADITIONNELS DE PRODUCTION

Dans les 3 bassins traditionnels de production de lait de brebis, l'accompagnement technique et technico-économique des éleveurs est principalement réalisé par les organismes en charge du contrôle laitier.

D'autres organismes peuvent intervenir de façon complémentaire (Chambres d'agriculture, organisations de producteurs, Syndicat AOP, Interprofession). Cela se fait alors de façon coordonnée, en utilisant des méthodes et des outils communs.

## L'ORGANISATION DU SERVICE GLOBAL

Les techniciens passent plusieurs fois dans l'élevage et le travail qu'ils réalisent à chacun de leur passage dépend de l'état d'avancement de la campagne.

En cours de campagne, le suivi réalisé peut concerner :

- l'inventaire : aide à la décision pour la gestion des réformes et du renouvellement (amélioration génétique du troupeau),
- la reproduction : réalisation du plan de monte, suivi des luttes et des mises bas,
- la production : réalisation du contrôle laitier, suivi des résultats relatifs à la qualité du lait,
- l'alimentation : évaluation des stocks de fourrages, réalisation puis suivi du plan d'alimentation, suivi du pâturage.

## LES BILANS DE FIN DE CAMPAGNE

En fin de campagne, le technicien peut éditer différents types de bilans qui lui permettront d'évaluer et d'analyser les résultats de la campagne écoulée :

- un bilan technique (BT) : il porte sur les résultats de reproduction (fertilité, prolificité...) et de production (lait par brebis traite, par brebis présente, agneaux élevés par brebis présente...),
- un bilan technico-économique (BTE) : calcul de la Marge sur Coût Alimentaire (MCA),
- une gestion technico-économique (GTE) : calcul de la marge brute de l'atelier ovin lait,
- un bilan qualité du lait : bilan des résultats richesse du lait (TB, TP) et qualité hygiénique et sanitaire (cellules...).

### ➔ SIEOL : SYSTÈME D'INFORMATION EN ELEVAGE OVIN LAIT

Le Système d'Information en Elevage Ovin Lait (SIEOL) est l'outil de base qui est utilisé pour le suivi des éleveurs de brebis laitières. Conçu de façon modulaire, SIEOL permet de proposer différents niveaux de suivis et ainsi de s'adapter aux besoins et aux attentes des éleveurs. Il comporte 2 volets :

- le volet « contrôle laitier / génétique » de SIEOL permet de réaliser le suivi de l'inventaire, de la reproduction, de la production et d'éditer des valorisés : édition du plan de monte, du cahier de contrôle, du carnet d'agnelage, aide au choix des agnelles...
- le volet « appui technique / technico-économique » propose de réaliser les différents types de bilans : BT (qui est le niveau minimum de suivi et qui s'appuie sur les données enregistrées dans le volet « contrôle laitier / génétique »), BTE, GTE et bilan qualité.

La centralisation des données collectées dans le cadre des suivis permet de réaliser des valorisations collectives (base de données génétique permettant de réaliser l'indexation des reproducteurs, base de données technico-économique). Enfin, SIEOL est interfacé avec les outils éleveurs qui ont été développés par les organismes techniques (CBI, Vénus).

### BASSIN DE PRODUCTION

### PROPORTION D'ÉLEVAGES SUIVIS

Bassin de Roquefort	80 % des élevages
Pyrénées-Atlantiques	50 % des élevages
Corse	40 % des élevages

## Le contrôle laitier et l'appui technique dans les autres régions

**L'élevage de brebis laitières se développe en dehors des bassins traditionnels de production. Certains organismes de contrôle de performances et Chambres d'agriculture proposent d'accompagner les éleveurs de brebis laitières de leur département. Ils peuvent proposer un appui et un contrôle de performance simplifié en fonction de vos besoins. Renseignez-vous !**

Pour le pilotage du troupeau, la question d'un suivi des performances individuelles des brebis peut éventuellement se poser. En l'absence de proposition d'accompagnement par les organismes locaux, un suivi journalier ou hebdomadaire de la production laitière à l'échelle du troupeau peut être suffisant en divisant le lait produit ou mis en fabrication par le nombre de brebis traitées, à mettre en regard de l'alimentation du troupeau. En parallèle, un suivi de la composition du lait de tank peut être pertinent en s'assurant que le laboratoire d'analyses a les outils pour analyser du lait de brebis, généralement deux fois plus riche que pour les autres espèces laitières (vache ou chèvre).



Le suivi individuel des brebis en matière de santé de la mamelle peut s'appuyer sur la réalisation régulière de CMT (California Mastitis Test), encore appelé test au Teepol ou test au plateau, pour évaluer le niveau d'inflammation de la mamelle (nombre de cellules par ml de lait). Un carnet de bergerie (date de lutte, date de mise-bas, observations comme les résultats du CMT ou la survenue de mammite) est recommandé pour assurer la mémoire des événements liés à chaque brebis au moment de choisir les animaux à réformer.



## 2 - L'ANALYSE DE SON IMPACT ENVIRONNEMENTAL

**La préservation de l'environnement (changement climatique, qualité de l'eau, stockage de carbone, maintien de la biodiversité ...) représente un enjeu pour les filières de ruminants.**

Les éleveurs sont les acteurs principaux de la biodiversité partout en France et grâce au pâturage des brebis sur près de 1,2 million d'hectares de prairies permanentes et de parcours, ils participent de manière conséquente au stockage annuel de carbone.

En revanche, les ovins produisent des gaz à effet de serre, en particulier en lien avec leur mode de digestion commun à tous les ruminants. Ils sont également consommateurs d'énergie, par leurs besoins en aliments concentrés notamment.

### ➤ CAP'2ER®, UN OUTIL À DEUX NIVEAUX

**CAP'2ER®**

- Le niveau 1 permet de sensibiliser et de réaliser une première évaluation rapide des performances environnementales
- Le niveau 2 est un outil d'aide à la décision destiné aux conseillers afin de réaliser une évaluation fine de l'empreinte environnementale d'une exploitation, d'identifier ses marges de progrès et de construire des plans d'actions.

Plus d'informations sur : <https://cap2er.eu/>

Afin de permettre aux éleveurs ovins de mesurer leur impact environnemental, la filière s'est dotée d'un outil d'évaluation et d'accompagnement technique appelé CAP2'ER commun aux filières de ruminants. Cet outil permet à l'échelle d'une exploitation d'évaluer ses **émissions brutes de gaz à effet de serre** (exprimés en kg CO<sub>2</sub> eq) qui auront un **impact sur le changement climatique** mais aussi son impact sur la qualité de l'eau, de l'air et sa participation à l'épuisement des ressources fossiles.

Cette évaluation environnementale est complétée par des indicateurs traduisant les contributions positives de l'activité d'élevage sur la biodiversité et le stockage de carbone, mais également par un indicateur de performance nourricière (PerfAlim) traduisant la fonction première de l'activité agricole.

De manière à apprécier la durabilité des exploitations, des indicateurs économiques et de conditions de travail viennent compléter le jeu des indicateurs. Cette dimension vise à intégrer l'évaluation de la triple performance économique, sociale et environnementale de manière à construire des plans d'action en cohérence avec la durabilité des exploitations d'élevage de ruminants à moyen et long terme.

Avec l'appui d'un conseiller formé (renseignez-vous auprès de votre chambre d'agriculture ou de votre organisme technique), **cet outil permet également de mettre en avant les pratiques** (gestion du troupeau, fertilisation et valorisation des déjections ...) **qui doivent évoluer de manière à améliorer les performances techniques et environnementales de votre élevage.**

Avec l'aide de cet outil la filière ovine française (laitière et allaitante) s'est ainsi donné l'ambition de diminuer de 12% son impact environnemental.

Suivant votre région, il peut exister des dispositifs d'accompagnement pour la réalisation de diagnostics ou pour la vente de crédit carbone que vous pourriez générer. Renseignez-vous auprès de votre chambre d'agriculture ou auprès de France Carbon Agri SAS.



# Les obligations en tant qu'éleveur ovin

Ce guide présente les principales règles applicables en élevage ovin au moment de sa rédaction. La réglementation étant amenée à évoluer, renseignez-vous en complément auprès de vos autorités locales.

**Certaines obligations touchant l'identification et les mouvements des animaux ou des formalités sanitaires doivent être respectées afin de vous garantir toute conformité en cas de contrôle par l'Administration (Ex : PAC, Conditionnalité...).**

## 1. IDENTIFICATION ET TRAÇABILITÉ

L'identification obéit à une réglementation communautaire. Tous les ovins doivent être identifiés à l'aide de repères officiels agréés. Dans chaque élevage, l'identification est un outil qui facilite la manipulation des animaux et la gestion technique du troupeau. Elle facilite également le suivi des animaux (reproduction, sanitaire, commercialisation).

### En savoir plus sur l'identification et la traçabilité

C'est vous, éleveur, qui réalisez l'identification (pose des boucles) et assurez la traçabilité au sein de votre exploitation (tenue des documents). Tous les animaux que vous détenez ou qui quittent l'exploitation doivent être identifiés : vente, déplacements, équarrissage... Pour cela vous utiliserez exclusivement les repères agréés. Ces repères ne peuvent être ni prêtés ni échangés. L'utilisation des repères marqués à votre indicatif de marquage, engage votre responsabilité notamment en termes de traçabilité. En fonction de vos besoins, vous commandez l'ensemble des matériels agréés nécessaires à l'identification des animaux (repères et pinces) auprès de l'Etablissement Départemental d'Élevage (EdE) de votre département.

### ➤ BON À SAVOIR

Préalablement à toute démarche d'identification, un numéro de cheptel vous est attribué par l'Etablissement de l'Élevage (EdE) suite à votre demande ou à une transmission de vos coordonnées par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE). Ensuite, vous tiendrez l'EdE informé de toute modification concernant la détention du cheptel (cessation, fusion...).

### ➤ 2 TYPES DE BOUCLES AGRÉES

Oreille droite  
BOUCLE  
CONVENTIONNELLE



Oreille gauche  
BOUCLE  
ÉLECTRONIQUE

Voir avec l'EdE les différents formats, modèles et marques disponibles à la commande.





### Réaliser et maintenir l'identification

L'identification permet de distinguer chaque animal sur la base d'un numéro unique lié à son exploitation de naissance. Ce numéro suivra l'animal tout au long de sa vie et de ses déplacements. Il est composé du code du pays, d'un indicatif de marquage à 6 chiffres attribué par l'EdE, en lien avec le numéro de l'exploitation et un numéro d'ordre à 5 chiffres.

#### POUR LES ANIMAUX NÉS DANS L'EXPLOITATION À PARTIR DE 2010

Tous les animaux nés dans l'exploitation à partir de 2010 doivent être identifiés :

- Avant l'âge de 6 mois, de préférence au plus près de la naissance. La majorité des cahiers des charges des signes officiels de qualité prévoient d'ailleurs une identification des agneaux avant 7 jours.
- Avant toute sortie de l'exploitation, si celle-ci a lieu avant que l'animal ait atteint l'âge de 6 mois.

#### CAS GÉNÉRAL



L'identification se fait en posant 2 boucles, une à chaque oreille. L'une des deux boucles doit obligatoirement être électronique.

#### DÉROGATION



Pour les agneaux de boucherie destinés à l'abattage en France avant l'âge de 12 mois, la pose d'une seule boucle est autorisée. Dans ce cas, elle est obligatoirement électronique.

**Attention : lorsque vous achetez des animaux, vérifier que leur identification est conforme à la réglementation !**

#### ➔ EN SAVOIR PLUS SUR LE REBOUCLAGE EN CAS DE PERTE D'UNE BOUCLE

Pour que les commandes de boucles y compris de rebouclage puissent être regroupées, il a été admis un rebouclage des animaux portant 2 boucles en 2 temps.

Ainsi, un premier rebouclage peut être fait à l'aide d'une boucle rouge sur laquelle on inscrit manuellement le numéro de boucle restante, en attendant un rebouclage avec une boucle de remplacement à l'identique (sans délai particulier s'il s'agit d'une boucle conventionnelle ; mais en tout état de cause avant toute sortie de l'exploitation, ou dans un délai de 12 mois, s'il s'agit d'une boucle électronique).

Pour tous les agneaux de boucherie n'ayant qu'une seule boucle (dérogation), tant que l'agneau est encore dans son exploitation de naissance, il est possible de le ré-identifier avec une boucle portant un autre numéro d'identification et issue du stock.

#### ➔ LE DOCUMENT DE CIRCULATION, SUPPORT DE L'INFORMATION SUR LA CHAÎNE ALIMENTAIRE (ICA)

La qualité sanitaire de la viande dépend de la santé des animaux, des pratiques, et de l'environnement de l'élevage.

Les éleveurs doivent transmettre des informations sanitaires aux opérateurs de la filière quand leurs animaux quittent l'exploitation. Celles-ci sont valorisées par l'abattoir et les services vétérinaires lors des inspections sanitaires. Il s'agit de certains événements sanitaires apparus dans le troupeau et présents dans le registre. Ces informations sont à transmettre avec les animaux via le document de circulation et son document complémentaire ICA.

#### Remplir le document de circulation

**Le document de circulation est un élément central du système de traçabilité des ovins qui doit être renseigné pour chaque entrée ou sortie d'animaux de l'exploitation.**

- Ce document, dûment rempli, accompagnera les animaux au cours de leur déplacement.
- Si vous utilisez un logiciel de suivi de troupeau, notamment pour enregistrer la sortie de vos animaux, ce document peut être édité automatiquement par votre logiciel.

## Déclarer tous les mouvements d'animaux

**Chaque entrée et chaque sortie d'animaux de l'exploitation (vers ou depuis un autre élevage, un centre d'allotement, un marché ou un abattoir, une estive, une transhumance ou un rassemblement temporaire collectif de longue durée) doivent obligatoirement être déclarées dans un délai maximum de 7 jours.**

*Pour déclarer, deux procédures de notification sont possibles :*

- > Déclarer soi-même les mouvements d'animaux, directement à l'EdE. 3 moyens sont à disposition : par courrier / à l'aide d'un formulaire en ligne, sur le portail web de l'EdE / à l'aide d'un formulaire informatisé depuis un logiciel de suivi de troupeau à adresser par transfert informatique à l'EdE.
- Déléguer sa déclaration à un opérateur commercial habilité. Ceci suppose d'avoir passé préalablement un contrat de délégation avec l'opérateur choisi. Attention, l'éleveur déléguant reste responsable de la déclaration des mouvements de ses animaux. En cas de manquement du délégataire (déclaration non réalisée ou réalisée hors délai, absence d'accusé de notification), alertez l'EdE.

### ➤ POUR ALLER PLUS LOIN

Un dossier spécial web faisant le point sur l'identification et le suivi des mouvements des ovins (réglementation, aspects pratiques, questions d'éleveurs) est disponible le site internet de l'Institut de l'Élevage : [www.idele.fr](http://www.idele.fr)

## 2 - LE REGISTRE D'ÉLEVAGE

**Le registre d'élevage a été mis en place pour renforcer la traçabilité des animaux et des conditions d'élevage (arrêté ministériel du 5 juin 2000). Il est obligatoire pour tous les éleveurs mais sa forme est libre.**

*Le registre d'élevage doit être constitué :*

- D'une fiche synthétique présentant les caractéristiques de l'exploitation.
- D'une fiche synthétique des données concernant l'encadrement zootechnique, médical et sanitaire.
- Du registre d'identification.
- Du registre sanitaire.

Toutes les pièces qui constituent le registre d'élevage doivent être conservées pendant au moins 5 ans. De nombreuses chambres d'agriculture ou organisations de producteurs proposent des modèles de registre. Renseignez-vous.



### Le registre d'identification

**La partie « identification et mouvement des animaux » du registre d'élevage doit impérativement contenir les informations suivantes :**

- La liste des numéros de boucles de première identification livrées, avec la date de pose des boucles. Cette liste peut être remplacée par le carnet d'agnelage, tenu de façon régulière et complète ;
- Un tableau de rebouclage avec la date de pose des boucles de remplacement ;
- Le recensement annuel des animaux par type de production (lait et viande) :
  - Pour un élevage naisseur-engraisseur : l'effectif des reproducteurs de +6mois présents au 1er janvier et le nombre de jeunes nés au cours de l'année civiles précédente ;
  - Pour un atelier d'engraissement : le nombre d'animaux (nés hors de l'exploitation) engraisés au cours de l'année civile précédente ;

*Attention : le recensement annuel des animaux est obligatoire et doit être transmis à l'EdE chaque année, avant le 31 janvier.*

- Les doubles des documents de circulation correspondant à toutes les entrées et sorties d'animaux ;
- Les bons d'équarrissage.

### Le registre sanitaire

#### Il doit impérativement contenir toutes les informations suivantes :

- Un carnet sanitaire qui répertorie par ordre chronologique chaque administration de médicaments vétérinaires. On doit y retrouver l'identification de l'animal ou du lot, les dates de début et de fin de traitement, le n° d'ordonnance, le nom du médicament, la posologie appliquée, la date de la remise en vente des produits lait ou viande. Sa forme est libre et peut être couplé au carnet d'agnelage.
- Les ordonnances, y compris celles concernant les aliments médicamenteux.
- Les résultats d'analyses.
- Les comptes-rendus de visites et bilans sanitaires, notamment le compte-rendu de visite obligatoire réalisée par le vétérinaire sanitaire et du Bilan Sanitaire d'Elevage (BSE) effectué par le vétérinaire traitant (explications dans le paragraphe suivant).
- Les bons de livraisons et étiquettes des aliments distribués.
- Une fiche de distribution d'aliments supplémentés.

#### CONSEIL :

L'idéal est de ranger tous les documents qui composent le registre d'élevage dans un classeur ou des boîtes. Il existe également des logiciels de gestion de troupeau pour vous aider à tenir à jour ce registre.

## 3 - FORMALITÉS SANITAIRES ET RELATIVES AU BIEN-ÊTRE ANIMAL



#### IMPORTANT :

Tous les 2 ans, une visite sanitaire d'élevage obligatoire doit être réalisée par le vétérinaire sanitaire. Cette visite, prise en charge par l'État, permet d'avoir un temps privilégié avec le vétérinaire sur un sujet d'intérêt collectif.

### Visites vétérinaires

**Lors de la création du troupeau, l'élevage doit être déclaré auprès de la DDPP du département, afin de suivre les mesures de prophylaxie obligatoire en vigueur.**

Toujours auprès de la DDPP, vous êtes également tenu de désigner un vétérinaire sanitaire afin que ce dernier soit habilité à réaliser certaines missions réglementaires de surveillance, de prévention ou de lutte contre les maladies animales réglementées.

Mais au quotidien, c'est à votre ou vos vétérinaire(s) traitant(s) que vous aurez à faire. Il pourra vous prescrire des médicaments vétérinaires après réalisation d'un examen clinique des animaux ou dans le cadre du suivi sanitaire permanent. Votre vétérinaire sanitaire peut être le même que votre vétérinaire traitant.

Ce dispositif permet une prescription de certains médicaments vétérinaires appartenant à la liste positive (antiparasitaires internes et externes, vaccins, hormones pour la maîtrise de la reproduction, vitamines et oligoéléments, ...) sans examen clinique préalable. Pour cela, votre vétérinaire devra établir avec vous un Bilan Sanitaire d'Elevage (BSE) annuel, lors d'une visite spécifique, et rédiger un Protocole de Soins (PSE) qui servira de référence pour la prescription des médicaments sans examen clinique. Le suivi sanitaire permanent de l'élevage est à la charge de l'éleveur. Dans le cas des groupements agréés (comme certaines OPC ou GDS), la mise en œuvre du programme sanitaire d'élevage (PSE) est possible. Elle est alors soumise à des règles spécifiques.



## Classement des maladies ovines et leurs conséquences

**Les différentes pathologies ont été classées en fonction de leur impact en santé ovine, en santé humaine (zoonose), économique et de leur situation sanitaire suivant trois niveaux :**

> **Les maladies réglementées** pour lesquelles l'Europe ou l'Etat ont défini des exigences sanitaires. Il s'agit des maladies dont les manifestations ont des conséquences graves (zoonose, maladie à fort impact sur la production) et qui nécessitent, dans l'intérêt général, un encadrement réglementaire : dans cette catégorie figurent des maladies dites «exotiques» car absentes actuellement de notre territoire mais pouvant représenter une grave menace (clavelée, Fièvre Aphteuse, Fièvre de la Vallée du rift, Maladie hémorragique épizootique des cervidés, peste des petits ruminants) et des maladies présentes sur notre territoire : brucellose, Encéphalopathies Spongiformes Transmissibles (Tremblante), Fièvre Catarrhale Ovine, Fièvre Charboneuse, rage...). Ces maladies sont recensées dans la Loi de Santé Animale Européenne et dans la liste de maladies d'intérêt national.

- **Les maladies pour lesquelles il peut être intéressant, dans l'intérêt collectif, de définir des mesures réglementaires ou de reconnaître officiellement des mesures qui pourront être mise en place par les professionnels.** Cela pourra se faire dans le cadre de Programmes Sanitaires d'Intérêt Collectif (PSIC) et pourrait concerner, par exemple, l'agalaxie contagieuse, la gale ovine ou le visna maëdi...

- **Les maladies pour lesquelles la maîtrise relève de l'intérêt personnel** et donc de l'initiative privée de chaque éleveur : il s'agit de la plupart des maladies dites d'élevage (troubles digestifs, piétin, troubles respiratoires, Chlamydirose...)

### CONSÉQUENCE N°1 : DÉCLARATIONS OBLIGATOIRES

En cas de suspicion clinique de maladie dite réglementée (symptômes évocateurs de l'une de ces maladies), contactez votre vétérinaire sanitaire afin qu'il réalise des analyses pour confirmer ou infirmer la suspicion.

Lors de suspicion avérée et après déclaration aux services vétérinaires, le préfet peut prendre un Arrêté Préfectoral de Mise sous Surveillance (APMS), puis un Arrêté Préfectoral portant Déclaration d'Infection (APDI) si l'infection est confirmée. Vous devez alors vous conformer aux mesures réglementaires prévues (ex : restriction de mouvements, réalisation d'analyses complémentaires, abattage...) : c'est la police sanitaire. L'Etat indemnise les animaux abattus et produits détruits sur son ordre.

Ces mesures visent à protéger les cheptels voisins et surtout la santé humaine dans certains cas.

### ➤ SURVEILLANCE DES AVORTEMENTS

**Potentiellement révélateurs d'une infection brucellique (suspicion clinique), l'enregistrement de chaque avortement, même isolé, sur le registre d'élevage est OBLIGATOIRE.**

A partir de trois avortements ou plus sur une période de sept jours ou moins, l'éleveur a l'obligation de notifier l'épisode abortif à son vétérinaire sanitaire qui en fera la déclaration à la DDPP.

A noter que les actes et analyses correspondantes sont pris en charge par l'Etat (et ceci dès le premier avortement).

Lors de sa visite, le vétérinaire pourra également réaliser des prélèvements complémentaires pour diagnostic différentiel des causes infectieuses de l'avortement, et mise en place éventuelle de mesures préventives adaptées. Un dispositif national a été mis en place dans certains départements afin d'identifier précisément la cause des avortements, renseignez-vous.

**Renseignez-vous auprès du GDS et de votre vétérinaire.**

## CONSEQUENCE N°2 : MESURES DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE ORGANISÉE CONTRE LES MALADIES RÉGLEMENTÉES

Ces maladies font l'objet de mesures de surveillance (comme la prophylaxie) et/ou de prévention et/ou de lutte.

### ATTENTION :

Seuls les animaux provenant de cheptels « officiellement indemnes » peuvent être vendus pour l'élevage. Le vendeur devra vous fournir un certificat ou les résultats de prises de sang. De même, l'obtention et le maintien de la qualification « officiellement indemne » de brucellose sont indispensables pour la commercialisation de fromage au lait cru.

#### La Brucellose

La prophylaxie de la brucellose des petits ruminants a pour objet l'acquisition et le maintien de la d'une qualification de cheptel « officiellement indemne » (et éventuellement « indemne ») des troupeaux d'ovins et de caprins. Elle est obligatoire sur l'ensemble du territoire national et passe par un dépistage sanguin dont les modalités peuvent être fixées par département. Renseignez-vous auprès de votre GDS, de vos services vétérinaires départementaux votre DDPP ou de votre vétérinaire sanitaire.

#### La tremblante

La tremblante est une maladie à prion de la famille des EST (Encéphalopathies Spongiformes Transmissibles). Les symptômes sont variables : comportement anormal, tremblements, troubles locomoteurs, démangeaisons, amaigrissement. *Aujourd'hui, deux types de tremblante sont connus :*

- La tremblante atypique dont l'état des connaissances semble confirmer son caractère sporadique et très peu transmissible.
- La tremblante classique, plus transmissible qui fait l'objet de mesures de police sanitaire. Elle est directement concernée par le Programme National d'Amélioration de la Résistance Génétique.

Depuis 1996, la gestion de la tremblante est devenue un enjeu prioritaire pour la filière ovine : un éventuel risque de transmission de l'ESB aux ovins (prouvée expérimentalement mais non découverte en conditions naturelles) a incité les pouvoirs publics à déployer une série de mesures.

> Deux moyens d'actions ont ainsi été mis en place :

- Des mesures réglementaires de police sanitaire permettant l'élimination des animaux malades et des animaux sensibles à la tremblante en cas de confirmation de la suspicion.
- Un Programme National d'Amélioration Génétique de la Résistance à la Tremblante classique (PNAGRTc) permettant de développer la résistante génétique dans les bases de sélection, puis par diffusion dans l'ensemble du cheptel français.

L'utilisation de béliers ARR/ARR (portant 2 allèles de résistance à la tremblante) est le moyen le plus efficace pour éviter l'apparition de la tremblante classique dans les élevages et garantir la sécurité aux consommateurs. Les élevages de sélection adhérents à un Organisme de Sélection ont la capacité de vous approvisionner en béliers qualifiés et de génotype ARR/ARR.

### ➤ POURQUOI UTILISER DES BÉLIERS ARR/ARR ?

**1 -**  
En cas d'apparition de la tremblante classique sur l'exploitation, les béliers ARR/ARR ne sont pas éliminés.

Ils pourront continuer à assurer leur fonction de reproducteur et permettront de produire des agneaux qui resteront commercialisables même pendant la période de surveillance imposée par la police sanitaire.

**2 -**  
Un bélier ARR/ARR transmet la résistance à tous ses descendants :

- Pour les agneaux de boucherie : ceux-ci sont considérés comme sains (y compris les agneaux ARR/VRQ) même en cas de présence de tremblante sur l'exploitation et sont donc commercialisables.
- Pour les femelles de renouvellement : le niveau de résistance à la tremblante classique sera supérieur ou égal à celui de la génération précédente.

**3 -**  
L'utilisation permanente de béliers ARR/ARR diminue le risque d'apparition de la tremblante sur l'exploitation.

Il a été démontré que l'utilisation de béliers ARR/ARR sur des femelles atteintes de tremblante permettait de produire des agneaux sains avec un placenta non contaminant (alors que le placenta est une source très importante de contamination). L'introduction progressive de l'allèle ARR dans le troupeau va diminuer très fortement le risque de contamination et va créer un environnement sain sans apparition de la maladie.

**4 -**  
L'utilisation des béliers ARR/ARR n'influence pas les autres caractères de production.



### Le référent bien-être animal

Tout responsable d'un élevage doit désigner au sein de son personnel une personne formée au bien-être animal, dit « référent bien-être animal ». Cette personne est chargée d'y sensibiliser les personnes au contact des animaux. Elle peut être le responsable d'élevage lui-même ou une personne qu'il désigne au sein de son personnel. Cette désignation est annoncée par voie d'affichage sur chaque site de l'élevage où il intervient, ainsi que mentionnée explicitement dans le registre d'élevage : nom, prénom, coordonnées, date de désignation et signature du référent.

### Le transport d'animaux vivants

Le transport des animaux doit prendre en compte toutes les mesures nécessaires pour limiter le stress des animaux en respectant les méthodes autorisées par la réglementation. Il existe des guides professionnelles dédiés. Renseignez-vous, notamment sur [www.interbev.fr](http://www.interbev.fr)  
D'autre part, une autorisation de transport est nécessaire sauf dans le cadre de la transhumance si l'éleveur transporte ses propres animaux dans son propre véhicule, ou lorsque le transport est réalisé par l'éleveur sur une distance inférieure à 65 km.

# Normes et définitions utiles

**TAUX DE FERTILITÉ** : nombre de brebis ayant mis bas / nombre de brebis mises en lutte

**TAUX DE MISE BAS** : nombre de brebis ayant mis bas / nombre de brebis présente

**TAUX DE PROLIFICITÉ** : nombre d'agneaux nés / nombre de brebis ayant mis bas

**TAUX DE MORTALITÉ** : nombre d'agneaux morts / nombre d'agneaux nés

**DÉSAISONNEMENT** : reproduction hors de la période sexuelle naturelle de la brebis. La période naturelle des accouplements chez les ovins étant la période où les jours sont décroissants; c'est-à-dire, l'automne.

**FLUSHING** : période de suralimentation énergétique en période d'accouplement, afin d'améliorer la qualité de l'ovulation et de la nidation embryonnaire. En général, 3 semaines avant et 3 semaines après la lutte.

**LUTTE** : accouplement des ovins

**MISE BAS OU AGNELAGE** : naissance de l'agneau

**BREBIS VIDES OU BREBIS À L'ENTRETIEN** : brebis non gestante

**BREBIS ÉPONGÉES** : brebis soumises à un traitement hormonal par pose d'éponge vaginale. Cette technique de synchronisation des chaleurs est principalement utilisée pour le désaisonnement.

**DURÉE DE GESTATION** : 145 jours (+ ou -10 jours)

**DURÉE DU CYCLE SEXUEL DE LA BREBIS** : 17 jours en moyenne

**TEMPÉRATURE RECTALE DE LA BREBIS** : 38,5 °C

**TEMPÉRATURE RECTALE DE L'AGNEAU** : 39 °C









# INN'OVIN

## LA FILIÈRE OVINE RECRUTE

Ce guide est consultable dans les Points Accueil Installation et téléchargeable gratuitement sur : [www.inn-ovin.fr](http://www.inn-ovin.fr), dans la rubrique « Construire son projet / Conseils fondamentaux ». Vous pouvez également commander un exemplaire papier au prix de 8 euros TTC frais d'envoi compris auprès d'Interbev Ovins. Plus d'informations sur [www.inn-ovin.fr](http://www.inn-ovin.fr)

### GUIDE À L'INSTALLATION

## S'installer en élevage ovin laitier

Guide édité par l'Institut de l'Élevage,  
149 rue de Bercy 75595 Paris Cedex 12  
grâce au soutien financier de la Confédération Nationale  
de l'Élevage et d'Interbev Ovins.

### MIS À JOUR GRÂCE AU CONCOURS DE :

Cédric ALBERT (From'AC), Fanny ALBERT (Idele), Jean-Michel ASTRUC (Idele), Nina BAYER (ELVEA France), Vincent BELLET (Idele / Réseaux d'élevage INOSYS), Bertrand BOUFFARTIGUE (Races de France), Sébastien BOUYSSIÈRE (FBL), Odile BRODIN (CDA18), Séverine CASSEL (EPL/CFPPA St Afrique), Christelle DEMONT (Interbev), Jean François DESCLOIX (Sicarev), Marion DONARS (FMBV), Barbara DUCREUX (Idele), Franck DUDOGNON (CFPPA Les Vaseix - Bellac), Jérémie DUFILS (Jeunes Agriculteurs), Barbara FANÇA (Idele), François FRETTE (Interbev), Emmanuel GARIN (GDS France), Pascal GAUTRAND (Collectif Tricolor), Maurine GRIVAZ (La Coopération Agricole), Carole JOUSSEINS (Idele), Gilles LAGRIFFOUL (Idele), Cécile LAITHIER (Idele), Rémi LECONTE (MRE PACA), Pierre MAHISTRE (Agneau Soleil), Cassandre MATRAS (Idele), Marie MIQUEL (Idele / Réseaux d'élevage INOSYS), Emmanuel MORIN (Idele / Réseaux d'élevage INOSYS), Céline POUGET (GDS France), Jean-Louis POULET (Idele), Liliane PRUNIER (GDS France), Rodolphe PUIG (CDA46), Stéphane PYPE (éleveur), Christophe RAINON (CDA58), Raphael RALU (GDS France), Sabrina RAYNAUD (Idele), Laurence SAGOT (Idele), Danielle SENNEPIN (CDA 23), Laurent SOLAS (CDA 71), Ophélie TEUMA (Interbev), Sindy THROUDE (Idele)

### SOUS LA COORDINATION DE :

Catherine DE BOISSIEU (Idele / Réseaux d'élevage INOSYS)  
Audrey DESORMEAUX (FNO)

### RÉALISATION MAQUETTE :

Bêta Pictoris

### IMPRESSION :

Imprimerie de Lens, Parc d'activité « Les Oiseaux »,  
rue des Colibris, BP 78, 62302 Lens Cedex.

### CRÉDITS PHOTOS :

Jean-Marc ARRANZ, Anne AUPIAIS, Bastidarra, Marylène BEZAMAT, Brebis Lait Provence, CIIRPO, Catherine DE BOISSIEU, Barbara DUCREUX, FNO, GIS id64, Jean-Baptiste GOUGEON, Damien HARDY /Pâtre, Inn'Ovin, Institut de l'Élevage, Interbev, Vincent JACQUINET, LAETIS, Bruno LIQUIERE, Emmanuel MORIN, Gilles NOUBEL, OES Mouton Vendéen, Pascal SANDRIN, Bernard TAURAN - Confédération Générale de Roquefort, UNOTEC.

Édition 2023  
978-2-7148-0263-7

GUIDE À L'INSTALLATION

# S'installer en élevage ovin laitier

**Volume de lait à produire ? Race ? Système de reproduction ? Circuit de commercialisation ? Gestions des surfaces ? Financements ? Besoin en équipement et bâtiment ? ... Reprendre ou créer une troupe de brebis laitières soulève de nombreuses questions auxquelles le futur éleveur ovin doit répondre avant de démarrer son projet et pour lesquelles il doit trouver les solutions qui vont l'engager pour plusieurs années.**

Ce guide, dédié à la production ovine laitière, a été conçu autour de ces questions et vous propose des éléments de réponse en suivant un cheminement adapté.

La première étape de réflexion doit porter sur la viabilité et la vivabilité de l'outil de production en matière de dimension et de potentiel. « Pourra-t-il me faire vivre avec des conditions de travail compatibles avec mes projets personnels ? ». Dans l'affirmative, on peut alors envisager de construire un projet et d'en établir son financement. Il faudra prévoir le revenu et la trésorerie que pourra dégager le système mis en place afin de rembourser les emprunts tout en assurant les prélèvements privés de la famille.

La deuxième étape est celle de la constitution du troupeau et du choix d'un mode de reproduction. Cette phase est aussi délicate que la première, car c'est en grande partie la qualité et la conduite du troupeau qui détermineront le revenu.

Dans un troisième temps, les conduites fourragères et les équipements seront ajustés au mode de reproduction choisi. Il faut alors penser à tout : assolement, fertilisation, pâturage, stocks, bâtiments, outils de travail (clôtures, claies, cases d'agnelage, parc de tri, chien de troupeau...).

Enfin, le choix du mode de commercialisation de son lait et de ses fromages et de valorisation de la laine se poseront. Il faudra également prendre en compte les exigences réglementaires et réfléchir à son accompagnement pour améliorer ses performances tout au long de sa vie d'éleveur.

En fait, la plupart du temps, il n'y a pas de hiérarchie ni de chronologie entre les différentes étapes. Les questions se bousculent et les décisions sont à prendre parfois rapidement. Toutefois, adopter une démarche progressive et rigoureuse permet de ne rien laisser au hasard et de démarrer plus sereinement.

A destination des porteurs de projets en élevage ovin lait, des formateurs et prescripteurs de l'installation et du développement, ce guide a été mis à jour dans le cadre du programme Inn'Ovin avec l'aide d'experts reconnus. Un outil indispensable pour tout futur projet en production ovine laitière !

[www.inn-ovin.fr](http://www.inn-ovin.fr)



@Inn\_Ovin



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE

